

Nouvelle série N° 163

2016



REVUE D'ÉTUDES D'Oc

REVISTO D'ESTÙDI D'O – REVISTA D'ESTUDIS D'Oc

Éléments pour une analyse sociopolitique des pratiques linguistiques

Sous la direction de Philippe Blanchet

**CENTRE DE RECHERCHE PREFics-DYNADDILIF
UNIVERSITÉ RENNES 2**

(tranche)

REVUE D'ÉTUDES D'OC

N° 163

2016

REVUE D'ETUDES d'OC
Revisto d'Estudi d'O – Revista d'Estudis d'Oc
Anciennement *La France Latine*

Revue du Laboratoire PREFics EA 4246
gérée par l'*Union des Amis de la France Latine*
Association régie par la loi de 1901

Pierre VERGNES
et Jean SASTRE
fondateurs

SIÈGE SOCIAL

REVUE D'ÉTUDES D'OC
(à l'attention de Philippe Blanchet)
Université Rennes 2 – UFR ALC
C.S 24307

35043 RENNES CEDEX

(Adresse e-mail : philippe.blanchet@univ-rennes2.fr)

Prière d'envoyer à cette adresse toute correspondance concernant les adhésions à l'association, la rédaction, les manuscrits et services de presse.

Les opinions soutenues dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Abonnement : 25 € par an

Abonnement de soutien : à partir de 30 € par an

Rédiger les chèques à l'ordre de : *Union des Amis de la France Latine CCP Paris 10 136-33 F.*

© *Revue d'études d'oc - France Latine* 2016. Tous droits de reproduction, même partielle, réservés pour tous pays.

PRÉSENTATION

Ce numéro 163 de notre *Revue d'Études d'Oc* est centré sur une question importante pour les langues minoritaires, celle des enjeux sociopolitiques des langues en général et de nos langues minoritaires en particulier, y compris les langues d'oc.

Le volume s'ouvre sur un texte de cadrage à la fois large et approfondi de Marcos Bagno, professeur de sciences du langage aux universités de Rio de Janeiro et de Brasilia, au Brésil donc. M. Bagno est l'auteur d'un ouvrage à la fois scientifique et grand public qui a connu un succès massif au Brésil, intitulé *Preconceito lingüístico*, qu'on pourrait traduire par « Préjugés linguistiques ». Il y développe une analyse sociolinguistique exemplaire, particulièrement percutante, des enjeux sociopolitiques et idéologiques qui pèsent sur la langue portugaise au Brésil. J'ai beaucoup apprécié son livre qui, à bien des égards, rejoint mon propre travail sur la glottophobie en France ; et j'ai été très heureux, lui en ayant fait part, de recevoir sa proposition de texte pour contribuer au croisement de nos analyses. Considérant d'une part que le plurilinguisme est un des aspects constitutifs de notre revue, et, d'autre part, que le portugais (plus proches des langues d'oc que le français) est largement compréhensible à beaucoup de lecteurs de la *Revue d'études d'oc*, j'ai tenu à proposer son texte en premier lieu en version originale. Une traduction du texte complet en français, assurée par M. Bagno lui-même, suit immédiatement. Il y prend les exemples de plusieurs langues, notamment d'Europe (le français, l'espagnol, le portugais, l'allemand, le grec ancien...) et d'ailleurs (l'arabe).

Vient ensuite un texte où je reprends et complète une partie de mes analyses sur l'institutionnalisation sociopolitique de la glottophobie en France mise en miroir avec la question des droits linguistiques,

droits juridiques et politiques inscrits dans la sphère des Droits Humains. On passe ainsi de l'analyse transversale proposée par M. Bagno à une analyse générale mais concentrée sur l'exemple français, notamment dans le rapport aux langues régionales et aux variétés régionales et sociales du français lui-même.

Notre thématique se précise et se concrétise d'avantage encore avec un texte rédigé, signé et publié par un collectif d'universitaires à propos de la prise de parole en langue corse du nouveau Président de l'Assemblée territoriale corse au début de l'année 2016. Ce cas précis permet de mettre en perspective le poids des discours idéologiques et donc la pertinence d'une analyse scientifique distanciée qui déplace et résitue la question linguistique dans le champ sociopolitique en maintenant un regard interdisciplinaire grâce à notre ancrage en sciences du langage. Il ne s'agit pas de rester dans ces discours idéologiques, mais précisément, à l'inverse, de pouvoir les analyser comme tels. Il faut, de ce point de vue, poser les problèmes d'un point de vue sociopolitique pour y percevoir les enjeux idéologiques qu'on ne perçoit pas, ou peu, si on considère que les langues ne relèvent que du champ linguistique. Il donne également comme matériau d'analyse une prise de parole médiatique dans la sphère sociopolitique réalisée par des chercheur-e-s spécialistes des langues.

Enfin, notre collaborateur régulier Jean Lafitte, juriste et (socio)linguistique spécialiste du béarnais, propose deux études de cas à propos des langues d'oc, en l'occurrence de la langue béarnaise. La première soulève la question, à la fois précise et de portée générale, du choix d'un système graphique comme élément de politique linguistique analysable dans ses conditions et ses effets sociopolitiques. Il y montre comment l'option pour une graphie savante et difficile, imposée par un certain pouvoir contre une graphie populaire et simplement phonétique, dans le contexte en

question, a conduit à un échec alarmant aggravant la perte de la langue. Dans sa deuxième étude, il examine de façon très détaillée les nombreux aspects d'une prise de parole en langue béarnaise par un sénateur au parlement de la république française, et de sa transcription (ou non) au *Journal Officiel* des débats du Sénat, donc dans un cadre hautement sociopolitique.

Le volume se clôt par un texte en provençal de Michel Courty en hommage à Pierre Paul, récemment disparu, à qui l'on doit de nombreuses contributions de grande qualité en langue provençale et au service de cette langue. Ce texte est suivi, comme souvent, d'un recensement de quelques parutions récentes concernant les études d'oc qui nous ont semblé particulièrement intéressantes.

Philippe Blanchet

QUE É UMA LÍNGUA? IMAGINÁRIO, CIÊNCIA & HIPÓSTASE

Marcos Bagno
Universidade de Brasília

Quid est ergo tempus? Si nemo ex me quaerat, scio; si quaerenti explicare velim, nescio.

Que é, pois, o tempo? Se ninguém me pergunta, sei; se me pedem que explique, não sei.

S. Agostinho, *Confissões*, XI, 14

Existe um conceito claro de língua?

Observando a epígrafe acima, e para responder a pergunta do título, me parece que poderíamos muito bem substituir a palavra *tempo* pela palavra *língua*. O que é uma língua? Todo mundo parece saber, mas duvido que haja alguém que consiga responder, sem hesitação, de modo definitivo e seguro. Mas não duvido haver quem saiba reconhecer nessa mesma citação de Agostinho duas “línguas” diferentes, que recebem os nomes de *latim* e *português*.

O conceito de língua não é o mais fácil de se definir. Numa obra coletiva¹ em que foram entrevistados dezoito linguistas brasileiros de renome, a primeira pergunta — “Que é língua?” — mereceu respostas tão disparatadas entre si quanto “atividade, trabalho”, “meio de comunicação”, “multissistema governado por um dispositivo sociocognitivo”, “complexa realidade semiótica”, “condensação de todas as experiências históricas de uma dada comunidade”, “produto de um trabalho social e histórico”, “capacidade biológica, inata à espécie humana”, “domínio público

¹ *Conversas com linguistas*, organizado por Antônio Carlos Xavier e Suzana Cortez (São Paulo, Parábola, 2003).

de construção simbólica e interativa do mundo”, “fenômeno social por excelência, vinculado a um território e a uma população”, entre outras. Ou seja, a língua, tal como o mito de Ulisses no poema de Fernando Pessoa, “é o nada que é tudo”.

Na clássica separação entre *natura* e *cultura*, onde se situa a língua? Há razões para se acreditar que a linguagem humana é um dado biológico, é uma das faculdades do nosso cérebro e, portanto, pertenceria ao reino da natureza. Mas também é incontestável que as línguas são o elemento mais importante de uma cultura, de uma sociedade. Seu vínculo estreito com a identidade individual, comunitária e nacional converte a língua ou as línguas (devidamente hipostasiadas, como veremos abaixo) em poderosos fatores de tensão política, de sofrimento psicológico, de manipulação ideológica e toda sorte de dinâmica sociocultural. As línguas sempre têm sido bandeiras debaixo das quais grupos específicos se reúnem para defender ou reivindicar seus direitos e, do mesmo modo, bandeiras que os Estados constituídos desfraldam para exercer suas políticas de controle social, seja pela repressão de outras línguas, seja pela promoção da língua eleita como oficial, ou ambas as coisas.

Essa dupla personalidade da “língua” faz dela um amálgama no qual é praticamente impossível separar o que é propriamente linguístico, o que pertence à estrutura ou ao sistema linguístico (se é que isso existe), e o que é construto cultural, social, político, ideológico.

A consequência disso é que mesmo a ciência linguística se deixa enredar nessa trama muito intrincada e não pode responder de maneira simples à pergunta: o que é uma língua?

A resposta é que não existe um conceito claro e seguro de língua. Já o alegado fundador da linguística moderna, o suíço Ferdinand de

Saussure, dizia que “o ponto de vista cria o objeto”. E tinha razão: a língua, seja ela o que for, não se deixa apreender por inteiro — é preciso escolher um ponto desde o qual a gente a observe para daí tirar algumas conclusões, todas sempre enganosas e instáveis.

Não há remédio: para se falar de uma língua, é preciso construí-la, fabricá-la, forjá-la, dar um nome a ela, atribuir-lhe propriedades, características, personalidade, índole. E esse é um trabalho empreendido não somente pelo linguista, em suas pretensões de objetividade científica¹, mas também (e talvez sobretudo) pelos falantes comuns, em suas práticas de higiene verbal (Cameron 1995), de mitificação e mistificação coletiva dos bens simbólicos, de construção do imaginário social acerca da própria cultura a que pertencem e dos mitos de origem que lhe dão raízes históricas e memória comum.

A língua como hipóstase

Por isso é possível, no discurso geral sobre a língua, falar dela como sujeito, como se fosse uma entidade dotada de vontade e poder de

¹ Chega a ser comovente a declaração de John Lyons (1968: 2), em seu conhecidíssimo manual de introdução à linguística: “A principal dificuldade que enfrenta a pessoa recém-chegada aos estudos linguísticos é a de estar preparada para olhar para a língua objetivamente” — como se fosse possível alguma objetividade qualquer em qualquer prática humana. A antiquíssima dicotomia *objetivo/subjetivo*, que remonta à ultrapassada metafísica platônica, merece toda sorte de desconfiança: qualquer apreensão da realidade por parte de nossos sentidos e de nosso intelecto é inevitavelmente subjetiva, pois parte sempre de dentro de nós. Isso também invalida a dicotomia *fato/valor*, pois é impossível apreender um “fato objetivo” sem imediatamente envolvê-lo numa rede de “valores subjetivos”. Ficaria também invalidada, assim, a tradicional distinção que se faz, na sociologia da linguagem, entre *norma objetiva* e *norma subjetiva — objetiva para quem?* E também, é claro, a distinção entre *descrição e prescrição*, tão cara à linguística moderna, devidamente criticada por Cameron (1995: 5-8).

ação, por exemplo quando se diz: “O português tem mais tempos verbais do que as outras línguas românicas”, ou “o inglês rejeita construções com dupla negativa”, ou “o cabo-verdiano eliminou a categoria grammatical de gênero”, ou “o francês abandonou o sistema de declinações do latim” etc. Quem tem, rejeita, elimina ou abandona o que quer que seja são os *falantes*, os seres humanos que falam as línguas para com elas construir sua interação social e sua identidade particular.

Essa língua construída, língua-sujeito, língua com alma, desejo e poder de decisão, seria aquilo que na filosofia se chama de *hipóstase*. A palavra grega *hypóstasis* foi traduzida em latim por *substantia*. A teologia cristã se apoderou desse termo para com ele definir a dupla natureza de Cristo, sua dupla substância: humana e divina ao mesmo tempo. Mas na reflexão filosófica moderna e contemporânea, segundo o dicionário *Houaiss*, uma hipóstase é um “equívoco cognitivo que se caracteriza pela atribuição de existência concreta e objetiva (existência substancial) a uma realidade fictícia, abstrata ou meramente restrita ao caráter incorpóreo do pensamento humano”.

Não há dúvidas de que a língua existe, tem uma existência “concreta e objetiva”, é algo que pode ser apreendido por nossos sentidos (ao menos pela audição). Mas fica muito difícil, talvez impossível, não converter imediatamente esse conjunto de sons, de palavras e significados numa coisa mais além do que ele é: num *objeto*, num construto cultural que logo é envolvido numa rede de representações sociais, crenças, superstições, num imaginário coletivo. O equívoco cognitivo está em acreditar que esse objeto cultural, fruto de um trabalho de hipostasiação, é que é “a língua”. No entanto, como nos lembra o teorema de Thomas¹, “if men define situations as real, they

¹ O teorema traz o nome de William Isaac Thomas (1863-1947), sociólogo estadunidense, que o formulou no livro *The child in America: Behavior*

are real in their consequences" ("se os homens definem as situações como reais, elas são reais em suas consequências"), isto é, por mais que alguns linguistas se empenhem em provar que "a língua" não é essa hipóstase sociocultural (embora também não consigam dizer o que "a língua" realmente é...), tal crença, profundamente enraizada na cultura ocidental (pelo menos), tem sérias, amplas, largas e fundas consequências sociais, políticas, pedagógicas, institucionais, culturais etc. Evocando, novamente, o poeta português, a língua-hipóstase é "o nada que é tudo", pois, embora não tendo "existência concreta e objetiva", suscita consequências sociais muito claras e palpáveis.

Quando se diz, por exemplo, ao menos na cultura brasileira, que "o francês é muito elegante e sofisticado", que "o alemão é grosseiro e rude", que "o inglês é prático e moderno", que "o italiano é exagerado", que "o espanhol é cafona", ou que o próprio português "é uma das línguas mais difíceis do mundo", é evidente que não existe nada de científico nem de empiricamente comprovável nessas opiniões. Trata-se exclusivamente de um imaginário linguístico, composto de estereótipos que se acumularam durante séculos, transmitidos de uma geração à outra, sem crítica nem contestação. No entanto, são crenças que têm sérias consequências culturais e políticas, na medida em que sustentam preconceitos (negativos e positivos) muito atuais dirigidos aos falantes dessas línguas e às suas culturas.

Hipóstase perfeita: a norma-padrão

O processo mais conhecido pelo qual uma língua se transforma numa hipóstase é o que se chama na sociologia da linguagem de padronização ou normatização. A criação de uma norma, de um

problems and programs, escrito por W.I. Thomas e D.S. Thomas. New York: Knopf, 1928: 571-572

parâmetro, de um modelo de língua ideal tem sido sempre um processo de “objetificação” da língua. Em seu estado “natural” (passe o adjetivo), uma língua é sempre heterogênea, mutante, cambiante, variável, maleável e flexível. O processo de padronização agarra a língua e a retira de sua vida íntima, privada, comunitária, e a transforma numa instituição, num monumento cultural, em veículo de uma política nacional e, em várias ocasiões ao longo da história, de uma política imperial, colonial.

A língua normatizada deixa de ser uma língua materna e, apoiada na Lei e servindo de código para escrever a Lei, se converte numa língua *paterna*, num *padrão* linguístico, na língua da *Pátria*, na língua do *patrão* (do colonizador, por exemplo). Seus limites são fixados, sua essência é codificada em livros chamados *gramáticas*, que tentam descrevê-la para melhor prescrevê-la, já que agora é uma Lei; seu repertório lexical é compilado como um tesouro nos dicionários¹. Uma vez “objetificada”, essa língua pátria terá na escola seu principal veículo de propagação, veículo e transmissão.

Nesse processo de hipostasiação, a língua passa a ser identificada com esse modelo, com essa norma-padrão, e deixa de ser um artifício sociocultural para se tornar “a Língua”, com artigo definido e inicial maiúscula, uma entidade dotada de vontade e consciência, envolta numa cosmogonia que se perde no tempo, como se “a Língua” existisse assim, perfeita em seus contornos, desde o início do mundo. Se, para a linguística contemporânea, a língua é uma faculdade cognitiva, *interna* portanto à própria biologia de cada ser humano, tal concepção de língua é soberanamente desprezada pelos não-linguistas, ou seja, pela retumbante maioria dos falantes comuns, que só concebem “a Língua” como uma *instituição*, análoga à religião e às leis, portanto, como algo *externo* ao

¹ Não por acaso, o termo *tesauro* (variante divergente de *tesouro*) é empregado na lexicologia para designar tipos específicos de dicionários.

indivíduo, algo que não lhe pertence e que ele precisa adquirir, aprender, conhecer, respeitar, venerar, transmitir e defender para se tornar membro digno da comunidade, para se sentir incluído numa cultura, para se tornar cidadão¹. A concepção “leiga” da língua é, portanto, muito mais *filogenética* do que *ontogenética*.

Dos alexandrinos a Saussure: alguma diferença?

Na história ocidental, a primeira língua que passou por semelhante processo foi o grego. Os célebres filólogos da Biblioteca de Alexandria, no século III AEC, preocupados com o que lhes parecia a “corrupção” e a “ruína” da língua dos grandes autores do passado glorioso da literatura grega (especialmente Homero), inventaram a disciplina chamada *gramática*, um aparato teórico criado não somente para analisar a língua como também, e talvez principalmente, para reconhecer o “bom”, o “belo” e o “elegante” e separá-lo do “ruim”, do “feio”, do “grosseiro”. As opções dos gramáticos alexandrinos são bem conhecidas na história da linguística: total desprezo pela língua falada e, no mesmo gesto, uma supervalorização da escrita literária antiga; valoração negativa da mudança linguística, considerada sinal evidente da “decadência” da língua do passado de ouro.

Não podemos criticar os gramáticos alexandrinos por incoerência.

¹ Curiosamente (será?), essa mesma concepção de língua (*langue*) como algo *externo* ao indivíduo (“la langue est la partie sociale du langage”) é a que preside todo o empreendimento epistemológico atribuído a Saussure e, por conseguinte, da linguística estrutural. Não parece exagero, portanto, dizer que a *langue* de Saussure tem todas as características de uma *hipóstase*. Talvez o que diferencie a “língua” do estruturalismo da “língua” do senso comum seja o ato consciente, por parte dos linguistas, de construção dessa hipóstase, o que já não se pode dizer dos falantes comuns, que também agem e atuam na construção das crenças e do imaginário coletivos, mas não de modo necessariamente consciente.

Sua ideologia é clara e eles a assumem sem rodeios: são funcionários de uma instituição oficial, são empregados da monarquia ptolomaica, querem criar explicitamente uma língua grega modelar, exemplar, que possa servir de instrumento eficaz de comunicação por todo o gigantesco império conquistado por Alexandre Magno e seu exército. Elegem a língua literária do passado como modelo, são impelidos por seus preconceitos sociais, pela misoginia e pelo etnocentrismo xenófobo que sempre caracterizou a cultura grega, para a qual tudo o que não era grego era “bárbaro” (e não é por outro motivo que *misoginia* e *xenofobia* são palavras de origem grega). Seu trabalho hipostasiante correspondeu perfeitamente a seus objetivos.

Mas a incoerência da linguística moderna, que se diz científica, como não criticá-la? O estruturalismo, escola de pensamento linguístico que dominou e domina ainda uma parte significativa da produção científica, se caracteriza precisamente por tentar abstrair um sistema a partir dos usos concretos, reais, variáveis, mutantes. Sabemos que da dicotomia *langue/parole*, língua/fala, Saussure vai escolher a “língua” como objeto de estudo. Essa “língua” saussuriana, no entanto, tem todas as características da norma padronizada, da escrita literária clássica. É uma hipóstase, cuja existência é uma crença que depende inteiramente da fé do linguista que a constrói. Tanto quanto os alexandrinos, os linguistas estruturalistas desprezam a variação e a mudança para construir uma hipóstase que atenderá pelo nome de *sincronia*, sistema perfeito, homogêneo e estável. Tanto quanto o padrão normativo lapidado pelos gramáticos tradicionais, o célebre “sistema” do estruturalismo é um artifício, um construto, ou melhor, é um re-construto porque, sob a capa do cientificismo positivista, essa língua-sistema não é muito diferente da norma literária clássica. Como afirma Bourdieu (1996: 31):

A língua segundo Saussure, código ao mesmo tempo legislativo e comunicativo que existe e subsiste independentemente de seus usuários (“sujeitos falantes”) e de suas utilizações (“falas”), possui de fato todas as propriedades comumente atribuídas à língua oficial.

O mesmo viés se encontra no modelo gerativista de Noam Chomsky: a “competência” que ele opõe à “performance” outra coisa não é, feitas todas as contas, senão a língua que ele mesmo, Chomsky, conhece, fala e escreve, isto é, o inglês americano padrão. Com irritante frequência, a atribuição do rótulo de “agramaticalidade” a determinadas construções só se explica porque essas construções não pertencem à variedade urbana de prestígio falada pelo linguista. Ora, essa facilidade de atribuição (em tudo ideológica) do rótulo de “agramaticalidade” não é muito diferente da atitude do purista normativo que diz, por exemplo, que determinada palavra ou frase “não existe” ou “não é português” simplesmente porque não foi incluída na norma artificialmente forjada para servir de padrão. A linguística científica não soube escapar da armadilha da hipóstase. Fazendo a crítica da tradição gramatical normativa, ela própria não soube reconhecer em seus postulados de aparência científica os mesmos problemas que denunciava na gramática tradicional. Afinal,

o fato de colocar o social entre parênteses, o que permite tratar a língua, ou qualquer objeto simbólico, como finalidade sem fim, contribuiu bastante para o êxito da linguística estruturalista, ao conferir o encanto de um jogo inconsequente aos exercícios “puros” de uma análise puramente interna e formal. (Bourdieu 1996: 19)

É porque, como já vimos, na linguagem o que é *natura* e o que é *cultura* não se separam facilmente, ou talvez nunca. Portanto, para uma análise minimamente honesta do fenômeno da linguagem humana, é imprescindível dar conta de seus aspectos estruturais,

sistêmicos, com a necessária teorização que isso implica, e *também* de seus aspectos sociais, culturais, políticos e ideológicos. A contaminação recíproca dessas duas dimensões do linguístico é inevitável, e até caberia perguntar se são de fato duas dimensões distintas ou, isto sim, uma única e mesma coisa.

Em vez de desejar o impossível, que seria ignorar os aspectos socioculturais e político-ideológicos, como tem feito o estruturalismo clássico e o gerativista, com seu “falante ideal” que não vive em nenhum lugar deste planeta, o mais sensato é buscar conhecer a dinâmica social da linguagem, seu impacto na vida das comunidades humanas, as origens culturais do próprio sistema linguístico, que não pode ser estudado fora das circunstâncias reais da vida de seus falantes. A célebre divisão saussuriana entre *linguística interna* e *linguística externa* (e a opção pela *interna* como objeto de trabalho do linguista) é um escândalo epistemológico para qualquer pessoa que reconheça a impossibilidade de cortar a língua do falante (ser social por excelência, *zōon politikon* por natureza, mergulhado na história) para estudá-la num laboratório asseptizado como um pedaço de carne morta.

Hipóstase consumada: a ortografia

Herdeiros da cultura europeia ocidental, estamos muito mal habituados a identificar a “língua” com o construto sociocultural e político-ideológico que é a norma-padrão *escrita* das línguas nacionais das grandes potências europeias. O processo de transformar uma língua numa hipóstase passa sempre pela sistematização da forma escrita dessa língua, pela criação de uma *ortografia*. A escrita confere à “língua”, mera abstração, uma aparência concreta, de coisa tangível, material, que se pode tocar, ler, ouvir, desenhar, apagar, copiar, bordar, gravar no metal, esculpir

no mármore etc. É a hipóstase total, concluída, consumada. Não surpreende que para quase todas as pessoas que vivem em sociedades grafocêntricas a língua se confunda com a escrita, com a ortografia da língua. E por essa mesma razão é que, apesar dos esforços dos linguistas contemporâneos em provar que a fala e a escrita têm muito mais semelhanças do que diferenças entre si, a língua escrita (hipostasiada na escrita literária dos grandes clássicos do idioma) permanecerá sempre, no imaginário coletivo, no senso comum, como algo superior, mais sublime e mais digno de veneração do que a língua falada:

Escrever nunca foi e nunca vai ser a mesma coisa que falar: é uma operação que influí necessariamente nas formas escolhidas e nos conteúdos referenciais. (Gnerre 1985: 5)

O discurso social sobre a escrita, sobre o que está registrado “preto no branco”, é há milênios um discurso de supervalorização do escrito e de superdepreciação do falado: *Verba volant, scripta manent* – “as palavras voam, os escritos permanecem”. Afinal, “o que Fulano diz não se escreve”. De nada valeu, portanto, a advertência do apóstolo Paulo: “A letra mata, mas o Espírito vivifica” (2 Cor.: 3, 6). Em sociedades entranhadamente grafocêntricas, ou mais precisamente, organizadas em torno de um poder definido e controlado pelos que sabem/podem ler e escrever (sempre uma minoria), o que se reserva para a oralidade é, quando muito, o terreno do pitoresco, do folclórico, do anedótico.

O caráter socialmente hipostático da ortografia veio brilhantemente à tona, por exemplo, no Brasil, depois da homologação pelo governo brasileiro do acordo para a unificação internacional da ortografia do português (2009). Por toda parte, nos jornais, na televisão, na mídia em geral, as pessoas passaram a falar de “unificação da língua”. Na ocasião, eu mesmo concedi inúmeras entrevistas nas quais a

primeiríssima pergunta era sempre a mesma: “O que você pensa da *unificação* da língua portuguesa?” Explicar às pessoas que é impossível unificar uma língua, que toda língua é por sua própria natureza variável, múltipla, heterogênea e inacabada, se torna uma tarefa quase utópica. Se digo aos jornalistas (ou mesmo aos meus alunos na universidade, ou a professores de português) que *a ortografia não faz parte da língua*, muitos acham que estou dizendo um absurdo. (E talvez, de fato, esteja, por insistir em considerar que “língua” é somente o mítico “sistema” composto de fonemas, morfemas, lexemas e regras sintáticas, supostamente “internalizado” no cérebro do falante...)

A escrita, com sua substância sólida, palpável, concreta, transporta a língua desde algum lugar inalcançável e misterioso para diante de nossos olhos. Esse lugar misterioso e invisível é o cérebro humano, mas a maioria das pessoas não querem saber disso: a língua é sempre, invariavelmente, para quase todas, uma instituição, um bem material, um objeto externo. E também é quase impossível convencer alguém de que a gramática e o dicionário não contêm toda a língua, mas tão somente uma parte muito pequena e pobre do rico universo de possibilidades de expressão que é uma língua viva em sua totalidade de usos.

O padrão não é uma variedade linguística!

A padronização, a gramatização, a ortografização de uma língua têm constituído, em todos os momentos históricos, um processo de *seleção* e, como todo processo de seleção, um processo simultâneo de *exclusão*. A centralização dos Estados nacionais a partir do Renascimento em torno da figura do rei, símbolo da nacionalidade, acarretou a construção política de uma língua nacional, de uma língua oficial.

Ora, que critérios poderiam ser empregados para definir essa língua oficial, essa língua que, de materna, se transformará em língua paterna, língua pátria, língua oficial? Em meio à diversidade linguística que sempre caracterizou todos os países da Europa, que língua ou que variedade de língua será arrancada de sua dinâmica social para se transformar em monumento, em símbolo da identidade nacional?

Os critérios serão, sempre, de ordem *política* e nunca-jamais de ordem “linguística”, no sentido de não haver possibilidade alguma de uma variedade ser escolhida por algum conjunto de características “inerentes” (beleza, elegância, riqueza, concisão etc.) que a tornem “naturalmente” mais apta a ser eleita para o processo de hipostasiação. A língua escolhida será sempre, nos casos de nações unificadas, a língua ou dialeto falado na região onde se situa o poder, a Corte, a aristocracia, o rei.

A famosa *Ordinance de Villers-Cotterêts*, por exemplo, assinada em 6 de setembro de 1539 pelo rei Francisco I, decreta que todo e qualquer documento legal, contratos, sentenças, testamentos etc., “sejam pronunciados, registrados e entregues às partes em linguagem materna francesa, e não outramente”. Ora, essa “linguagem materna francesa” é de uso extremamente minoritário no século XVI, e mesmo no final do século XVIII, como veremos adiante, era desconhecida por três quartos da população da França. Sua escolha como língua da administração se deve ao mero fato de ser a língua materna do rei, o que é razão suficiente para decretar sua oficialidade, apesar de sua reduzida difusão entre os súditos. Com isso, o que poderia parecer um ato de democratização das relações entre o poder e os cidadãos — a substituição do latim pelo francês nos atos oficiais — era, na verdade, uma reafirmação do caráter aristocrático daquele regime político e se prendia ao simples fato de, àquela altura da história francesa, o latim já ser uma língua

desconhecida para a maioria dos membros da elite política e cultural.

A língua ou variedade de língua eleita para ser a oficial será objeto de um trabalho de codificação, de *padronização*, trabalho empreendido pelos gramáticos, e também de criação de um léxico novo, amplo, que permita à língua ser instrumento da alta literatura, da ciência, da religião e do direito. Diante disso, só se pode concordar com Monteagudo (2011: 45), ao afirmar que

quando falamos de padrão não estamos nos referindo à estratificação social da língua, mas a uma perspectiva diferente sobre a variação linguística, relativa à codificação e à prescrição. O que acontece na realidade é que o código normativo costuma descansar na regulação de um socioleto de prestígio, mais precisamente do estilo “cardinal” (médio-alto) desse socioleto – ou, melhor ainda, de uma versão idealizada dessa variedade. (grifo meu).

Por conseguinte, e ao contrário do que comumente (e lamentavelmente) se lê em textos assinados por (socio)linguistas – num discurso que se repete também nos livros didáticos de português, supostamente “atualizados” com os avanços da ciência linguística¹ —, a *norma-padrão* definitivamente *não é uma das*

¹ Um exemplo, entre muitos, da confusão reinante nos livros didáticos de português no que diz respeito aos conceitos de *norma-padrão*, *norma culta*, *variedade* etc.: “Língua padrão, norma culta ou variedade padrão é a variedade linguística de maior prestígio social” (Cereja, W. R. e Magalhães, T. C. *Português: linguagens*, vol. 5, p. 44, São Paulo, Atual, 2006). Num livro (aliás, muito bom) assinado por linguistas (Ilari e Basso 2006), também impera a profusão/confusão terminológica, numa cadeia equivocada de supostos sinônimos: “variedades cultas”, “português culto”, “língua culta”, “variedade culta”, “língua padrão”, “variante padrão”, “variedade padrão”, “português padrão”, “português culto”, “norma culta”.

muitas variedades linguísticas que existem na sociedade. Não existe uma *variedade-padrão* (aliás, uma contradição em termos, pois se é *padrão*, isto é, uniforme e invariante, como pode ser uma “variedade”?), nem um *dialeto-padrão*, nem uma *língua-padrão*, embora esses termos pululem na bibliografia dedicada ao tema. O que existe é uma *norma-padrão*, língua materna de ninguém, língua paterna por excelência, língua da Lei, uma *norma* no sentido mais jurídico do termo.

A *norma-padrão*, como observa Monteagudo, não faz parte da “estratificação social da língua”. Ela é um construtor sociocultural (uma hipóstase), que pode até se basear em alguma variedade linguística empiricamente detectável na sociedade, mas, precisamente por ser alvo de um intenso *investimento* de codificação (estabelecimento de regras gramaticais que muitas vezes não existem em nenhuma das variedades, mas remetem a alguma tradição mais antiga, como, no caso do português, à gramática latina), de representação gráfica (legislação sobre a ortografia oficial), de produção lexical (criação de amplo vocabulário técnico-científico, literário etc. para dar conta de uma “alta cultura”) e de um intenso investimento *político-ideológico* (língua do poder, do Estado, da administração, da escola etc.), a *norma-padrão* não é “uma variedade” como outra qualquer. Retomando as palavras de Milroy (2011: 22), as línguas, em suas formas padronizadas,

não são *vernáculos*, e ninguém as fala exatamente; a ideologia do padrão decreta que o padrão é uma ideia na mente — é *uma variedade perfeitamente estável, claramente delimitada e perfeitamente uniforme* —, uma variedade que nunca é perfeitamente nem consistentemente realizada no uso falado.

A norma-padrão, de fato, está longe de ser uma “variedade”, um “dialeto” ou uma “língua”, no sentido de um “sistema”

fonomorfossintático que se “realiza” na fala dos indivíduos: ela é, isto sim, uma hipóstase (“uma ideia na mente”), uma *instituição social* e, nessa qualidade, goza de um poder simbólico especial, muito diferente do que se atribui às autênticas variedades linguísticas; ocupa no imaginário coletivo um lugar de destaque; é objeto de um culto e de um cultivo que ninguém dedica jamais aos outros modos de falar. A norma-padrão é o parâmetro contra o qual (e a preposição *contra* não é fortuita aqui) são medidos todos os demais usos falados e escritos da língua: é o leito de Procusto sobre o qual são assentadas todas as manifestações reais de uso da língua para que seus “erros”, “vícios”, “defeitos”, “carências” e “excessos” sejam exibidos e amputados.

Tampouco a *norma-padrão* se confunde com a *norma culta*, isto é, o conjunto de variedades urbanas de prestígio realmente empregadas pelas camadas privilegiadas da população. Desgraçadamente, essa confusão entre *norma-padrão* e *norma culta* faz a festa na literatura acadêmica e didática produzida no Brasil, deixando atrás de si uma esteira de consequências nefastas para o ensino e para o lúcido entendimento da realidade sociolinguística do país¹.

História exemplar: o castelhano

O caso da Espanha é exemplar sobre todos. Uma data, uma única data, está vinculada a três fatos importantíssimos da história espanhola: o ano de 1492. Nesse ano, os exércitos cristãos conquistam Granada, o último território árabe da península Ibérica, o que resulta na unificação da Espanha sob a coroa unificada de Castela, Leão e Aragão. No mesmo ano, financiado por essa mesma coroa, o genovês Cristóvão Colombo chega ao continente americano. E também em 1492 se publica a *Gramática de la lengua*

¹ Para uma discussão sobre os problemas terminológicos presentes no uso de *norma-padrão* e *norma culta*, entre outros, ver Bagno (2003) e Faraco (2008).

castellana, de autoria de Antonio de Nebrija. Não são coincidências: são etapas distintas de uma mesma política, de um mesmo projeto. E é o próprio Nebrija quem nos vai dizer isso com todas as letras: “*Esta [lengua castellana] hasta nuestra edad anduvo suelta y fuera de regla, y a esta causa a recibido en pocos siglos muchas mudanças*”. Por isso, continua ele: “*acordé ante todas las otras cosas reduzir en artificio este nuestro lenguaje castellano, para que lo que agora y de aquí adelante en él se escriviere pueda quedar en un tenor, y estenderse en toda la duración de los tiempos que están por venir.*”

É uma enunciação perfeita daquilo que estou chamando aqui de hipóstase: a transformação de uma língua “solta e fora de regra” num “artifício”, num monumento cultural, social, num instrumento de poder político, num objeto concreto. A relação entre língua e poder não se oculta, não se dissimula. Pelo contrário, se declara explicitamente: “*siempre la lengua fue compañera del imperio*”. Na apresentação de sua gramática dedicada à rainha Isabel, precisamente a mesma que financiou Colombo e conquistou os territórios mouros, Antonio de Nebrija escreve: “*después que vuestra Alteza metiesse debaxo de su iugo muchos pueblos bárbaros y naciones de peregrinas lenguas, y con el vencimiento aquellos tenían necesidad de recibir las leies quel vencedor pone al vencido, y con ellas nuestra lengua*”. O projeto da gramática é um projeto claramente político, vai de mãos dadas com a Reconquista do território ibérico e a conquista de novas terras em outros continentes.

E por que é uma gramática da língua *castelhana*? Por que não é uma gramática da língua galega, ou leonesa, ou asturiana, ou basca, ou catalã, ou aragonesa? Por que, com o transcorrer dos séculos, o nome “castelhano” se tornará sinônimo de “espanhol”? Porque Castela era e permanece sendo o centro do poder político.

A honestidade do gramático Antonio de Nebrija contrasta duramente com a piada de mau gosto do rei da Espanha, João Carlos I, em seu discurso de 23 de abril de 2001, por ocasião da entrega do Prêmio Cervantes. Disse o rei:

Nunca fue la nuestra lengua de imposición, sino de encuentro; a nadie se le obligó nunca a hablar en castellano: fueron los pueblos más diversos quienes hicieron suyo por voluntad libérrima, el idioma de Cervantes.¹

A quem ele deseja enganar? A história recente da própria Espanha contradiz categoricamente essas palavras. Durante todo o pesadelo franquista, as línguas regionais da Espanha foram perseguidas e proibidas. E a conquista da América se fez sabidamente graças ao massacre sistemático e planejado dos povos indígenas, de civilizações inteiras, de culturas milenares e, consequentemente, de muitas e muitas línguas. Falar de “vontade libérrima” é querer apagar a verdade que nos contam os próprios conquistadores espanhóis nas crônicas que nos deixaram documentando suas terríveis vitórias, como nestas palavras do religioso Bartolomé de Las Casas, em sua *Brevísima relación de la destrucción de las Indias* (1552):

En estas ovejas mansas [los indios] [...] entraron los españoles, desde luego que las conocieron, como lobos y tigres y leones cruelísimos de muchos días hambrientos. Y otra cosa no han hecho de cuarenta años a esta parte, hasta hoy, e hoy en este día lo hacen, sino despedazarlas, matarlas, angustiarlas, afigirlas, atormentarlas y destruirlas por las extrañas y nuevas e varias e nunca otras tales vistas ni leídas ni oídas maneras de残酷, de las cuales algunas

¹ Texto completo do discurso disponível em <http://www.casareal.es/noticias/news/640-ides-idweb.html> (acesso em 29/12/2009).

pocas abajo se dirán, en tanto grado, que habiendo en la isla Española sobre tres cuentos de ánimas que vimos, no hay hoy de los naturales de ella docientes personas. La isla de Cuba es cuasi tan luenga como desde Valladolid a Roma; está hoy cuasi toda despoblada. [...] Daremos por cuenta muy cierta y verdadera que son muertas en los dichos cuarenta años por las dichas tiranías e infernales obras de los cristianos, injusta y tiránicamente, más de doce cuentos de ánimas, hombres y mujeres y niños; y en verdad que creo, sin pensar engañarme, que son más de quince cuentos.¹

Nomear uma língua

O que a gramática castelhana de Nebrija nos mostra é que o nome das línguas é outro aspecto fundamental de sua transformação em objeto, em hipóstase cultural e social. Dar um nome a um modo de falar, rotulá-lo de “língua”, não é um ato inocente. No senso comum tudo parece “natural”: se é a língua da Espanha, é o “espanhol”; se é a língua da França, é o “francês”; se é a língua da Itália, é o “italiano” etc. Mas não há nada de natural no processo de nomear uma “língua”. Inclusive a atribuição do rótulo de “língua” a um modo de falar já é um ato político.

A língua como algo com limites definidos e seguros é, repito, resultado de um processo histórico e cultural. Na vida íntima das pessoas e das comunidades, não existem “línguas”: o que existe, sim, são variedades linguísticas, o que também se costuma chamar de “dialetos”, um termo que a sociolinguística contemporânea prefere evitar por causa do caráter tradicionalmente depreciativo que lhe foi atribuído com o passar do tempo.

A natureza essencialmente heterogênea das línguas é evidente: dois

¹ O texto integral da obra está disponível em <http://www.eumed.net/textos/07/fbc/1c.htm> (acesso em 29/12/2009).

filhos de uma mesma família, por mais semelhanças que apresentem em seu modo de falar, também apresentarão diferenças devidas à trajetória cultural e social e à personalidade própria de cada um. Se assim é num nível tão íntimo, quando se trata de uma sociedade ampla, como um país inteiro, a heterogeneidade linguística é quase incomensurável. Não é exagero dizer que existem tantas línguas num território quantos são os indivíduos que o habitam. E exatamente por isso é que os Estados nacionais unificados e centralizadores sempre tentaram fabricar um idioma também unificado e centralizador a partir das múltiplas variedades linguísticas de seu território.

A eleição de uma língua ou de uma variedade linguística específica impõe, entre tantas outras coisas que já mencionei, a necessidade de nomear essa língua ou variedade. Durante muitos séculos, as línguas maternas europeias foram chamadas de “vulgares”. Nos territórios do antigo Império Romano, esses “vulgares” foram chamados de “romances”, sem outra designação específica. Isso porque, durante quase mil anos, a única língua digna desse rótulo foi o latim, a única língua estudada sistematicamente, a única empregada em obras de caráter filosófico, científico, moral, etc. Somente a partir do Renascimento as línguas vulgares passarão a ser valorizadas, como instrumentos que permitem a comunicação direta do poder com seus súditos. E para isso, elas precisam de um nome.

O caso da língua castelhana é muito particular. Ao contrário do que ocorreu com outras línguas, que assumiram definitivamente o nome de seu país, a língua do poder central da Espanha até os dias de hoje conserva seu nome de origem regional, isto é, o nome do dialeto, do romance, do vulgar empregado pelas forças sociais e políticas que unificaram o território ibérico depois de expulsar os mouros. Embora também seja chamada de “espanhol” ou “língua espanhola”, o nome “castelhano” se conserva.

Depois da redemocratização da Espanha, em 1976, após quarenta anos de ditadura franquista, foi desenhada uma nova política linguística para aquele país, com o reconhecimento de estatuto cooficial para algumas das línguas regionais: galego, catalão e basco. Outras línguas regionais, no entanto, não tiveram a mesma sorte, como o leonês e o aragonês. Para não ferir susceptibilidades, a língua majoritária, a língua do centro do poder, é referida nessa política com o nome de “castelhano”, porque, ao fim e ao cabo, o galego, o catalão, o basco, e também o aragonês e o leonês, são “línguas espanholas”, isto é, línguas faladas na Espanha por cidadãos espanhóis. Mas para a política linguística internacional, o nome do castelhano é “língua espanhola”, sem mais, como se vê, por exemplo, no sítio do Instituto Cervantes na internet, que é assim apresentado:

El Instituto Cervantes es la institución pública creada por España en 1991 para la promoción y la enseñanza de la *lengua española* y para la difusión de la cultura española e hispanoamericana.¹ (grifo meu)

Histórias exemplares: o francês e o português

Em outros países, no entanto, o nome da língua perdeu completamente sua referência à origem regional, provinciana, da variedade sobre a qual se construiu o idioma pátrio. É o caso do francês que, no entanto, levou muito tempo para se firmar como a “língua da França”. Até a Revolução de 1789, as línguas e dialetos regionais eram muito dinâmicos. Mas a ideologia revolucionária exigia o fim das divisões feudais, a unificação do país em torno do centro político que era Paris. E mesmo o nome “França” precisou de muito tempo para se estabelecer como designação de todo o território francês atual. A França como entidade nacional

¹ www.cervantes.es (acesso em 29/12/2009).

centralizada só aparece no imaginário do povo francês a partir precisamente da Revolução e mais ainda depois das façanhas imperiais de Napoleão. Por seu turno, a língua “francesa” só se propaga e se impõe a todo o território nos cinquenta anos seguintes à Revolução e, mais decisivamente, depois da II Guerra mundial.

Em 1794, o religioso, erudito e revolucionário francês Henri Grégoire escreve um documento no qual lamenta que a língua francesa seja falada somente em 15 dos 83 departamentos do país, o que equivale a somente um quarto da população. O documento se chama, muito significativamente, *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* (*Relatório sobre a necessidade e os meio de aniquilar os patoás e de universalizar o uso da língua francesa*). Começa assim uma explícita e sistemática política linguística de repressão das línguas regionais e de imposição do ensino exclusivo da língua francesa em sua modalidade parisiense.

Depois da francização da França, os filólogos e linguistas sentirão a necessidade de criar um “dialeto original” a partir do qual teria evoluído a “língua francesa”. E esse dialeto original não poderia ser outra coisa senão o que era supostamente falado na região chamada Île-de-France, onde se localiza a capital, Paris. Esse dialeto é inteiramente uma invenção dos filólogos do século XIX, que o chamam de “francien” (“franciano”), um nome que nunca tinha sido empregado em nenhum documento histórico escrito em território francês: “une spécificité dialectale dont personne n'avait jamais entendu parler” (“uma especificidade dialetal de que ninguém jamais ouvira falar”), nas palavras de Bernard Cerquiglini (2007: 36), que qualifica o *francien* de “ectoplasma”, ou seja, na parapsicologia, “substância visível considerada capaz de produzir materialização do espírito” (Houaiss), quase um sinônimo do que venho chamando aqui de *hipóstase*. O termo *francien* só aparece em

1889 nos escritos do filólogo Gaston Paris. A tarefa ideológica de nomear a língua é tão opressiva que mesmo a ciência, que proclama seu caráter objetivo e isento de preconceitos, sente seu peso e cumpre sua missão de produzir um mito de origem.

A história do português também apresenta suas curiosidades político-ideológicas. Historicamente, o português outra coisa não é senão a continuação histórica do galego, romance surgido no extremo noroeste da península Ibérica após a colonização romana que suplantou a civilização céltica ou celtibérica que havia por lá. As vicissitudes históricas, as guerras intrafamiliares, as etapas da Reconquista cristã dos territórios sob controle muçulmano, tudo isso conduziu à criação de um reino de Portugal em 1139, separado da coroa de Leão. O território galego, no entanto, jamais se separou, nunca obteve sua independência e assim é até os dias de hoje: a Galiza é somente uma região da Espanha.

No Renascimento, os primeiros gramáticos portugueses trataram de destacar a elegância e a riqueza da língua que então passou a se chamar “português”, em contraposição declarada à língua galega. O historiador e gramático Duarte Nunes de Leão, em 1606, escreveu com perspicácia:

...as quais ambas [galega e portuguesa] eraõ antigamente quasi húa mesma, nas palavras & nos diptongos e na pronunciaçāo que as outras de Hespanha naõ tem. Da qual lingoa Gallega a Portuguesa se aventajou tanto, quanto na copia e na elegancia della vemos. O que se causou por em Portugal haver Reis e corte que he a officina onde os vocabulos se forjão e pulem e onde manão pera os outros homēs, o que nunqua houve em Galliza...

A presença de reis e de uma Corte é o que permitiu à língua portuguesa distinguir-se e separar-se do galego, uma língua que por

muitos séculos não será objeto de cultivo literário, relegada aos usos menos nobres, sempre oprimida pelo castelhano centralizador.

Também no caso do português, a ciência filológica sentirá a necessidade de criar um nome que dê à língua pátria uma origem digna. Para começar, a gramática histórica, nascida no século XIX, vai estabelecer um mito: o mito de que “o português vem do latim”, o que historicamente e geograficamente é um erro. O português vem, sim, mas é do galego, é a continuação histórica da língua românica que surgiu no extremo noroeste da península e foi sendo levada cada vez mais para o sul da franja ocidental da península no processo de Reconquista empreendido pelos soberanos portugueses. O galego, sim, vem do latim vulgar falado naquela região. Mas seria uma grande desonra para uma língua imperial como a portuguesa reconhecer como sua “mãe” uma língua pobre, falada por uma gente rústica, sem poder político. Daí o mito de que “o português vem do latim”, mito que se encontra estampado em todos os livros de história da língua portuguesa, criando uma fictícia filiação direta que qualquer investigação histórico-geográfica desmente com facilidade.

Isso explica outra criação da filologia do século XIX: o nome *galego-português* para descrever a língua da poesia medieval, dos trovadores. Seria impossível dizer que aquela língua já era “português”, pois não existia o reino de Portugal quando foram compostas as primeiras cantigas de amigo e de amor, muitas das quais se referem a lugares explicitamente galegos (como as muitas que cantam o mar de Vigo, maior cidade da Galiza hoje em dia). Mas tampouco seria aceitável chamá-la simplesmente de “galego”. Daí a invenção desse hibridismo bizarro, “galego-português”. De fato, como relata García Turnes (2002: 333), em sua investigação sobre as origens do termo *galego-português* e seu emprego pelos filólogos lusitanos:

Ó longo de todo o século [XIX] fomos vendo aparecer distintas variantes como *portuguez galliciano*, *portuguez galleziano*, *galliziano-português*, *gallezio-luzitano* ou *gallecio-portuguez*. Non será ata as vísperas do século XX, da man de C. Michaëlis, autora que desenvolverá o groso e o fundamental da súa obra nesta centuria, cando encontremos, alternando con outras formas, o actual *galego-português*.

Argumenta a pesquisadora que Carolina Michaëlis será, de fato, a principal responsável pela difusão e, acrescento eu, pela *instituição*, nos estudos históricos, do termo *galego-português*, que se transformará numa *hipóstase* conveniente para designar uma língua que, em tudo, era pura e simplesmente o galego, numa versão literarizada, convencional, cortesã, própria para o uso na poesia lírica e que, com toda probabilidade, nunca foi realmente *falada* como variedade espontânea, materna, de nenhuma comunidade linguística autêntica.

Ao contrário do *francien*, que nunca existiu como “dialecto” e do qual não se tem absolutamente nenhum registro histórico documentado, o “galego-português”, sim, existiu, como língua da poesia medieval, mas nunca chamado com esse nome, que só responde às exigências de nacionalismo da filologia lusa do século XIX. Monteagudo (1999: 119-121), depois de apresentar as mais antigas denominações para a língua galega, já a partir do século XIII, afirma justamente que

a denominación que recibía a lingua dos cancioneiros, cando menos nos ambientes eruditos e trobadorescos [...], era a de *galego*, e convídanos a cuestionar a moderna denominación, xurdida nos ambientes filolóxicos lusitanos de finais do século XIX, de *galego-portugués*.

Histórias exemplares: o alemão e o italiano

A história do “alemão” e do “italiano” também merece nossa atenção. A Alemanha e a Itália foram durante muitos séculos territórios divididos entre diferentes poderes políticos. É somente no final do século XIX que vão surgir os países unificados que hoje chamamos Itália e Alemanha, o primeiro em 1861 e o segundo em 1871. São dois países que sempre conheceram uma grande multiplicidade linguística. Mas a unificação territorial e política exigiu também a unificação linguística.

Assim, na Alemanha se cria uma língua-padrão, chamada *Hochdeutsch*, “alto alemão”, que não é construída a partir de um só dialeto, mas com base em diversos dialetos centrais e do sul do território. O *Hochdeutsch* é eminentemente uma língua paterna, a língua pátria, língua que se escreve, mas que não é a língua materna, íntima e familiar de praticamente ninguém.

Na Itália, depois da unificação, o problema da língua nacional, debatido durante séculos, foi resolvido com a eleição do dialeto toscano como base para o que se chamará a partir de então “língua italiana”. O toscano não é o dialeto de Roma, a capital. É o dialeto da Toscana, cuja capital, Florença, foi durante séculos um importante centro político, cultural e econômico. Por causa disso, o toscano adquiriu o maior prestígio cultural entre todas as demais línguas faladas na península itálica, graças ao trabalho literário de grandes figuras como Petrarca, Bocácio, Maquiavel, Guicciardini, Ariosto e, sobre todos os outros e em caráter pioneiro, Dante Alighieri.

De fato, Dante, no ano de 1305, escreve em latim um opúsculo chamado *De vulgari eloquentia*, onde defende a tese de que as

línguas vulgares, se forem transformadas em objeto de investimento cultural por seus falantes, podem muito bem ser empregadas na alta literatura e na ciência. E o próprio Dante vai comprovar isso, escrevendo em toscano sua *Comédia* que passará à posteridade com o epíteto de “Divina”. Está criada assim a língua literária da Itália. O toscano se impõe, portanto, como língua nacional após a unificação política do território italiano.

O fato de que o toscano era somente um dialeto como os demais é comprovado pela curiosa situação linguística do primeiro rei da Itália unificada: Víctor Manuel II teve que aprender a nova língua oficial de seu reino, o “italiano” recém-criado, porque era, inicialmente, apenas o rei do Piemonte e da Sardenha e, portanto, era falante nativo do piemontês, uma língua muito diferente do toscano, aliás incompreensível para os falantes do italiano-padrão.

A criação do “italiano” representou também a divisão linguística da Itália em duas categorias: a primeira, a categoria de “língua”, ficou reservada exclusivamente ao toscano, que passou a se chamar “língua italiana”; a segunda, a categoria de “dialeto”, é empregada até hoje para designar todas as muitas entidades linguísticas presentes no território itálico. No caso da Itália, o termo “dialeto” já não tem sua acepção tradicional nos estudos linguísticos: variedades regionais de uma mesma língua. “Dialeto” na Itália é qualquer forma de falar que não seja a “língua italiana”. Os chamados “dialetos” italianos, no entanto, são muito diferentes entre si e incompreensíveis para seus falantes respectivos.

Língua ou dialeto?

O emprego do termo “dialeto”, fora dos estudos científicos (embora, às vezes, também neles), sempre tem sido carregado de preconceito racial e/ou cultural. Nesse emprego, “dialeto” é uma forma “errada”,

“feia”, “ruim”, “pobre” ou “atrasada” de se falar uma “língua”.

Também é uma maneira de distinguir as “línguas” dos povos “civilizados”, brancos, das formas supostamente primitivas de falar dos povos “selvagens”. Essa separação é tão poderosa que se enraizou no inconsciente da maioria das pessoas, inclusive das que declaram fazer um trabalho “politicamente correto”. Veja-se o seguinte exemplo, publicado numa revista brasileira (*Nossa História*, outubro de 2004): é a declaração do cineasta moçambicano Víctor Lopes, realizador do documentário *Língua – vidas em português*, exibido nos cinemas brasileiros:

A *língua portuguesa* serviu como um elemento unificador da comunicação em territórios nos quais se falavam, e ainda se falam, dezenas de *dialetos* maternos das diversas tribos que a colonização atingiu. Assim, em Moçambique, onde se falam hoje cerca de 35 dialetos locais, o português é língua materna de 3% da população, mas é utilizado por cerca de 40% dos moçambicanos. (grifos meus)

A separação é claríssima: o rótulo “língua” só se aplica ao português, língua do colonizador. As outras muitas e diferentes línguas do povo moçambicano são “dialetos”. O mesmo se verifica neste outro exemplo, também publicado num periódico brasileiro:

Pela primeira vez em sua história de 33 anos, a Universidade do Vale do Itajaí (Univali) recebe a matrícula de um índio. Ele se chama Nanblá Gakran, é natural de Ibirama e garantiu uma vaga no curso de ciências sociais, implantado este ano pela instituição para ser desenvolvido no campus de Itajaí. Nanblá é da tribo xokleng e trabalha como professor de 1^a a 4^a séries primárias em Ibirama [...] Segundo Nanblá, os xokleng estão perdendo seus valores linguísticos e assimilando o *idioma português*, sem manter vivo o *dialeto indígena*. (Agencia UOL, 17/2/1998) (grifos meus)

É muito longa a tradição de distinguir a “língua”, hipostasiada e referida ao centro do poder, dos “dialetos”. Com o nome pejorativo de *patois* (aportuguesado em *patoá*), os dialetos (ou, melhor dizendo, as línguas regionais) foram definidos pela célebre *Encyclopédie* do século XVIII — obra emblemática do chamado Iluminismo — com as seguintes palavras:

patois (Gramm.). Langage corrompu tel qu'il se parle presque dans toutes les provinces: chacune a son patois; ainsi nous avons le patois bourguignon, le patois normand, le patois champenois, le patois gascon, le patois provençal, etc. On ne parle la langue que dans la capitale.

[patoá (gram.). Linguagem corrompida tal como se fala em quase todas as províncias: cada uma tem seu patoá; assim temos o patoá burguinhão, o patoá normando, o patoá champanhês, o patoá gascão, o patoá provençal, etc. Só se fala a língua na capital.]

Outro exemplo muito eloquente do fenômeno de hipostasiação é o da chamada “língua árabe”. Por razões de natureza religiosa, o que os falantes de “árabe” chamam de “árabe” é a língua na forma como ela se encontrava quando o profeta Maomé redigiu o livro sagrado do Islã, o Corão, no século VII. Essa língua, também chamada de “árabe clássico”, é uma língua morta, não é falada por ninguém como idioma materno, está restrita à literatura religiosa. Nos diferentes países chamados “árabes”, existem formas de falar tão diferentes entre si quanto, por exemplo, o português e o italiano, sem possibilidades de intercompreensão entre seus falantes, e não poderia ser de outra maneira. É uma ilusão ideológica achar que num território imenso, que vai do extremo ocidental da África até a fronteira do Iraque com o Irã, passando por todo o Oriente Médio, se fala uma só e única “língua árabe”.

No entanto, essa ilusão ideológica é sustentada pela própria cultura “árabe” tradicional, já que na maioria dos 22 países “árabes” o sistema educacional se dedica exclusivamente ao ensino do “árabe clássico” e de sua forma mais modernizada, o “árabe-padrão”, enquanto que os chamados “dialetos” particulares falados nos diferentes países não recebem apoio institucional nem são valorizados, embora sejam as verdadeiras línguas maternas nacionais. É inconcebível que 300 milhões de pessoas, distribuídas por um território tão dilatado, falem uma mesma e única língua “árabe”.

Por essas e outras razões é que faz parte do folclore acadêmico da linguística a declaração jocosa atribuída ao linguista Max Weinreich: “Uma língua é um dialeto com exército e marinha”. De fato, a separação entre língua e dialeto é eminentemente política, escapa dos critérios que os linguistas tentam estabelecer para delimitar tal separação.

A eleição de uma língua ou dialeto para ocupar o cargo de “língua oficial” relega, no mesmo gesto político, todas as outras variedades e línguas de um território à terrível escuridão do não-ser. A referência ao que vem de cima, do poder, das classes dominantes, cria nos falantes das variedades e línguas sem prestígio social e cultural um complexo de inferioridade, uma baixa autoestima linguística, à qual os sociolinguistas catalães deram o nome de “auto-ódio”.

Evidentemente, também há muito de político e ideológico na designação “língua” que se aplica a um modo de falar específico. Por exemplo, o galego é considerado uma “língua” diferente do português, mas o português do Brasil não é oficialmente chamado “brasileiro”, em contraposição ao português europeu, embora os estudos linguísticos venham comprovando que, do ponto de vista

sistêmico (fonológico e morfossintático, semântico e pragmático), são duas línguas diferentes. Ora, o galego não pode ser confundido com o português, para que a Galiza não tenha a pretensão de se separar da Espanha e criar um Estado soberano ou, talvez, de se unir ao território de Portugal. Mas, por outro lado, a ideologia colonialista que sempre imperou nas elites brasileiras impede que se reconheça o idioma majoritário dos brasileiros como uma língua independente do português europeu e que possa ser chamada simplesmente de “brasileiro”.

Nomes iguais, nomes diferentes

Com isso, se verifica no mundo duas situações distintas: (1) o mesmo nome aplicado a modos de falar bem diferentes e (2) nomes diferentes aplicados a modos de falar muito semelhantes. As duas situações, nunca é demais repetir, são resultantes de processos históricos e ideológicos.

Já vimos o caso do “árabe”, nome único para 22 países e 300 milhões de pessoas. Podemos dizer o mesmo do “espanhol”, um só nome de língua para mais de vinte países e quase meio bilhão de falantes. Será uma mesma língua a que se fala em Ushuaia, no extremo sul da Argentina, às portas da Antártida, e na Cidade do México, a dezenas de milhares de quilômetros de distância? Será a mesma língua a que se fala na Andaluzia, no sul da Espanha, e na Guiné Equatorial, em plena África tropical?

Vejamos agora alguns exemplos da segunda situação: dois nomes para modos de falar semelhantes. Vamos examinar o caso do híndi e do urdu. O urdu é a língua oficial do Paquistão. Como língua falada, o urdu é praticamente indistinguível do híndi, língua oficial mais importante da Índia. A diferença entre as duas línguas está no fato de que o urdu é utilizado como língua escrita por falantes

muçulmanos e se escreve numa forma ligeiramente adaptada do alfabeto persa que, por sua vez, é uma variante do alfabeto árabe. O híndi, por seu lado, se escreve no alfabeto devanágari, originalmente empregado para o sânscrito, e é utilizado pelos falantes de religião hindu. A rivalidade histórica entre Paquistão e Índia, que gerou terríveis guerras sanguinárias entre os dois países, junto com a divisão religiosa, é o que explica a atribuição de nomes diferentes a um único sistema linguístico.

O mesmo vale para a distinção entre o norueguês e o dinamarquês. A Noruega foi uma província do reino da Dinamarca durante quatrocentos anos, até 1905, quando conquistou sua independência. Para marcar explicitamente a independência política, a língua também ganhou nome novo: o norueguês, que é, de fato, a mesma língua dinamarquesa com pequenas variações locais. A intercomunicabilidade entre os povos dos três países nórdicos (Dinamarca, Noruega e Suécia) é quase perfeita, e os programas de televisão produzidos em qualquer um deles são acompanhados tranquilamente nos outros dois países. Mas as línguas recebem nomes diferentes: dinamarquês, sueco e norueguês. E quem nos fala a esse respeito é ninguém menos do que Einar Haugen, pioneiro nos estudos que hoje chamamos de sociologia da linguagem:

Os não-escandinavos às vezes ficam atônitos ao ouvir dinamarqueses, noruegueses e suecos conversar, cada qual em sua língua, sem intérpretes. O fato de que haja certo grau de mútua inteligibilidade entre essas línguas, às quais nos referiremos como línguas escandinavas continentais, tem levado algumas pessoas a sugerir que, juntas, deviam ser de fato consideradas como uma única língua. Embora para alguns propósitos seja conveniente enfeixá-las, não é muito acertado falar de uma única língua escandinava ou nórdica. Tal prática exigiria uma definição bastante restrita do termo “língua”. Desprezaria os aspectos que não são puramente

linguísticos, mas também sociais e políticos. (Haugen 1987: 157)

A situação das línguas da Índia e do Paquistão se reproduz em certa medida na antiga Iugoslávia. Depois da sangrenta divisão da antiga confederação socialista em diferentes pequenos Estados independentes, a língua que os linguistas sempre chamaram de servo-croata recebeu três nomes distintos: sérvio, croata e bósnio. As diferenças entre o sérvio e o croata sempre se restingiram à escrita: os croatas, católicos romanos, empregam o alfabeto latino; os sérvios, católicos ortodoxos, empregam o alfabeto cirílico; os bósnios, muçulmanos, empregam tanto o alfabeto latino quanto o cirílico. Com a criação dos Estados independentes da Croácia e da Bósnia, a língua, que para os linguistas é um sistema único com variedades locais que não impedem a intercompreensão dos falantes, passou a ser designada com nomes distintos, nomes de países, de nações.

A língua é um pântano?

A conclusão, portanto, não pode ser outra: falar de uma língua é sempre mover-se no terreno pantanoso das crenças, das superstições, das ideologias e das representações. E nessa areia movediça também a filologia, a gramática e a linguística científica acabam se atolando. Sem dúvida, o exame da dinâmica linguística deve ser feito com instrumentos analíticos da antropologia, da sociologia e da psicologia social, além dos instrumentos linguísticos.

Quando passamos ao terreno do ensino das línguas, o risco de ficar preso no pântano ideológico é sempre iminente. Para escapar desse perigo, é necessário recordar incessantemente que “língua” não é um conceito claro e delimitado, nem sequer para a ciência linguística.

O que vai ser ensinado não é uma “língua” em toda a sua vitalidade,

seu dinamismo, sua instabilidade permanente, sua heterogeneidade intrínseca. O que vai se ensinar é um construto sociocultural, mesclado de ideologia e de pressupostos impossíveis de comprovar empiricamente. É uma hipóstase, um objeto criado, normatizado, codificado, institucionalizado para garantir a unidade política de um Estado, sob o lema tradicional: “um país, um povo, uma língua”. O reconhecimento do multilinguismo que caracteriza praticamente todos os países do mundo e o desenho de políticas linguísticas democráticas e democratizadoras são fatos muito recentes na história dos povos e das línguas.

E nesse campo, o Brasil está muito atrasado, mergulhado na ideologia monolíngue que sempre caracterizou nossa história, em que todas as políticas linguísticas sempre se destinaram a massacrar os povos indígenas junto com suas línguas, a distribuir os escravos africanos em lotes de indivíduos falantes de línguas diferentes e etnias rivais para que não emergisse nenhuma solidariedade entre eles, a proibir o uso e o ensino das línguas minoritárias trazidas pela imigração europeia e asiática, a ridicularizar e oprimir os falantes das variedades regionais e rurais do português brasileiro.

Sabemos que, durante muitos séculos, para se conseguir a desejada unidade nacional, muitas línguas foram (e são) emudecidas, muitas populações foram (e são) massacradas, povos inteiros foram (e são) calados e exterminados. Nós, do continente americano, temos uma história dolorosíssima de colonização construída sobre milhões de cadáveres dos indígenas, que já estavam aqui quando os europeus invadiram suas terras ancestrais, e dos africanos escravizados que foram trazidos para cá contra a vontade.

O que se chama, portanto, de “língua” é o fruto de toda essa história, que não deve ser esquecida. Não vamos incorrer naquilo que Pierre Bourdieu chamou de “amnésia da gênese”, isto é, esquecer que o

que chamamos de “língua” tem uma origem histórica, não é algo que nasceu “naturalmente”, como se fosse uma planta que brota sem que ninguém a tenha semeado. Podemos amar e cultivar uma ou mais “línguas”, mas sem esquecer o preço caríssimo que muita gente pagou e ainda paga para que elas se implantassem como idiomas oficiais, nacionais, línguas pátrias, línguas do ensino, do poder e da lei.

É evidente que esse construto político-ideológico, essa hipóstase monumental, guarda relações com a vida íntima da linguagem humana, essa nossa poderosa faculdade sociocognitiva de interação com o mundo e com os outros seres humanos. Mas essa hipóstase não é “a língua” em sua totalidade: é somente uma parte pequena, sim, porém importantíssima, do ponto de vista histórico e cultural, de alguma coisa tão grande e tão complexa que ninguém sabe definir a contento.

Referências bibliográficas

- BAGNO, M. (2003). *A norma oculta: língua & poder na sociedade brasileira*. São Paulo, Parábola.
- BOURDIEU, P. (1996). *A economia das trocas linguísticas*. São Paulo, Edusp.
- CAMERON. D. (1995). *Verbal Hygiene*. London, Routledge.
- CERQUIGLINI, B. (2007). *Une langue orpheline*. Paris, Minuit.
- FARACO, C. A. (2008). *Norma culta brasileira: desatando alguns nós*. São Paulo, Parábola.
- GARCÍA TURNES, B. (2002). Sobre a (proto)historia do termo *galego-português* na reflexión lingüística lusa do século XIX. In Lorenzo, Ramón (ed.), *Homenaxe a Fernando R. Tato Plaza*. Santiago de Compostela, Universidade de Santiago de Compostela.

- GNERRE, M. (1985). *Linguagem, escrita e poder*. São Paulo, Martins Fontes.
- HAUGEN, E. (1987). Danish, Norwegian and Swedish. In Comrie, B. (ed.): *The World's Major Languages*. London, Routledge.
- ILARI, R. e BASSO, R. (2006). *O português da gente*. São Paulo, Contexto.
- LYONS, J. (1968). *Introduction to Theoretical Linguistics*. Cambridge, Cambridge University Press.
- MILROY, J. (2011). Ideologias linguísticas e as consequências da padronização. In X. Lagares & M. Bagno (eds.), *Políticas da norma e conflitos linguísticos*. São Paulo: Parábola.
- MONTEAGUDO, H. (1999). *Historia social da lingua galega*. Vigo, Galaxia.
- MONTEAGUDO, H. (2011). Variação e norma linguística: subsídios para uma (re)visão. In X. Lagares & M. Bagno (eds.), *Políticas da norma e conflitos linguísticos*. São Paulo: Parábola.

QU'EST-CE QU'UNE LANGUE ? IMAGINAIRE, SCIENCE ET HYPOSTASE

Marcos Bagno (Université de Brasilia)

*Quid est ergo tempus ? Si nemo ex me quaeret, scio ;
si quaerenti explicare velim, nescio.
« Qu'est-ce donc le temps ? Si personne ne me le demande, je le sais
; si l'on me demande d'expliquer, je ne le sais pas. »*

S. Augustin, *Confessions*, XI, 14

Existe-t-il un concept clair de « langue » ?

En observant l'épigraphhe ci-dessus, et pour mieux répondre à la question posée par le titre de cet article, il me semble que l'on pourrait très bien y remplacer le mot *temps* par le mot *langue*. Qu'est-ce qu'une langue ? Tout le monde paraît le savoir, mais je doute bien qu'il y ait quelqu'un à même d'y répondre, sans hésitation, d'une façon définitive et sûre. Mais je ne doute point qu'il y ait des gens prêts à reconnaître dans cette même citation d'Augustin deux « langues » différentes, qui reçoivent le nom de *latin* et *français*.

Le concept de langue n'est pas le plus aisé à définir. Dans un ouvrage collectif où dix-huit linguistes brésiliens bien connus sont interviewés, la toute première question – « Qu'est-ce la langue ? » – a mérité des réponses aussi disparates entre elles que « activité, travail », « moyen de communication », « multisystème gouverné par un dispositif socio-cognitif », « complexe réalité sémiotique »,

« condensation de toutes les expériences historique d'une communauté donnée », « produit d'un travail social et historique », « capacité biologique, innée à l'espèce humaine », « domaine public de construction symbolique et interactive du monde », « phénomène social par excellence, attaché à un territoire et à une population »... Autant dire que la langue, tel que le mythe d'Ulysse dans le poème « Mensagem » de Fernando Pessoa, « é o nada que é tudo » (« c'est le rien qui est tout »).

Dans la séparation classique entre *nature* et *culture*, où situer la langue ? Il existe bien des raisons pour que l'on croie que le langage humain est une donnée biologique, une des facultés de notre cerveau et, par conséquent, appartenant au royaume de la nature. Mais il est également incontestable que les langues sont l'élément majeur d'une culture, d'une société. Son lien étroit avec l'identité individuelle, communautaire et nationale transforme la langue ou les langues (dûment hypostasiées, comme on le verra ci-dessous) en facteurs puissants de tension politique, de souffrance psychologique, de manipulation idéologique et toute autre sorte de dynamique socioculturelle. Les langues ont toujours été des bannières sous lesquelles des groupes spécifiques se joignent pour défendre ou revendiquer leurs droits et, à la fois, des drapeaux que les États constitués déploient pour exercer leurs politiques de contrôle social, soit par la répression d'autres langues, soit par la promotion de la langue élue en langue officielle, soit bien les deux.

Cette double personnalité de la langue en fait un mélange dans lequel il est en pratique impossible de séparer, d'une part, ce qui est proprement linguistique, ce qui appartient à la structure ou au système linguistique (tant que cela existe !), et, d'autre part, ce qui est une construction culturelle, sociale, politique, idéologique.

La réponse, c'est qu'il n'y a pas de concept clair et sûr de langue.

Déjà le soi-disant fondateur de la linguistique moderne, Ferdinand de Saussure, disait que « le point de vue crée l'objet ». Et il avait raison : la langue, quoi que ce soit, ne se laisse pas appréhender toute entière – il faut choisir un point à partir duquel l'observer pour en tirer quelques conclusions, toutes trompeuses et instables.

Sans remède : pour parler de la langue, il faut la construire, la forger, la fabriquer, lui donner un nom, lui attribuer des propriétés, des caractéristiques, de la personnalité, de l'esprit. Et il s'agit d'un travail entrepris non seulement par le linguiste, avec ses prétentions d'objectivité scientifique, mais aussi (et peut-être surtout) par les locuteurs communs, dans ses démarches d'hygiène verbale (Cameron, 1995), de mythification et de mystification collective des biens symboliques, de construction de l'imaginaire social concernant la culture même à laquelle ils appartiennent et des mythes d'origine qui lui donnent des racines historiques et une mémoire commune.

La langue comme une hypostase

Voilà pourquoi il est possible, dans le discours général sur la langue, d'en parler en tant que sujet, comme si elle était une entité douée de volonté et de pouvoir d'action, par exemple quand on dit : « Le portugais possède plus de temps verbaux que les autres langues romanes », ou « l'anglais rejette des constructions avec une double négation », ou « le cap-verdien a éliminé la catégorie grammaticale du genre », ou « le français a abandonné le système des déclinaisons du latin » etc. Or, qui possède, rejette, élimine ou abandonne quoi que ce soit, ce sont les *locuteurs*, les êtres humains qui parlent des langues afin de bâtir leur interaction sociale et leur identité particulière.

Cette langue construite, langue-sujet, langue avec âme, désir et pouvoir de décision, serait ce que l'on appelle en philosophie une

hypostase. Le mot grec *hypostasis* s'est vu traduit en latin par *substantia*. La théologie chrétienne s'est emparée de ce terme pour définir avec lui la double nature du Christ, sa double substance : humaine et divine à la fois. Mais dans la réflexion philosophique moderne et contemporaine, une *hypostase* est « une erreur cognitive caractérisée par l'attribution d'existence concrète et objective (existence substantielle) à une réalité fictive, abstraite ou simplement restreinte au caractère incorporel de la pensée humaine ».

Point de doute que la langue existe, qu'elle a une existence « concrète et objective », que c'est quelque chose pouvant être saisi par nos sens (du moins par l'audition). Mais il devient très difficile, sinon impossible, de convertir sur-le-champs cet ensemble de sons, de mots et de signifiés en une chose dépassant ce qu'elle est : en un *objet*, une construction culturelle aussitôt attrappée dans un filet de représentations sociales, croyances, superstitions, dans un imaginaire collectif. L'erreur cognitive, c'est de croire que cet objet culturel, fruit d'un travail d'*hypostasiation*, est « la langue ».

Cependant, tel que nous le rappelle le théorème de Thomas, « *if men define situations as real, they are real in their consequences* », c'est à dire, les linguistes ont beau faire des efforts pour prouver que « la langue » n'est pas cette hypostase socioculturelle (bien qu'ils ne parviennent pas eux-mêmes à dire ce qu'est « la langue »...) : cette croyance, profondément enracinée dans la culture occidentale (pour le moins), entraîne de vastes conséquences sociales, politiques, pédagogiques, institutionnelles, culturelles etc. Évoquant, une nouvelle fois, le poète portugais, la langue-hypostase est « le rien qui est tout », puisque, n'ayant toujours pas d'« existence concrète et objective », elle engendre des conséquences sociales très claires et palpables.

Lorsque, par exemple, l'on dit, du moins dans la culture brésilienne, que « le français est très élégant et sophistiqué », que « l'allemand est grossier et âpre », que « l'anglais est pratique et moderne », que « l'italien est exagéré », que « l'espagnol est kitsch » ou que le portugais lui-même est « l'une des langues les plus difficiles du monde », il est évident qu'il n'y a rien de scientifique ni d'empiriquement vérifiable dans ces propos. Il s'agit tout simplement d'un imaginaire linguistique, formé de stéréotypes qui se sont empilés des siècles durant, transmis d'une génération à la suivante, sans critique et sans contestation. Néanmoins, ce sont des croyances aux conséquences sociales majeures, dans la mesure où elles soutiennent des préjugés (négatifs et positifs) très actuels dirigés vers les locuteurs de ces langues et vers leurs cultures.

L'hypostase parfaite : la norme standard

Le processus le plus connu par lequel une langue devient une hypostase est celui qu'on appelle en sociologie du langage la *standardisation*. La création d'une norme, d'un paramètre, d'un modèle de langue idéale a été depuis longtemps un processus d'« objectification » de la langue. Dans son état « naturel » (s'il en est), une langue est toujours hétérogène, changeante, variable, souple, flexible. Le processus de standardisation saisit la langue et l'arrache de sa vie intime, privée, communautaire et la transforme en institution, en monument culturel, en véhicule d'une politique nationale et, dans de nombreux cas le long de l'histoire, d'une politique impériale, coloniale.

La langue standardisée cesse d'être une langue maternelle et, fondée sur la Loi et servant de code pour écrire la Loi, devient une langue *paternelle*, un *patron* linguistique, la langue de la *Patrie*, la langue du *patron* (du colonisateur, par exemple). Ses limites sont fixées, son essence est codifiée dans les livres appelés *grammaires*, qui

essaient de la décrire pour mieux la prescrire, puisque maintenant la langue est une Loi ; son répertoire lexical est compilé comme un trésor dans les dictionnaires. Une fois « objectifiée », cette langue paternelle verra l'école devenir son véhicule majeur de propagation, maintien et transmission.

Dans ce processus d'hypostasiation, on identifie la langue à ce modèle, cette norme-standard, ce patron, qui cesse d'être un artefact-artifice socioculturel pour devenir « la Langue », avec article défini et majuscule, une entité possédant volonté et conscience, entourée d'une cosmogonie qui se perd dans le temps, comme si « la Langue » existait comme ça, aux contours parfaits, depuis l'aurore du monde. Si, pour la linguistique contemporaine, la langue est une faculté cognitive, donc *intérieure* à la biologie même de chaque être humain, une telle conception de langue est hautainement dédaignée par les non-linguistes, c'est à dire, l'immense majorité des locuteurs communs, qui ne conçoivent « la Langue » qu'en tant qu'une *institution*, analogue à la religion et aux lois, en tant donc que quelque chose d'*extérieur* à l'individu, quelque chose qui ne lui appartient pas et qu'il doit acquérir, apprendre, connaître, respecter, vénérer, transmettre et défendre pour devenir un membre digne de la communauté, pour se considérer comme inclus dans une culture, pour devenir citoyen. La conception « laïque » de la langue est, par conséquent, beaucoup plus *phylogénétique* qu'*ontogénétique*.

Des Alexandrins à Saussure : quelles différences ?

Dans l'histoire occidentale, la première langue ayant subi un tel processus fut le grec. Les célèbres philologues de la Bibliothèque d'Alexandrie, au III^e siècle AEC, préoccupés par ce qui leur paraissait la « corruption » et la « ruine » de la langue des grands auteurs du glorieux passé de la littérature grecque (Homère en premier chef), ont inventé la discipline appelée *grammaire*, un appareil théorique créé non seulement pour analyser la langue mais

aussi, et peut-être surtout, pour reconnaître le « bon », le « beau » et l' « élégant » et le séparer du « mauvais », du « laid », du « grossier ». Les choix des grammairiens alexandrins sont bien connus dans l'histoire de la linguistique : le mépris absolu de la langue parlée et, dans le même coup, une survalorisation de la langue écrite littéraire ancienne ; valeur négative attribuée au changement linguistique, considéré comme un signe évident de la « décadence » de la langue du passé doré.

On ne peut pas accuser les grammairiens alexandrins d'incohérence. Leur idéologie est claire et ils l'assument sans y aller par quatre chemins : ce sont des fonctionnaires d'une institution étatique, des employés de la monarchie ptolémaïque, qui veulent créer de façon explicite une langue grecque de référence, pouvant servir d'outil efficace de communication dans tout l'immense empire conquis par Alexandre et son armée. Ils élisent pour modèle la langue littéraire du passé, ils sont poussés par leurs préjugés sociaux, par la misogynie et l'ethnocentrisme xénophobe qui ont toujours caractérisé la culture grecque des couches dominantes, pour lesquelles tout ce qui n'était pas grec était « barbare » (et ce n'est pas un hasard si les mots *misogynie* et *xénophobie* sont d'origine grecque). Leur tâche hypostasiante correspondait parfaitement à leurs buts.

Mais l'incohérence de la linguistique moderne, qui se veut scientifique, comment ne pas la critiquer ? Le structuralisme, l'école de pensée linguistique qui a dominé et domine toujours une partie non négligeable de la production scientifique, se caractérise précisément par sa volonté d'abstraire un système à partir des usages concrets, réels, variables, changeants. On sait que de la dichotomie *langue/parole* Saussure choisira la « langue » pour objet d'étude. Cette « langue » saussurienne, cependant, présente toutes les caractéristiques de la norme standardisée, de l'écriture littéraire

classique. C'est une hypostase, dont l'existence est une croyance relévant intégralement de la foi du linguiste qui la bâtit. Autant que les Alexandrins, les linguistes structuralistes méprisent la variation et le changement pour bâtir une hypostase qui sera nommée *synchronie*, un système parfait, homogène et stable. Autant que le standard normatif taillé par les grammairiens, le fameux « système » du structuralisme est un artifice, une construction ou, plutôt, une reconstruction puisque, sous le masque du sicisme positiviste, cette langue-système n'est pas trop différente de la norme littéraire classique.

Ce même biais se trouve dans le modèle générativiste de Noam Chomsky : la « compétence » qu'il oppose à la « performance » n'est rien d'autre, tout compte fait, que la langue que lui-même, Chomsky, connaît, parle et écrit, c'est à dire, l'anglais américain standard. Trop souvent (et de façon agaçante) l'attribution du label d' « agrammaticalité » à certaines constructions ne s'explique que parce que ces constructions n'appartiennent pas à la variété urbaine de prestige parlée par le linguiste. Or cette facilité d'attribution (en tout idéologique, d'ailleurs) du label d' « agrammaticalité » n'est pas très différente de l'attitude du puriste disant, par exemple, que tel mot ou telle syntaxe « n'existe pas » ou « n'est pas du français » tout banalement parce qu'ils n'ont pas été accueillis dans la norme forgée artificiellement pour devenir le standard. La linguistique scientifique n'a pas su échapper au piège de l'hypostase. Tout en faisant la critique de la tradition grammairienne normative, elle n'a pas su reconnaître dans ses postulats eux-mêmes d'apparence scientifique les mêmes problèmes qu'elles dénonçait chez les grammairiens classiques.

Et ce parce que, comme on l'a vu, dans le langage ce qui est *nature* et ce qui est *culture* ne se séparent pas aisément, ou plutôt jamais. Par conséquent, pour une analyse un tant soit peu honnête du

phénomène du langage humain, il est incontournable de prendre en compte ses aspects structuraux, systémiques, avec la nécessaire théorisation que cela implique, et *aussi* ses aspects sociaux, culturels, politiques et idéologiques. La contamination réciproque de ces deux dimensions du linguistique est inévitable, et ce serait même le cas de se demander s'il s'agit de fait de deux dimensions distinctes ou, mieux, d'une seule et même chose.

Au lieu de rêver de l'impossible – ignorer les aspects socioculturels et politico-idéologiques –, comme l'a fait le structuralisme classique et générativiste, avec son « locuteur idéal » qui ne vit sur aucun point de la planète, le plus sensé consiste à connaître le dynamisme social du langage, son impact sur la vie des communautés humaines, les origines culturelles du système linguistique lui-même, lequel ne peut être étudié hors des circonstances réelles de la vie de ses locuteurs. La célèbre division saussurienne entre *linguistique interne* et *linguistique externe* (et le choix de l'interne en tant qu'objet de travail du linguiste) est un scandale épistémologique pour toute personne qui reconnaisse l'impossibilité de couper la langue du locuteur (être social par excellence, *zōon politikon* par nature, plongé dans l'histoire) pour l'étudier dans un laboratoire aseptisé comme un morceau de chair morte.

L'hypostase aboutie : l'orthographe

Héritiers de la culture européenne occidentale, nous sommes très mal habitués à identifier la « langue » à cette construction socioculturelle et politico-idéologique qu'est la norme standard *écrite* des langues officielles des puissances européennes. Le processus d'hypostasiation d'une langue passe toujours par la systématisation de la forme écrite de cette langue, par la création d'une *orthographe* (dont le préfixe grec *ortho-*, « droit, correct », n'est pas rien). L'écriture donne à la langue, qui n'est plus qu'une

abstraction, une apparence concrète, d'une chose tangible, matérielle, que l'on peut toucher, lire, écouter, dessiner, effacer, copier, broder, graver sur le métal, sculpter dans le marbre etc. C'est l'hypostase totale, aboutie, parfaite. Ce n'est pas étonnant du tout si, pour presque toutes les personnes vivant dans des sociétés graphocentriques, la langue se confond avec l'écriture, avec l'orthographe de la langue. Et pour cette même raison c'est que, malgré tous les efforts des linguistes contemporains pour démontrer que la parole et l'écriture entretiennent plus de similitudes que de différences, la langue écrite (hypostasiée dans l'écriture littéraire des grands classiques de l'idiome) restera toujours, dans l'imaginaire collectif, dans le sens commun, comme quelque chose de supérieur, de plus sublime et plus digne de vénération que la langue parlée :

Écrire n'a jamais été et ne sera jamais la même chose que parler : c'est une opération influant nécessairement sur les formes choisies et sur les contenus de référence. (Gnerre, 1985: 5)

Le discours social sur l'écrit, sur ce qui est enregistré « noir sur blanc », est depuis des millénaires un discours de survalorisation de l'écrit et de surdépréciation de l'oral: *Verba volant, scripta manent*, « les mots s'envolent, les écrits restent ». Dans des sociétés viscéralement graphocentriques ou, plus précisément, organisées autour d'un pouvoir défini et contrôlé par ceux qui savent/peuvent lire et écrire (toujours une minorité), ce qui est réservé pour l'oral est, tout au plus, le terrain du pittoresque, du folklorique, de l'anecdotique.

Le caractère socialement hypostatique de l'orthographe s'est brillamment exposé, par exemple, au Brésil après l'homologation par le gouvernement brésilien de l'accord pour l'unification internationale de l'orthographe du portugais (2010). Partout, dans les journaux, à la télévision, dans les médias en général, les gens ont

commencé à parler de « l'unification de la langue ». À cet époque-là, j'ai donné plusieurs interviews où la toute première question posée était toujours la même: « Que pensez-vous de l'unification de la langue portugaise ? ». Expliquer aux gens qu'il est impossible d'unifier une langue, que toute langue est de sa propre nature variable, multiple, hétérogène et inachevée, cela devient une tache presque utopique. Si je dis aux journalistes (ou même à mes étudiants à l'université ou à des professeurs de langue portugaise) que *l'orthographe ne fait pas partie de la langue*, beaucoup pensent que je suis en train de proférer une absurdité.

L'écriture, avec sa substance solide, palpable, concrète, transporte la langue depuis un certain lieu introuvable et mystérieux et la met devant nos yeux. Ce lieu mystérieux et invisible, c'est le cerveau humain, mais les gens ne veulent pas en entendre parler : la langue est toujours, inexorablement, pour presque tous, une institution, un bien matériel, un objet extérieur. Et c'est aussi quasi impossible de convaincre quelqu'un que la grammaire et le dictionnaire ne contiennent pas la langue toute entière, mais bien simplement une partie toute petite et pauvre du riche univers de possibilités d'expression qu'est une langue vivante en sa totalité d'usages.

Le standard n'est pas une variété linguistique !

La standardisation, la grammatisation, l'orthographisation d'une langue ont constitué, dans tous les moments historiques, un processus de *sélection* et, comme tout processus de sélection, un processus simultané d'*exclusion*. La centralisation des États nationaux à partir de la Renaissance, et surtout à la fin du XVIII^e siècle, autour de la figure du roi (ou de la république), symbole de la nationalité, a entraîné la construction politique d'une langue nationale, d'une langue officielle.

Or quels critères pourraient être employés pour définir cette langue officielle, cette langue qui, de *maternelle*, deviendra langue *paternelle*, langue-patrie, langue officielle ? Au milieu de la diversité linguistique qui a toujours caractérisé tous les pays de l’Europe, quelle langue ou quelle variété de langue sera arrachée à sa dynamique sociale pour devenir un monument, un symbole de l’identité nationale ?

Les critères auront été, toujours, d’ordre *politique* et jamais du tout d’ordre « linguistique », en ce sens qu’il n’existe aucune possibilité de choisir une variété à cause d’un ensemble quelconque de propriétés « inhérentes » (beauté, élégance, richesse, concision etc.) la rendant « naturellement » plus apte à être élue pour le processus d’hypostasiation. La langue/variété choisie sera toujours, dans les cas des nations unifiées, la langue/variété parlé dans la région où se trouve le pouvoir, la Cour, l’aristocratie, le roi.

La langue/variété choisie pour devenir officielle sera l’objet d’un travail de codification, de standardisation, entrepris par les grammairiens, et aussi d’un travail de création d’un lexique nouveau, ample, permettant à la langue de devenir l’instrument de la haute littérature, de la science, de la religion et du droit. On ne saurait donc être plus d’accord avec H. Monteagudo lorsqu’il écrit que

quand on parle de standard, on ne fait pas référence à la stratification sociale de la langue, mais a une perspective différente sur la variation linguistique, relative à la codification et à la prescription. Il arrive, en réalité, que le code normatif repose souvent sur la régulation d’un sociolecte de prestige, plus exactement sur le style « cardinal » (moyen-élévé) de ce sociolecte – ou, mieux encore, d’une version idéalisée de cette variété.

Par conséquent, et à l’opposé de ce qui fréquemment (et

lamentablement) on lit dans des textes signés par des (socio)linguistes, la norme standard *n'est point du tout une des nombreuses variétés linguistiques existant dans la société*. Il n'existe pas de « variété-standard » (d'ailleurs, une contradiction en ses termes, car si c'est un standard, c'est à dire, uniforme et invariant, comment peut-il être une « variété » ?), pas de « dialecte-standard » ni de « langue-standard », bien que ces termes pullulent dans la bibliographie consacrée à ce sujet. Ce qui existe, c'est une *norme-standard*, langue maternelle de personne, langue paternelle par excellence, langue de la Loi, une *norme* dans le sens le plus juridique du terme.

La norme-standard, selon la définition de Monteagudo, ne fait pas partie de la « stratification sociale de la langue ». C'est une construction socioculturelle (une hypostase) qui peut se fonder sur une variété linguistique empirique existant dans la société, mais, exactement parce qu'elle fait l'objet d'un intense *investissement* de codification (établissement de règles grammaticales qui très souvent n'existent dans aucune des variétés réelles, mais renvoient plutôt à une tradition plus ancienne, comme, dans le cas du portugais et du français, à la grammaire latine), de représentation graphique (législation sur l'orthographe officielle), de production lexicale (création d'un vaste vocabulaire technico-scientifique, littéraire etc. pour s'occuper d'une « haute culture ») et d'un intense investissement *politico-idéologique* (langue du pouvoir, de l'État, de l'administration, de l'école etc.), la norme-standard n'est pas « une variété » comme n'importe quelle autre. D'après James Milroy (2011), les langues, dans leurs formes standardisées,

ne sont pas des *vernaculaires*, et personne ne les parle exactement ; l'idéologie du standard décrète que celui-ci est une idée dans l'esprit – une variété *parfaitement stable, clairement délimitée et parfaitement uniforme* –, une variété qui n'est jamais entièrement ni constamment réalisée dans l'usage parlé.

La norme-standard, en fait, est loin d'être une « variété », un « dialecte » ou une « langue », dans le sens d'un « système » phono-morpho-syntaxique qui se « réalise » dans la parole des individus : elle n'est pas plus qu'une hypostase (« une idée dans l'esprit »), une *institution sociale* et, en tant que tel, elle jouit d'un pouvoir symbolique spécial, très différent de celui que l'on attribue aux variétés linguistiques authentiques ; elle occupe un lieu proéminent dans l'imaginaire collectif ; elle fait l'objet d'un culte et d'une culture que personne jamais ne consacre aux autres façons de parler. Le standard est le paramètre contre lequel (et la préposition *contre* n'est pas un hasard ici) se mesurent toutes les autres manifestations réelles d'usage de la langue pour que leurs « fautes », leurs « vices », « défauts », « manques » et « excès » soient exhibés et amputés.

Le standard ne se confond pas non plus avec les normes de prestige, c'est à dire, l'ensemble des variétés urbaines employées *de facto* par les couches privilégiées de la population. Celles-ci essaient d'y arriver, tel que les croyants essaient d'obtenir la « vision béatifique », en sachant pourtant, dès le départ, que « Dieu » (l'hypostase des hypostase) ne peut pas être contemplé par des yeux humains.

Histoire exemplaire : le castillan

Le cas de l'Espagne est exemplaire parmi tous. Une date, une seule date, est liée à trois événements fondamentaux de l'histoire espagnole : l'année 1492. Cette année-là, les armées chrétiennes conquièrent Grenade, le dernier territoire musulman de la Péninsule ibérique, ce qui engendre l'unification de l'Espagne sous la couronne réunie de Castille, Léon et Aragon. Financé par cette même couronne, et toujours en 1492, le Génois Christophe Colomb atteint le continent américain. Enfin, la même année, voit le jour la

Gramática de la lengua castellana, écrite par Antonio de Nebrija. Ce ne sont pas de coïncidences : ce sont des étapes distinctes d'une même politique, d'un même projet. Et c'est Nebrija lui-même qui nous le dit lettre par lettre : « *Cette [langue castillane] jusqu'à notre âge a été desserrée et hors de toute règle, et à cause de cela elle a reçu en peu de siècles beaucoup de changements* ». Pour cette raison, continue-t-il, « *je me suis décidé avant tout autre chose de réduire en artifice notre langage castillan, pour que ce que maintenant et dorénavant s'écrit en lui puisse rester dans sa teneur et être compris pendant toute la durée des temps à venir* ».

C'est l'énonciation parfaite de ce que j'appelle ici *hypostase* : la transformation d'une langue « desserrée et hors de toute règle » en un « artifice », en un monument culturel, social, un instrument du pouvoir politique, un objet concret. Le rapport entre langue et pouvoir ne se cache pas, n'est pas dissimulé. Au contraire, il se déclare explicitement : « *toujours la langue a été la compagne de l'empire* ». Dans la présentation de sa grammaire, dédiée à la reine Isabelle, la même qui a financé le voyage de Colomb et a conquis les territoires des musulmans, Antonio de Nebrija écrit: « *après que Votre Altesse a mis sous son joug maints peuples barbares et maintes nations de langues sauvages, avec la victoire ceux-là avaient besoin de recevoir les lois que le vainqueur impose aux vaincus, et avec elles notre langue* ». Le projet de la grammaire est un projet clairement politique, main dans la main avec la *Reconquista* (Reconquête) du territoire ibérique et la conquête de nouvelles terres sur d'autres continents.

Et pourquoi c'est une grammaire de la langue *castillane* ? Pourquoi pas une grammaire de la langue galicienne ou léonaise, ou asturienne, ou basque, ou catalane, ou aragonaise ? Pourquoi, le temps s'écoulant, le nom de « *castillan* » deviendra-t-il un synonyme d' « *espagnol* » ? Parce que Castille était et est toujours le centre du

pouvoir politique.

L'honnêteté du grammairien Antonio de Nebrija contraste nettement avec la blague de mauvais goût du roi d'Espagne, Juan Carlos I, dans son discours du 23 avril 2001, lors de la remise du Prix Cervantès. Il y a dit :

Jamais notre langue n'a été une langue d'imposition, mais de rencontre ; personne n'a jamais été obligé de parler le castillan : ce sont les peuples les plus divers qui se sont emparé par leur volonté toute libre de l'idiome de Cervantès.

Qui voulait-il tromper ? L'histoire récente de l'Espagne même contredit catégoriquement ces mots-là. Pendant tout le cauchemar du franquisme, les langues régionales d'Espagne ont été poursuivies et interdites. Et tout le monde sait que la conquête de l'Amérique s'est faite grâce au génocide systématique et planifié des peuples indigènes, de civilisations entières, de cultures millénaires et, par conséquent, de centaines de langues. Parler d'une « volonté toute libre », c'est vouloir effacer la vérité que racontent les conquistadors espagnols eux-mêmes dans les chroniques qu'ils nous ont laissées en documents de leurs terribles victoires, comme dans ces mots du religieux Bartolomé de Las Casas, dans sa *Brevísima relación de la destrucción de las Indias* (1552) :

C'est parmi ces douces brebis, ainsi dotées par le Créateur des qualités que j'ai dites, que s'installèrent les Espagnols. Dès qu'ils les connurent, ceux-ci se comportèrent comme des loups, et des tigres et des lions, qu'on aurait dit affamés depuis des jours. Et ils n'ont rien fait depuis quarante ans et plus qu'ils sont là, sinon les tuer, les faire souffrir, les affliger, les tourmenter par des méthodes cruelles extraordinaires, nouvelles et variées, qu'on n'avait jamais vues ni entendu parler. Si bien que de 300.000 qu'ils étaient à Espanola, les naturels ne sont plus aujourd'hui que 200 ! L'île de Cuba est peut-être plus longue que la distance de Valladolid à Rome : elle est aujourd'hui à peu près

dépeuplée. L'île de San Juan et celle de la Jamaïque, îles qui furent prospères et heureuses, sont aujourd'hui vides toutes deux. [...] Nous tiendrons pour vrai et assuré, qu'en quarante ans, dans lesdites terres, sont morts à cause de cette tyrannie plus de 12 millions d'êtres vivants, hommes, femmes, enfants [...]

Ce n'est pas un hasard si, en 1659, treize ans après sa réédition, le livre fut inclus dans la liste de livres interdits par l'inquisition espagnole.

Nommer une langue

Ce que la grammaire de Nebrija nous montre c'est que le nom des langues est un autre aspect fondamental de leur transformation en hypostase culturelle et sociale. Donner un nom à une façon de parler, la labelliser comme une « langue », ce n'est pas un acte ingénue. Dans le sens commun, tout semble « naturel » : si c'est la langue d'Espagne, c'est l' « espagnol »; si c'est la langue de France, c'est le « français »; si c'est la langue d'Italie, c'est l' « italien »... Mais il n'y a rien de naturel dans le processus de nommer une « langue ». D'ailleurs, l'attribution même du label de « langue » à une façon de parler est déjà un acte politique.

La langue comme quelque chose aux limites définies et sûres est, répétons-le, le résultat d'un processus historique et culturel. Dans la vie intime des individus et des communautés il n'existe pas de « langue » : ce qui existe, ce sont des variétés linguistiques, ce que l'on appelle aussi parfois des « dialectes », un terme que la sociolinguistique contemporaine cherche à éviter à cause du caractère traditionnellement péjoratif dont il s'est revêtu le long des siècles.

La nature essentiellement hétérogène des langues est évidente : deux enfants d'une même famille, malgré toutes les ressemblances qu'ils

peuvent présenter dans leurs façons de parler, présenteront aussi des différences dues au parcours culturel et social et à la personnalité de chacun d'entre eux. Si c'est ainsi à un niveau aussi intime, lorsqu'il s'agit d'une société plus large, comme un pays entier, l'hétérogénéité linguistique devient incommensurable. On n'exagérerait pas en disant qu'il y a autant de langues que d'habitants dans un pays. Et c'est précisément pour cette raison que les États nationaux unifiés et centralisés ont toujours cherché à fabriquer un idiome aussi uniifié et centralisé à partir des multiples variétés linguistiques présentes sur leur territoire.

L'élection d'une langue ou d'une variété spécifique impose, entre beaucoup d'autres choses déjà citées, le besoin de nommer cette langue/variété. Pendant des siècles, les langues maternelles européennes ont reçu l'appellation de « vulgaires ». Dans les territoires de l'ancien empire romain, ces « vulgaires » recevaient la désignation de « romans », sans aucune autre spécification. Au Portugal, la langue vernaculaire était appelée « *linguagem* » ou « *nossa linguagem* » (« langage » ou « notre langage »). Et ce parce que, plus de mille ans durant, la seule langue digne de ce nom était le latin, la seule étudiée systématiquement, la seule employée dans les ouvrages philosophique, scientifique, théologique etc. Ce ne fut qu'à partir de la Renaissance que les langues vulgaires commencèrent à être valorisées, en tant qu'instruments permettant la communication directe du pouvoir avec ses sujets. Et, pour cela, elles avaient besoin d'un nom. Le première occurrence de « *português* », par exemple, se trouve dans une traduction de Cicéron faite par un prince portugais sans doute entre 1433 et 1438 (Faraco, 2016: 49), peu après, donc, la première conquête du Portugal hors de l'Europe (la ville de Ceuta, au Maroc, en 1415, qui appartient aujourd'hui à l'Espagne).

Le cas de la langue castillane est bien particulier. Au contraire de ce

qui s'est passé avec d'autres langues, lesquelles ont assumé définitivement le nom de leur pays, la langue du pouvoir central de l'Espagne jusqu'à aujourd'hui maintient son nom d'origine régionale, c'est à dire, le nom du dialecte, du roman, du vulgaire employé par les forces sociales et politiques qui ont unifié le territoire ibérique après l'expulsion des Maures. Bien qu'elle soit aussi appelée « espagnol » ou « langue espagnole », le nom de « *castellano* » est largement employé.

À la suite de la redémocratisation de l'Espagne, après quarante ans de dictature franquiste, une nouvelle politique linguistique a été élaborée pour le pays, avec la reconnaissance d'un statut co-officiel pour quelques-unes des langues régionales : galicien, catalan et basque. D'autres langues régionales, cependant, n'ont pas connu le même sort, tel le léonais et l'aragonais. Pour ne pas froisser des susceptibilités, la langue majoritaire, celle du centre du pouvoir, est désignée dans cette politique par le nom de « *castillan* », parce que, tout compte fait, le galicien, le catalan, le basque et aussi l'aragonais et le léonais sont des « langues espagnoles », c'est à dire, des langues parlées en Espagne par des citoyens espagnols. Cependant, pour la politique linguistique internationale, le nom du *castillan* est « langue espagnole », sans plus, tel qu'on le voit, par exemple, sur le site de Instituto Cervantes sur internet, Instituto qui se présente de la façon suivante :

El Instituto Cervantes es la institución pública creada por España en 1991 para la promoción y la enseñanza de la *lengua española* y para la difusión de la cultura española e hispanoamericana. (mon italique)

Histoires exemplaires : le français et le portugais

Dans d'autres pays, par contre, le nom de la langue a perdu totalement sa référence à l'origine régionale, provinciale, de la variété sur laquelle s'est bâti l'idiome officiel. C'est le cas du

français qui, cependant, a mis longtemps pour s'établir comme la « langue de la France ». Jusqu'à la Révolution de 1789, les langues et les dialectes régionaux étaient très dynamiques. Mais l'idéologie révolutionnaire exigeait la fin des divisions féodales, l'unification du territoire au tour du centre politique qu'était Paris. Et même au nom de « France » il a fallu longtemps pour se fixer comme désignation de tout le territoire français actuel. La France en tant qu'entité nationale centralisée n'apparaît dans l'imaginaire du peuple français qu'à partir justement de la Révolution et plus encore après les prouesses impériales de Napoléon I. Quant à la « langue française », elle ne se propage et ne s'impose sur tout le territoire qu'à partir de la Révolution, pour ne s'y imposer totalement qu'après la IIe Guerre mondiale.

En 1794, le bien connu abbé Grégoire produit un document où il regrette que la langue française ne soit parlée qu'en 15 des 83 départements, autant dire seul un quart de la population. Le document s'appelle, très symptomatiquement, *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. C'est alors que commence une politique linguistique explicite et systématique de répression des langues régionales et d'imposition de l'enseignement exclusif de la langue française dans sa modalité parisienne.

Après la francisation de la France, des philologues et des linguistes auront besoin de créer un « dialecte originel » à partir duquel aurait évolué la « langue française ». Et ce dialecte originel ne pourrait être rien de moins que celui censé être parlé dans la région appelée Île-de-France, où se trouve la capitale. Ce dialecte est de toutes pièces une invention des philologues du XIX^e siècle, qui l'appellent le « francien », un nom qui n'avait jamais été employé dans aucun témoin historique écrit sur le territoire français: « *une spécificité dialectale dont personne n'avait jamais entendu parler* », selon les

mots de B. Cerquiglini (2007: 36) pour qui le *francien* est un « ectoplasme », c'est à dire, « substance visible considérée comme capable de produire la matérialisation de l'esprit » (*Dicionário Houaiss da língua portuguesa*), un quasi synonyme de ce que j'appelle ici *hypostase*. Le terme *francien* n'apparaît qu'en 1889 dans les textes du philologue Gaston Paris. La tache idéologique de nommer la langue est tellement oppressive que même la science, qui proclame à tous vents son caractère objectif et exempt de préjugés, subit son poids et accomplit sa mission de produire un mythe d'origine, une cosmogonie de la langue.

L'histoire du portugais présente elle aussi ses curiosités politico-
idéologiques. D'un point de vue historique, le portugais n'est plus rien que le prolongement du galicien, un roman né dans l'extrême nord-ouest de la Péninsule ibérique après la colonisation romaine (siècle II AEC) qui y supplanta une civilisation celtique ou celtibérique. Les péripeties historiques, les guerres intrafamiliales, les étapes de la Reconquête chrétienne des territoires sous contrôle musulman, tout cela a conduit à la création d'un royaume du Portugal en 1139, séparé de la couronne de Léon. Le territoire galicien, lui, ne s'en est jamais séparé, n'a jamais obtenu son indépendance et cela se poursuit jusqu'à nos jours : la Galice reste une région soumise à la couronne d'Espagne.

Pendant la Renaissance, les premiers grammairiens portugais ont taché de souligner l'élégance et la richesse de la langue qui commençait alors à s'appeler « portugais », en opposition explicite à la langue galicienne. L'historien et grammaire Duarte Nunes de Leão écrivait, en 1606, avec perspicace :

Les deux [langues : galicienne et portugaise] étaient autrefois presque la même, dans les mots et les diphongues et la prononciation que les autres d'Espagne n'ont pas. De cette langue galicienne la portugaise s'est beaucoup démarquée, aussi bien dans l'abondance que dans l'élégance

que l'on voit chez elle. Ce qui s'est passé parce qu'au Portugal il y a des rois et une cour, laquelle est l'atelier où les mots se forgent et se polissent et d'où ils sortent pour les autres hommes, ce qui n'a jamais existé en Galice.

La présence de rois et d'une cour est ce qui a permis à la langue portugaise de se distinguer et de se séparer du galicien, une langue qui pendant des siècles ne sera pas l'objet d'une culture littéraire, réleguée aux usages les moins nobles, toujours opprimée par le castillan centralisateur.

Dans l'histoire du portugais aussi la science philologique aura ressenti le besoin de créer un nom pouvant donner à la langue de la patrie une origine glorieuse. Tout d'abord, la grammaire historique née au XIX^e siècle établira un mythe : le mythe selon lequel « le portugais provient du latin », une prétention démentie carrément par l'histoire et par la géographie. Le portugais provient, bien sûr, du galicien ; c'est la continuation historique de langue romane née dans le nord-ouest de la péninsule et qui fut portée de plus en plus vers le sud de la façade occidentale de l'Ibérie dans le processus de Reconquête entrepris par les souverains portugais. Le galicien, lui, provient du latin vulgaire parlé dans cette région-là. Mais ce serait un grand déshonneur pour une langue impériale comme le portugais que de reconnaître en tant que sa « mère » une langue pauvre, parlée par des gens rustiques, sans aucun pouvoir politique. D'où le mythe que « le portugais provient du latin », un mythe qui se trouve imprimé sur tous les livres d'histoire de la langue portugaise, en engendrant une filiation directe fictive que la plus simple investigation historique et géographique démolit aisément.

Cela explique une autre création de la philologie du XIX^e : le nom de « *galego-português* » (« galicien-portugais ») pour décrire la langue de la poésie des troubadours du Moyen Âge. Il serait impossible de dire que cette langue-là était déjà le « portugais »,

parce qu'il n'existaient pas de royaume du Portugal lorsqu'ont été composés les premiers chansons d'amour et d'amitié, dont plusieurs renvoient à des lieux explicitement galiciens (comme celles qui chantent la mer de Vigo, la plus importante ville de Galice aujourd'hui). Mais il ne serait pas non plus acceptable de l'appeler tout simplement « galicien ». D'où l'invention de cet hybride bizarre, « galicien-portugais ».

À l'opposé du *francien*, qui n'a jamais existé en tant que « dialecte » et dont on n'a absolument aucun témoin historique, le « galicien-portugais », lui, a existé en tant que langue de la poésie médiévale, mais il n'a jamais reçu ce nom, qui ne correspond qu'aux exigences du nationalisme de la philologie portugaise du XIX^e. Ainsi, après avoir présenté les plus anciennes désignations pour la langue galicienne, dès le XIII^e siècle, H. Monteagudo peut affirmer que

la désignation que recevait la langue des troubadours, ne serait-ce que dans les environnements érudits et littéraires [...], était celle de *galicien*, ce qui nous invite à remettre en cause la désignation moderne, surgie dans les environnements philologiques portugais vers la fin du XIX^e siècle, de *galicien-portugais*.

Histoires exemplaires : l'allemand et l'italien

L'histoire de l'« allemand » et de l'« italien » mérite également notre attention. L'Allemagne et l'Italie ont été pendant de longs siècles des territoires partagés entre divers pouvoirs politiques. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle que naîtront les États unifiés qui s'appellent aujourd'hui Italie et Allemagne, le premier en 1861, le second en 1871. Ce sont deux pays qui ont toujours connu une importante multiplicité linguistique. Mais l'unification du territoire a conduit à supposer indispensable aussi l'unification linguistique.

Ainsi, en Allemagne se crée une langue-standard, appelée *Hochdeutsch*, « haut-allemand », qui n'est pas bâtie sur un seul dialecte, mais sur plusieurs variétés du centre et du sud du territoire. Le *Hochdeutsch* est, de toutes pièces, une langue paternelle, la langue de la patrie, une langue qui s'écrit mais qui n'est la langue parlée de presque personne.

En Italie, après l'unification, le problème de la langue nationale, débattu pendant des siècles, s'est résolu avec l'élection du dialecte toscan pour devenir la base de ce qui s'appellera dès lors « langue italienne ». Le toscan n'est pas le dialecte de Rome, la capitale. Il est le dialecte de la Toscane, dont la capitale, Florence, a été pendant des siècles un centre politique, culturel et économique majeur. Pour cette raison, le toscan a acquis le plus grand prestige culturel parmi toutes les langues parlées dans la péninsule italienne, grâce au travail littéraire de grandes personnalités telles que Pétrarque, Boccace, Machiavel, Guicciardine, L'Arioste et, au-dessus de tous et en caractère pionnier, Dante Alighieri.

Le fait que le toscan n'était alors qu'un dialecte parmi les autres se vérifie dans la curieuse situation linguistique du premier roi de l'Italie unifiée : Victor-Emmanuel II a dû apprendre la nouvelle langue officielle de son royaume, l' « italien » récemment élu, parce qu'il n'était, à l'origine, que le roi du Piémont et de la Sardaigne et sa langue maternelle était le piémontais, une langue tout à fait différente du toscan, d'ailleurs incompréhensible pour les locuteurs de l'italien-standard jusqu'à présent.

L'hypostasiation de l' « italien » a représenté aussi la division linguistique de l'Italie en deux catégories : la première, la catégorie de « langue », a été réservée en exclusivité au toscan, désigné depuis « langue italienne » ; la seconde, la catégorie de « dialecte », est employée jusqu'à ce jour pour désigner toutes les nombreuses

variétés présentes sur le territoire italien. Dans le cas italien, le terme « dialecte » n'a plus son acceptation traditionnelle dans les études linguistiques : des variétés régionales d'une même langue. En Italie, un « dialecte », c'est n'importe quelle façon de parler qui ne soit pas la « langue italienne ». Ces soi-disant « dialectes » cependant sont très différents l'un de l'autre et incompréhensibles pour leurs locuteurs respectifs.

Langue ou dialecte ?

L'emploi du terme « dialecte », en dehors des études scientifiques (mais parfois aussi là-dedans), a toujours été chargé de discrimination raciste et/ou culturelle. Ainsi employé, « dialecte » est une manière « mauvaise », « laide », « fautive », « pauvre » de parler une « langue ». C'est aussi une façon de distinguer les « langues » des peuples « civilisés », blancs, des formes dites primitives de parler des peuples « sauvages ». Cette distinction est tellement puissante qu'elle s'en enracinée chez la plupart des gens, y compris chez ceux qui prétendent à faire un travail « politiquement correct ». Voyons l'exemple suivant, paru dans un magazine brésilien (*Nossa História*, octobre 2004) : ce sont des propos du cinéaste mozambicain Victor Lopes, réalisateur du film documentaire *Língua – vidas em português*, projeté dans les cinémas brésiliens :

La *langue* portugaise a servi d'élément d'unification de la communication sur des territoires où étaient parlées, et où l'on parle encore, des dizaines de *dialectes* maternels des diverses tribus touchées par la colonisation. Ainsi, au Mozambique, où sont parlées aujourd'hui environ 35 dialectes locaux, le portugais est la langue maternelle de 3% de la population, mais il est employé par environ 40% des Mozambicains. (mes italiques)

La distinction est très nette : le titre de « langue » ne s'applique

qu’au portugais, langue du colonisateur. Les autres langues, nombreuses et différentes, du peuple mozambicain sont des « dialectes ». C’est ce qu’on voit aussi dans l’exemple suivant, paru aussi dans un quotidien brésilien :

Pour la première fois dans son histoire de 33 ans, l’Universidade do Vale do Itajaí (Univali) reçoit l’inscription d’un indien. Il s’appelle Namblá Gakran, il est né à Ibirama et s’est assuré une place dans le cours de sciences sociales, créé cette année par l’institution [...]. Nanblá vient de la tribu xokleng et il travaille comme instituteur à Ibirama [...]. Selon Nanblá, les xokleng sont en train de perdre leurs valeurs linguistiques et d’assimiler l’*idome portugais*, sans préserver le *dialecte indigène*. (mes italiques)

La tradition est longue de distinguer la « langue », hypostasiée et référée au centre du pouvoir, des « dialectes ». Avec le nom péjoratif de *patois*, les dialectes (ou, mieux, les langues régionales) ont été définis dans la célèbre *Encyclopédie*, au XVIII^e siècle (un ouvrage emblématique des soi-disant Lumières), avec les mots suivants :

patois (Gramm.). Langage corrompu tel qu’il se parle presque dans toutes les provinces: chacune a son patois; ainsi nous avons le patois bourguignon, le patois normand, le patois champenois, le patois gascon, le patois provençal, etc. On ne parle la langue que dans la capitale.

Un autre exemple très éloquent du phénomène d’hypostasiation vient de ce qu’on appelle la « langue arabe ». Pour des raisons d’ordre religieux, ce que les locuteurs d’« arabe » appellent l’« arabe » est la langue telle qu’elle était lorsque le prophète Mahomet a rédigé le livre sacré de l’islam, le Coran, au VII^e siècle. Cette langue, aussi appelée « arabe classique », est une langue morte, n’est pas parlée par personne en tant que langue maternelle, est restreinte à la littérature religieuse. Dans les différents pays dits « arabes », il existe de façons de parler aussi différents entre eux que, par exemple, le portugais et le français, sans possibilité

d'intercompréhension de la part des locuteurs, et il ne pourrait être autrement : c'est une illusion idéologique que de croire que sur un territoire aussi vaste, qui s'étend de l'extrême occidentale de l'Afrique jusqu'à la frontière de l'Irak avec l'Iran, en passant par tout le Moyen Orient, on parle une seule et même langue « arabe ».

Néanmoins, cette illusion idéologique est soutenue par la culture « arabe » traditionnelle elle-même, puisque dans la plupart des 28 pays « arabes » le système éducatif se consacre exclusivement à l'enseignement de l' « arabe classique » et de sa version plus modernisée, l' « arabe standard », tandis que les soi-disant « dialectes » particuliers, parlés dans les différents pays, ne reçoivent aucun soutien institutionnel ni ne sont valorisés, quoiqu'ils soient les véritables langues maternelles des populations. Il est inconcevable que plus de 300 millions de personnes, distribuées sur un territoire aussi vaste, parlent une seule et même langue « arabe ».

Voilà pourquoi fait partie d'un folklore académique de la linguistique cette déclaration ironique attribuée au linguiste Max Weinreich: « Une langue, c'est un dialecte avec une armée et une marine ». En fait, la séparation entre langue et dialecte est purement politique et échappe aux critères que les linguistes essaient d'établir pour la délimiter.

L'élection d'une langue (ou d'un dialecte) pour qu'elle occupe le poste de « langue officielle » renvoie, dans le même geste politique, toutes les autres variétés et langues d'un territoire à l'effroyable obscurité du non-être. La référence à ce qui vient d'en-haut, du pouvoir, des classes dominantes, crée chez les locuteurs des variétés et des langues sans prestige social et culturel un complexe d'infériorité, une non-estime de soi, ce que les linguistes catalans ont nommé *autoodi*, « auto-haine ».

Évidemment, il y a aussi beaucoup de politique et d'idéologique dans la désignation de « langue » appliquée à une façon de parler spécifique. Par exemple, le galicien est considéré comme une « langue » différente du portugais, mais le portugais du Brésil n'est pas officiellement appelé « brésilien », en opposition au portugais européen, bien que les études linguistiques démontrent depuis longtemps que, du point de vue de la grammaire (phonologie, morphosyntaxe, mais aussi sémantique et pragmatique), il pourrait tout autant s'agir de deux langues distinctes. Or le galicien ne peut être confondu avec le portugais afin que les Galiciens ne nourrissent pas l'intention de se séparer de l'Espagne et de créer un État souverain ou, peut-être, de s'unir au territoire du Portugal. Mais, d'un autre côté, l'idéologie colonialiste qui a toujours régné chez les élites brésiliennes empêche que l'on reconnaisse la langue majoritaire des Brésiliens comme une langue indépendante du portugais européen et qu'elle puisse être appelée tout simplement « brésilien ».

Mêmes noms, noms différents

Il se vérifie par conséquent dans le monde deux situations distinctes : (1) le même nom appliqué à des façons de parler bien différentes et (2) des noms différents appliqués à des façons de parler très similaires. Les deux situations, il n'est jamais trop de le répéter, résultent de processus historiques et idéologiques.

On a déjà cité le cas de l'« arabe », un seul nom pour 28 pays et plus de 300 millions de personnes. On peut en dire autant de l'« espagnol », un seul nom de langue pour 22 pays et presque un demi milliard de locuteurs. S'agit-il d'une même langue celle qui se parle à Ushuaia, dans l'extrême sud de l'Argentine, aux portes de l'Antarctique, et celle qu'on entend à Mexico, éloignées de plusieurs dizaines de milliers de kilomètres ? Celle qui se parle en Californie

et celle qui s'emploie en Guinée Équatoriale, en pleine Africe tropicale ?

Voyons maintenant quelques exemples de la deuxième situation : deux noms pour des façons de parler similaires. Examinons d'abord le cas du hindi et de l'ourdou. L'ourdou (ou urdu) est la langue officielle du Pakistan. En tant que langue parlée, l'ourdou ne se distingue pratiquement pas du hindi, langue officielle la plus importante de l'Inde. La différence entre les deux langues se trouve dans ce que l'ourdou est employé, en tant que langue écrite, par des locuteurs musulmans et s'écrit dans une forme adaptée de l'alphabet persan qui est lui-même une variation de l'écriture arabe. Le hindi, lui, s'écrit avec le dévanagari, employé originellement pour écrire le sanskrit, et est parlé par des locuteurs de religion hindoue. La rivalité historique entre le Pakistan et l'Inde, cause de terribles guerres avec des millions de morts entre les deux pays, à côté de la division religieuse, c'est ce qui explique l'attribution de noms différents à un seul système linguistique.

On pourrait en dire autant de la distinction entre le norvégien et le danois. La Norvège a été une province du royaume du Danemark pendant 400 ans jusqu'en 1905, lorsqu'elle a obtenu son indépendance. Pour expliciter cette indépendance politique, la langue a reçu elle-aussi un nom nouveau : le norvégien qui, en fait, n'est autre que la langue danoise avec des variations locales. L'intercommunication entre les peuples des trois pays nordiques (Danemark, Norvège et Suède) est presque parfaite, mais les langues exhibent des noms différents : danois, norvégien, suédois. Et qui nous le dit c'est Einar Haugen, un des pionniers des études aujourd'hui appelés « sociologie du langage » :

Les non-scandinaves se montrent parfois surpris en voyant des Danois, des Norvégiens et de Suédois converser, chacun dans sa langue, sans interprètes. Le fait d'exister un certain degré d'intelligibilité mutuelle

entre ces langues, que nous appelerons langues scandinaves continentales, a mené certaines personnes à suggérer que, les trois ensemble, elles devraient être considérées en réalité comme une seule langue. Bien que pour certains objectifs il soit convenable de les regrouper, il n'est pas correct de parler d'une seule langue scandinave ou nordique. Une telle pratique exigerait une définition très restreinte du terme « langue ». Elle mépriserait les aspects qui ne sont pas purement linguistiques, mais aussi sociaux et politiques. (Haugen, 1987: 157).

La situation des langues de l'Inde et du Pakistan se reproduit à peu près dans l'ex-Yugoslavie. Après la sanglante division de l'ancienne confédération socialiste en plusieurs petits États indépendants, la langue, qui s'appelait serbo-croate, a reçu trois noms distincts : serbe, croate et bosnien. Les différences entre le serbe et le croate se sont toujours limitées à l'écrit : les Croates, catholiques romains, emploient l'alphabet latin ; les Serbes, catholiques orthodoxes, emploient l'alphabet cyrillique ; les Bosniaques, musulmans, se servent de l'alphabet latin. Avec la création des États indépendants de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine, la langue, qui pour les linguistes est un seul système avec des variétés locales qui n'empêchent pas l'intercompréhension des locuteurs, a commencé d'être désignée par des noms différents, des noms de pays, de nations.

Enfin...

La conclusion, donc, n'est qu'une : parler d'une langue, c'est toujours marcher dans le terrain vaseux des croyances, des superstitions et des représentations sociales. Et, dans cette boue mouvante, la philologie, la grammaire et la linguistique scientifique se sont vues attrapées elles aussi. Sans doute, l'examen de la dynamique linguistique doit se faire avec des outils analytiques de l'anthropologie, de la sociologie et de la psychologie sociale, en plus des outils de la linguistique.

Lorsque nous marchons sur le terrain de l'apprentissage des langues, le risque est toujours imminent de nous laisser glisser dans la boue idéologique. Pour y échapper, il faut se rappeler sans cesse que « langue » n'est pas un concept clair et délimité, même pas pour la science linguistique.

Ce que l'on va enseigner n'est pas une « langue » dans toute sa vitalité, son dynamisme, son instabilité permanente, son hétérogénéité intrinsèque. Ce que l'on va enseigner est une construction socioculturelle, mêlée d'idéologie et de presupposés impossibles de se vérifier empiriquement. C'est une hypostase, un objet créé, normatisé, codifié, institutionalisé pour garantir l'unité politique d'un État, sous la bannière traditionnelles : « un pays, un peuple, une langue ». La reconnaissance du multilinguisme qui caractérise presque tous les pays du monde et le dessin de politiques linguistiques démocratiques et démocratisantes sont des faits tout à fait récents dans l'histoire des peuples et des langues.

Nous savons que, pendant plusieurs siècles, pour obtenir la si désirée unité nationale, d'innombrables langues ont été (et sont toujours) rendues muettes, trop de peuples ont été (et sont toujours) massacrés. Nous qui habitons le continent américain, nous avons une histoire très douloureuse de colonisation, une histoire écrite sur des millions de cadavres des Indiens, qui étaient déjà là lorsque les Européens ont envahi leurs terres ancestrales, et des Africains esclavagés, arrachés de leurs pays d'origine.

Ce que nous appelons une « langue », donc, est le fruit de toute cette histoire, à ne pas oublier. Ne tombons pas dans ce que Pierre Bourdieu appelle « l'amnésie de la genèse », n'oublions pas que ce que nous appelons une « langue » tient son origine dans l'histoire, ce n'est pas quelque chose qui soit née « naturellement », comme une plante qui pousse sans que personne ne l'ait semée. On peut bien

aimer et cultiver une ou plusieurs « langues », mais sans oublier le prix très élevé que beaucoup des gens ont dû payer pour qu'elles s'établissent en langues officielles, langues-patries, langues de l'enseignement, du pouvoir et de la loi. Et sans pour autant mépriser les autres.

Il est évident que cette construction politico-idéologique, cette hypostase monumentale, entretient des rapports avec la vie intime du langage humain, cette puissante faculté socio-cognitive que nous permet l'interaction avec le monde et avec les autres êtres humains. Mais cette hypostase n'est pas la « langue » dans sa totalité : ce n'est qu'une partie petite, oui, mais très importante, du point de vue de l'histoire et de la culture, d'une chose si grande et si complexe que personne n'est à même de la définir pour de bon.

Bibliographie

- BAGNO, M. (2003). *A norma oculta: língua & poder na sociedade brasileira*. São Paulo, Parábola.
- CAMERON. D. (1995). *Verbal Hygiene*. London, Routledge.
- CERQUIGLINI, B. (2007). *Une langue orpheline*. Paris, Minuit.
- FARACO, C. A. (2008). *Norma culta brasileira: desatando alguns nós*. São Paulo, Parábola.
- GARCÍA TURNES, B. (2002). Sobre a (proto)historia do termo *galego-português* na reflexión lingüística lusa do século XIX. In Lorenzo, Ramón (ed.), *Homenaxe a Fernando R. Tato Plaza*. Santiago de Compostela, Universidade de Santiago de Compostela.
- GNERRE, M. (1985). *Linguagem, escrita e poder*. São Paulo, Martins Fontes.
- HAUGEN, E. (1987). Danish, Norwegian and Swedish. In Comrie, B. (ed.): *The World's Major Languages*. London, Routledge.

- ILARI, R. e BASSO, R. (2006). *O português da gente*. São Paulo, Contexto.
- LYONS, J. (1968). *Introduction to Theoretical Linguistics*. Cambridge, Cambridge University Press.
- MONTEAGUDO, H. (1999). *Historia social da lingua galega*. Vigo, Galaxia.

LES DROITS LINGUISTIQUES EN FRANCE ? ANALYSE D'UNE GLOTTOPHOBIE INSTITUÉE

Philippe Blanchet¹
Université Rennes 2

La France, « pays des Droits de l'Homme »... Les « Valeurs de la République » (rarement précisées, mais qui seraient « la dignité, la liberté, l'égalité – notamment entre les filles et les garçons –, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toute forme de discrimination » selon les programmes de l'Éducation nationale²)... Ces mots sans cesse répétés le sont bien trop souvent pour ne pas relever de la propagande et attirer une attention critique. Aurait-on besoin de le clamer autant si ça allait de soi ? Si les actes en faisaient effectivement la preuve mieux que ces discours ? Bien sûr la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 (DDHC) figure en préambule de la Constitution de 1958, mais la plupart des États du monde ont ratifié d'autres déclarations comparables, à portée internationale et souvent plus protectrices des droits humains que le texte français.

A y regarder de plus près...

On peut regarder cette affirmation de plus près d'un point de vue historique et découvrir facilement que les Droits humains n'ont pas

¹ Auteur de *Discriminations : combattre la glottophobie*, Paris, Textuel, 2016, 192 p.

² [OBJ] « Enseigner les valeurs de la République, la laïcité dans l'école de la République », document en ligne. Voir aussi la circulaire de rentrée 2015 de l'Éducation nationale sur http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89301

été inventés ni même rédigés en France au tout début : la première déclaration date de 1689 en Angleterre en continuation de la tradition anglaise de protection des droits de la personne contre un pouvoir arbitraire, dont la plus ancienne expression est l’Habeas Corpus médiéval ; et c'est en partie via la Révolution américaine que ce texte a influencé un siècle plus tard la déclaration française. Et si des Droits de l'Homme ont été déclarés en France, il y a une différence entre les déclarations et leur mise en œuvre effective...

On peut aussi regarder de plus près son contenu et notamment son article premier, qui donne le ton : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». La 2^e phrase de cet article n'existe que dans le texte français et n'est pas reprise dans les autres textes du même type (de l'ONU, du Conseil de l'Europe, de l'Union Européenne...). Or, elle est lourde de sens car elle ouvre la porte à toutes les restrictions aux droits. Qui en effet et sur quels critères peut décider de « l'utilité commune » ? Ceux (et rarement celles) qui ont le pouvoir de le faire. C'est-à-dire qui appartiennent aux groupes dominants, même dans une organisation politique à tendance démocratique comme celle de la France, où le pouvoir est massivement capté –y compris avec des prétextes linguistiques- par les détenteurs des capitaux symboliques, politiques, économiques... Et aussi bien les Montagnards de 1793 que Marx en ont critiqué les limites, considérant la DDHC comme un texte trompeur qui ne protège surtout les bourgeois et les propriétaires...

On peut encore la confronter aux pratiques effectives de l'État français et constater qu'il est condamné en moyenne deux fois par an par la Cour européenne des Droits de l'Homme pour manquements graves à ces mêmes droits. Et pour deux affaires qui arrivent jusqu'à ce tribunal, combien de plaignant-e-s potentiel-le-s ont baissé les bras ? On peut constater que l'État français est

régulièrement rappelé à ses devoirs par les divers comités consultatifs des Droits humains du Conseil de l'Europe ou de l'ONU par exemple, ou tout simplement par la Ligue des Droits de l'Homme, organisme français.

On peut enfin, et c'est ce que ce texte va proposer, la confronter à la question des droits linguistiques.

Droits humains et droits linguistiques

Il faut commencer par un constat : tous les textes juridiques internationaux de protection des droits humains et de protection contre les discriminations, dont plusieurs ratifiés et donc applicables par la France, considèrent les droits linguistiques comme des droits fondamentaux et l'empêchement d'utiliser sa langue / l'obligation d'en utiliser une autre pour accéder à ses droits comme une discrimination interdite et condamnée : voir l'article 26 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (ONU, ratifié par la France en 1980), les articles 2.1 et 29.1 de la *Convention relative aux Droits de l'Enfant* (ONU ratifiée par la France en 1990), l'article 14 de la *Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales* (Conseil de l'Europe, ratifiée par la France en 1974) ou les articles 21 et 22 de la *Charte Européenne des Droits Fondamentaux* (Union Européenne, devenue contraignante pour les membres de l'UE en 2007). De fait, le refus de ratification par la France de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* du Conseil de l'Europe, texte beaucoup plus modeste dans ses obligations que ceux cités ci-dessus, ne change rien : la France a déjà pris des engagements qu'elle ne respecte pas et conduit une politique linguistique clairement attentatoire aux Droits humains, clairement discriminatoire, que l'on peut qualifier de totalitaire. Les décisions en ce sens s'appuyant sur la Constitution de 1958 et sa modification de 1992 (« La langue de

la République est le français »), confirment qu'il s'agit là d'une véritable idéologie nationale, promue par la puissance étatique, qui passe outre les Droits humains.

Il est d'ailleurs frappant que la DDHC de 1789 ne comporte aucune mention de Droits linguistiques, et l'on sait bien pourquoi : l'unicité linguistique a été construite à ce moment comme pilier de l'unité nationale, pensée comme ne pouvant fonctionner que sur la base d'une unification / uniformisation ethnonationaliste de la population. La 2^e phrase de l'article 1 permettait déjà toutes sortes de dérogations aux Droits de l'Homme : les discriminations linguistiques ont été pensées comme « d'utilité commune ». Elles restent largement perçues de cette façon : voir la tristement célèbre affirmation de M. Le Pen selon laquelle l'abandon de la langue bretonne a été le sacrifice dû par les Bretons pour leur entrée dans la nation française ; une professeure des écoles à qui je parlais récemment de l'action de l'éducation nationale contre les enfants usagers de langues régionales au début du XXe s. et des souffrances endurées par ceux à qui on a violemment interdit leur langue, m'a répondu « à un moment il faut bien un progrès » (sous-entendu 1 : cette atteinte aux Droits humains est justifiée par un progrès, sous-entendu 2 : on ne peut progresser qu'en français, pas dans une autre langue, le français étant une langue « supérieure »).

Seul l'article 11 de la DDHC, qui protège la liberté d'expression, peut d'une certaine façon être considéré comme un frein à la glottophobie française. Mais en fait il l'est rarement, puisque le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État ne l'appliquent pas ainsi ou très ponctuellement (sinon ils n'auraient pas empêché la ratification de la Charte européenne des langues régionales). Le seul cas connu est, à ma connaissance, l'annulation par le Conseil constitutionnel de certaines dispositions de la loi Toubon de 1994 (sur l'usage de la langue française) considérées comme trop

attentatoires aux libertés : « La liberté proclamée par l'article XI de la Déclaration [des Droits de l'Homme et du Citoyen] implique le droit pour chacun de choisir les termes jugés par lui les mieux appropriés à l'expression de sa pensée (...), qu'il s'agisse d'expressions issues des langues régionales, de vocables dits populaires ou de mots étrangers ». P. Encrevé, sociolinguistique et conseiller auprès du premier ministre M. Rocard, en a tiré en 2005¹ la conclusion suivante, un peu extrapolée, qui n'est absolument pas appliquée : « Aujourd'hui, donc (...) il est constitutionnel de soutenir que la liberté de communication implique le droit de communiquer dans la langue et les termes de son choix... ».

L'idéologie linguistique nationale : un certain français comme religion d'État

Il est frappant que l'immense majorité des décideurs politiques et juridiques ignorent totalement les textes internationaux ratifiés par la France et ne voient même pas qu'il s'agit de manquements graves au respect des Droits humains : c'est que l'idéologie aveugle, elle est même faite pour ça. Une idéologie est un système totalitaire d'explication du monde qui exclut toute alternative et toute discussion. Il relève de la croyance et non de la réflexion. Et le français a en effet été érigé en véritable religion d'État en France, totem central de l'unité nationale (pensée comme une uniformisation autour d'une langue commune unique et unifiée), depuis la Révolution de 1789 et surtout depuis le régime totalitaire de la Terreur à partir de 1793. De nombreux chercheurs analysent en ces termes de religiosité, à peine métaphoriques, le rapport au français entretenu en France depuis deux siècles, de B. Cerquiglini à H.

¹ Encrevé, Pierre, 2005, « Les droits linguistiques de l'homme et du citoyen », conférence à l'EHESS disponible sur : <http://www.langues-de-france.org/encreve.html>.

Walter, d'E. Charmeux à J.-M. Klinkenberg, de P. Bourdieu à L.-J. Calvet. Le français fait dès lors l'objet d'une adoration sans bornes (que j'appelle *glottomanie*), d'une croyance qui échappe à toute rationalité critique, d'une sacralité dont découlent de nombreux tabous (exprimés sous l'idée globale de « dialectes » ou de « patois » inférieurs à propos d'autres langues et sous le nom global de « faute » à propos de la diversité des pratiques « impures » du français –qui sont parfois rejetées hors de la langue par un « ce n'est pas français »). Dans un twit récent, une députée disait, de façon très illustrative de cet amalgame, « respecter la France, c'est d'abord respecter sa langue ».

Car l'idéologie nationale française, construite à leur profit par les détenteurs du pouvoir étatique, a fait du français LA langue emblématique d'une certaine conception d'une identité française (comme communauté homogène) dans une certaine conception (ethnicisante¹) de cette société, et en plus elle n'a retenu qu'un certain français et rejeté les autres (régionaux, banlieusards, populaires, jeunes, métissés, hors de France, etc.). Elle a posé comme modèle, comme filtre d'accès à la promotion sociale, au pouvoir politique et culturel, voire économique, le français surnormé élaboré par l'Académie française pour distinguer les dominants (aristocrates et grands bourgeois) et les dominé-e-s (le peuple, les « provinciaux », les paysans, les ouvriers...). Elle a ainsi instauré un deuxième niveau de discrimination : non seulement c'est la langue de certains Français qui a été imposée à d'autres Français (et à celles et ceux qui souhaitent le devenir, voir plus bas), mais c'est aussi le français artificiellement standardisé des dominants qui est exigé pour avoir accès au capital symbolique (linguistique, culturel, éducatif, politique et donc souvent aussi économique). Le français

¹ Une ethnie est un groupe humain partageant une même langue et une même culture, qui, parfois, se pense descendant d'ancêtres communs (d'où le mythe du « nos ancêtres les Gaulois » en France).

de la cour de France et de la bourgeoisie parisienne, normalisé et volontairement complexifié par les satellites de la cour (écrivains, grammairiens, organisme de censure royale nommé « Académie française ») est ainsi devenu le français tout court et la seule langue « légitime » en France. Les locuteurs d'autres variétés linguistiques en sont exclus, sauf à renoncer et à se soumettre. L'École a été et reste le levier le plus puissant par lequel les dominants qui tiennent le pouvoir étatique ont imposé leur langue et leur idéologie linguistique, au point d'en convaincre les victimes elles-mêmes, par un processus d'hégémonie, de mise en insécurité linguistique et d'instillation d'une haine de soi qui a été très bien analysé entre autres par A. Gramsci ou F. Fanon en général et par B. Lahire ou E. Bautier à propos de l'école. Bourdieu a également très bien montré tout ça dans son célèbre ouvrage *Ce que parler veut dire* (1982). Il y a, sur ce sujet, une continuité certaine et même un renforcement des dominations devenant hégémonies en passant de l'aristocratie démophobe d'ancien régime à la méritocratie glottophobe républicaine.

Discriminations et glottophobie

Discriminer, c'est traiter des personnes de façon différente en s'appuyant sur un critère arbitraire, injuste, illégitime. Depuis 2001, certaines discriminations sont illégales en France : une loi, modifiée trois fois (la dernière fois en juin 2016), a établi 21 critères illégaux de traitement différencié. On notera qu'il aura fallu attendre le XXI^e siècle pour que le pays des Droits de l'Homme et la République si fière de ses valeurs (parmi lesquelles le refus annoncé des discriminations), condamne des discriminations. Mais pas toutes : les discriminations linguistiques n'y sont pas illégales, et pour cause, puisque la glottophobie est en France un principe politique institué et central, revendiqué et réaffirmé sans vergogne à la moindre mise en œuvre ou revendication de Droits linguistiques en faveur de

personnes s'exprimant dans une autre langue que le français ou dans un français non standardisé. On a alors affaire à des propos d'une violence, d'une ignorance et d'une arrogance rares qui tomberaient sous le coup de la loi et d'une certaine opprobre publique s'ils portaient sur les mêmes personnes en fonction de la couleur de leur peau, de leur sexe ou de leur précarité financière au lieu de leurs pratiques linguistiques. J'en rapporte de nombreux exemples dans mon livre et l'actualité en fournit presque quotidiennement¹. Évidemment, si on appliquait en France les textes juridiques internationaux cités au début de cet article, les auteur-e-s de ces propos seraient poursuivi-e-s et condamné-e-s devant les tribunaux.

Et c'est bien pour insister sur le fait que la glottophobie, comme la xénophobie, l'homophobie ou l'islamophobie, en autres, stigmatise, discrimine, exclut des personnes et non des langues (qui sont des abstractions et ne sont pas sujets du Droit), de façon arbitraire, injuste, illégitime (et illégale selon le droit international) que j'ai forgé et diffusé ce terme. Il est en effet totalement arbitraire de considérer que telle langue serait supérieure à telle autre ou telle forme linguistique meilleure que telle autre. Nos langues et nos façons de parlers sont constitutives de notre humanité, de notre singularité, de notre être au monde et de nos existences collectives : les rejeter, c'est rejeter les personnes elles-mêmes en tant que sujets sociaux et humains.

Langues régionales ou immigrées, parlers populaires ou plurilingues, un problème similaire

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que toute forme de glottophobie est indigne et inadmissible. J'ai été frappé de voir à

¹ Voir par exemple les réactions aux 3 minutes initiales en langue corse du discours d'installation de la nouvelle assemblée territoriale corse, tenus par son président –élu sur un programme le justifiant, qui plus est- en 2016.

quel point la réception médiatique de grande ampleur de mon livre, tout en contribuant à faire admettre nationalement qu'il y a bien un problème, en a « spontanément » réduit la portée. La plupart des médias en ont retenu le caractère discriminatoire du rejet des « accents » régionaux, voire sociaux (mais beaucoup moins), en français. Très peu ont mentionné la question des autres langues que le français, probablement parce que ça va alors trop loin dans la contestation blasphématoire de la sacralité du français national, qui n'est pas discutable même et surtout du point de vue scientifique, rationnel et éthique, qui est le mien. Affirmer que c'est une politique totalitaire, attentatoires aux Droits humains, discriminatoire et condamnable, que d'interdire aux Provençaux de s'exprimer en provençal en Provence pour avoir accès à leurs Droits et exercer leur citoyenneté, et de leur imposer de le faire en français (et pas en français de Provence) ou de les exclure, ça reste difficilement audible en France. L'idéologie nationale rend les gens incapables d'imaginer qu'on puisse vivre et agir ensemble, faire société, en étant plurilingues et sans employer –prétendument- une langue commune strictement normalisée. Et pourtant c'est comme ça que ça fonctionne, de façon officielle ou spontanée, presque partout dans le monde. Et que ça fonctionne bien ou en tout cas pas plus mal, avec en plus le respect de l'éthique des Droits humains. On y respecte les personnes au lieu de respecter une langue.

On l'imagine si difficilement qu'on a encore plus de mal à y inclure des langues venues d'ailleurs, apportées par des personnes dite « immigrées » (par rapport aux *déjà là* qui descendent toujours d'immigré-e-s plus anciennement arrivé-e-s). Par exemple, la France pose comme condition aux enfants d'apprendre d'abord le français pour avoir ensuite accès à l'éducation ou même aux classes dites « ordinaires ». C'est une discrimination interdite par la Convention des Droits de L'Enfant, ratifiée par la France et... affichée dans toutes les écoles ! Il suffirait pourtant de laisser les

enseignant-e-s leur parler dans une autre langue s'ils/elles le peuvent, ou leur fournir des aides, ou mettre en œuvre des modalités pédagogiques de coopération plurilingue entre les élèves. Ça se fait dans d'autres pays. On sait d'ailleurs que l'État français refuse de signer un contrat d'association avec les écoles régionales à pédagogie immersive (type Diwan) car l'immersion dans une autre langue que le français est interdite (l'École nationale, elle, est immersive, mais en français : deux poids deux mesures, c'est typiquement de la discrimination¹). Autre exemple : la France pose désormais une condition linguistique (de connaissance du français) pour l'accès à la nationalité française, alors qu'on peut être né-e français et ne pas être francophone (ça existe encore dans la France d'Outre-Mer ou chez des enfants d'émigrés français à l'étranger). D'autres pays n'ont pas ce filtre. Elle pose même un obstacle linguistique similaire aux couples mariés dont une personne n'est pas française pour l'autoriser à vivre en France avec son conjoint : la venue, le séjour, la vie commune en France ne sont autorisés que si le conjoint étranger réussit un test de français. C'est bien sûr totalement attentatoire aux droits humains, contraire au code civil (qui impose une vie commune aux couples mariés) et aux directives européennes sur le regroupement familial.

Dans le tout récent projet de « Mise en œuvre de la politique en faveur de l'égalité réelle » annoncé par le gouvernement français en mai 2016, il est dit que « Pour permettre à chacun d'être en capacité de s'insérer pleinement dans la République, lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, qui freinent l'ascension sociale, agir contre les discriminations et s'attaquer aux mécanismes qui cloisonnent la société française, le Gouvernement a décidé de renforcer sa politique en faveur de l'égalité réelle ». Et comme

¹ Mais la République si ostensiblement laïque signe avec des établissements religieux, enfin surtout catholiques, pas musulmans, autre traitement différencié qui pose question.

premier point de lutte contre les discriminations, on trouve : « Permettre à tous de mieux maîtriser la langue française » avec cet argumentaire : « Six millions de personnes en France rencontrent encore des difficultés dans le maniement du français. Le projet de loi Égalité et citoyenneté renforcera la priorité nationale accordée à l'amélioration de la maîtrise de la langue française¹ au sein des dispositifs de la formation tout au long de la vie et d'intégration des étrangers ». Il n'est pas question ni de rendre le français plus accessible (on remarque d'ailleurs que le texte n'applique pas les rectifications de l'orthographe en écrit maîtrise avec un î), et encore moins d'accueil des langues des étrangers. On ne cherche pas à modifier ce qui constitue un barrage massif (le français unique et compliqué), ce qui provoque la discrimination et l'exclusion : on cherche juste à aider les discriminé-e-s et les exclu-e-s à franchir ce barrage en transformant leurs pratiques linguistiques.

La glottophobie est également exercée dans la vie quotidienne et pas seulement institutionnelle par des personnes à l'encontre d'autres personnes utilisant des formes populaires ou régionales ou non françaises de français : mon livre rapporte de nombreux témoignages de discrimination à l'éducation, à l'emploi, au logement, à l'expression publique, sous prétexte que la personne « a un accent » ou « un français bizarre » ou parle « mal » le français. On m'a même rapporté des cas de discrimination dans l'accès aux soins dans un hôpital...

Les promoteurs d'une certaine diversité linguistique ne sont, du reste, pas tous exempts de glottophobie. On voit des enseignant-e-s d'espagnol, d'italien ou d'arabe rejeter les variétés populaires et locales de ces langues parlées par des enfants issues de l'immigration au lieu de valoriser ces ressources déjà là. On voit des

¹ L'expression courante en France « maîtrise de la langue » est elle-même scientifiquement absurde et empreinte d'idéologie linguistique.

militant-e-s qui se soucient juste de défendre / promouvoir leur langue, et non pas un principe éthique général de Droits et de non discrimination linguistiques, qu'il s'agisse des francophonistes qui crient à la domination de l'anglais ou d'activistes de langues minorées. Il arrive que des promoteurs du breton considèrent que le gallo n'est pas une langue, mais un « patois », et que le breton est la seule vraie « langue » bretonne digne d'être promue au rang de langue de toute la Bretagne. Il arrive que des promoteurs d'une langue régionale de France aient la même idéologie glottophobe que la française, appliquée à une autre langue, un autre territoire, voire un autre ethnonationalisme. Il arrive que d'autres hiérarchisent les façons de parler cette langue régionale et rejettent les parlers populaires au profit d'une norme standardisée élaborée et détenue par celles et ceux qui possèdent le capital symbolique (éducatif, culturel...) rendant possible cette domination. Il arrive que, comme pour le français, on élabore une orthographe compliquée, pédante, unifiante, qui empêche les locuteurs (et surtout ceux et celles des milieux populaires) d'avoir un accès direct, simple, facile à la lecture et à l'écriture de leur propre langue, ou tout simplement de reconnaître leur langue sous cet habillage surchargé...

Domination, exclusion, discrimination, glottophobie se cachent au détour de toute pratique linguistique, de toute politique linguistique, de toute politique éducative, de toute politique tout court. Une analyse sociopolitique des questions linguistiques est indispensable.

DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ET DISCRIMINATIONS : L’EXEMPLE D’UN USAGE DE LA LANGUE CORSE¹

Texte collectif coordonné par Ph. Blanchet²

La jouissance des droits et libertés fondamentales doit être assurée, « [...] sans distinction aucune, fondée notamment sur (...) la langue, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l’origine nationale ou sociale, l’appartenance à une minorité nationale, (...) ou toute autre situation ».
(Convention de sauvegarde des droits de l’homme et des libertés Fondamentales, 1950)

Les dernières élections territoriales en Corse des 6 et 13 décembre 2015 ont porté à la tête de l’Assemblée de Corse et de son exécutif une majorité nationaliste corse.

Lors de sa prise de fonction, le nouveau président de l’Assemblée territoriale a prononcé un discours de quelques minutes en langue corse (après avoir fourni une traduction aux médias) sur les quelques heures qu’a duré l’installation de la nouvelle Assemblée. Depuis, nous avons assisté à un véritable déchainement médiatico-politique à l’encontre de la langue corse et de la Corse, aux relents parfois franchement xénophobes, mettant en avant principalement l’article 2 de la Constitution française : « La langue de la République est le français ». Cet article est devenu le support d’un discours simpliste et spéculatif, à la limite de la haine dans certains cas, signifiant en creux des lacunes graves en matière de politique linguistique et culturelle d’une nation moderne telle que la France.

Outre le fait que l’Assemblée de Corse ait voté majoritairement en faveur d’un projet de coofficialité pour le corse et le français en mai 2013, nous voudrions rappeler, en notre qualité d’universitaires

¹ Ce texte a été publié sur <https://blogs.mediapart.fr/philippe-blanchet/blog/060116/langue-corse-diversite-linguistique-et-discriminations> (mis en ligne le 6 janv. 2016)

² La liste des signataires figure en fin de texte.

faisant des langues et des locuteurs, du droit et de la démocratie linguistiques nos principaux terrains d'étude, que l'utilisation territoriale d'une langue autre que le français ne devrait souffrir d'aucune contestation. Au contraire, celle-ci s'inscrit dans un combat vers plus de justice sociale et de progrès démocratiques, ceci dans le respect des libertés fondamentales. Accepterait-on que soit mis en question le droit des femmes ou de personnes d'une autre couleur de peau de participer aux élections ?

À travers cet article 2, nous assistons depuis plusieurs années maintenant à une confusion entre l'ordre prétendument naturel, dominant et majoritaire d'un côté et l'ordre normatif de l'autre. Confusion à laquelle s'ajoute une forme d'essentialisation autour de la langue française érigée en véritable religion d'État.

Pourtant, la plupart des textes internationaux rappellent avec force le droit imprescriptible et fondamental à la pluralité linguistique et l'interdiction de toute discrimination pour « motif » linguistique, en particulier la *Convention européenne des droits de l'Homme* (1950), la *Convention relative aux droits de l'Enfant* (ONU, 1989), la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* de l'Unesco (2001), toutes ratifiées par la France. La démocratie, même française, ne saurait y échapper, se résumer à la seule acceptation du français et se confondre de façon exclusive avec lui.

En 1994, examinant la *Loi relative à l'usage de la langue française*, dite loi « Toubon », le Conseil constitutionnel en a lui-même annulé certaines dispositions considérées comme trop attentatoires aux libertés : « La liberté proclamée par l'article XI de la Déclaration [des Droits de l'Homme et du Citoyen] implique le droit pour chacun de choisir les termes jugés par lui les mieux appropriés à l'expression de sa pensée ». La liberté d'élaborer un sens commun et pluriel qui ne se réduise pas à la seule langue française ne peut en aucune façon être remise en question, malgré l'aveuglement sur ce droit fondamental dont nous constatons les débordements dans ce cas d'espèce. Nous dénonçons toute forme de discrimination

linguistique.

Ce déchaînement médiatico-politique inouï nous renseigne sur la tendance glottophobe à l'œuvre, sur une certaine conception univoque et agressive de la société française et sur l'idéologie hégémonique du monolinguisme français. Idéologie elle-même issue d'une conception homogénéisante, voire ethnicisante de la France, de sa population, de ses liens sociaux. Rappelons que la France ne respecte pas ou peu les textes fondamentaux de protection des droits et de lutte contre les discriminations (et pas seulement sur le plan linguistique, la France est régulièrement condamnée par la Cour européenne des Droits de l'Homme).

Nous voudrions ajouter enfin que les discriminations linguistiques forment un obstacle majeur à l'éducation inclusive, plurilingue et interculturelle telle que la préconise par exemple le Conseil de l'Europe et que la société politique et médiatique doit tendre au respect de la diversité culturelle, religieuse et linguistique, et même à en faire une ressource et un exemple pour une société réellement humaniste et démocratique.

Signataires de ce texte :

- Luc Biichlé (Maitre de conférence de sociolinguistique, Université d'Avignon)
- Philippe Blanchet (Professeur de sociolinguistique et didactique des langues, université Rennes 2)
- Stéphanie Clerc Conan, (Maître de conférences en sociodidactique des langues, Aix-Marseille université)
- Romain Colonna (Maitre de conférences en sciences de l'éducation, Université de Corse)
- James Costa (Maitre de conférences en sciences du langage, Université Sorbonne Nouvelle Paris 3)
- Phyllis Dalley (Professeur de sociolinguistique et de didactique des langues, Université d'Ottawa au Canada)
- Mylène Eyquem-Lebon (Maitre de Conférences de

sociolinguistique, Université de La Réunion)

- Alain Di Meglio (Professeur en cultures et langues régionales, Université de Corse, Directeur du Centre Culturel Universitaire de Corse)
- Leila Messaoudi (Professeur de sociolinguistique, Université Ibn Tofail de Kénitra au Maroc)
- Jean-Michel Eloy (Professeur émérite de sociolinguistique à l'Université de Picardie Jules Verne)
- Gilles Forlot (Professeur de sociolinguistique et didactique des langues, INALCO, Paris)
- Jean-Michel Géa (Maitre de conférences en sciences du langage, Université de Corse)
- Christine Hélot (Professeur en anglais, Université de Strasbourg)
- Alexandra Jaffe (Professeur d'anthropologie linguistique, California State University aux États-Unis)
- Ronan Le Coadic (Professeur de Langue et Culture Bretonnes, Université Rennes 2)
- Stefan Moal (Maitre de conférences en langue et culture bretonnes, Université Rennes 2)
- Pascal Ottavi (Professeur en cultures et langues régionales, Université de Corse)
- Marielle Rispail (Professeur en sociolinguistique et didactique des langues, UJM St Etienne)
- Didier de Robillard (Professeur en sciences du langage, Université François-Rabelais de Tours, ancien Président du jury de CAPES de créole)
- Marie Salaün (Professeur d'anthropologie de l'éducation, Université Paris Descartes)
- Dominique Verdoni (Professeur en cultures et langues régionales, Université de Corse, Directrice de l'ESPE de Corse)

- Alain Viaut (Professeur de sociolinguistique, Université Bordeaux Montaigne)
- Nadine Vincent (Professeur de sociolinguistique, Université de Sherbrooke, Québec)
- Andrea Young (Maitre de Conférences HDR en anglais, Université de Strasbourg)

LE CHOIX DE LA GRAPHIE OCCITANE : UNE ERREUR TRAGIQUE

Jean Lafitte

1. La graphie de l'ancienne langue

Toute personne qui a étudié un jour les écritures alphabétiques sait que les “scribes” qui les ont inventées pour les besoins des pouvoirs laïcs ou religieux ont toujours commencé en notant les sons des paroles par des signes graphiques qui leur correspondaient conventionnellement. C’étaient toutes de écritures “phonétiques”.

Mais les langues évoluent dans le temps, et en particulier leur prononciation. Bien que de tendance conservatrice les scribes ont toujours fini par changer leur écrit pour en tenir compte. Ce n’est que tardivement, surtout quand l’instruction multiplia le nombre de ceux qui savaient lire et écrire, qu’il s’avéra nécessaire d’édicter des règles... et donc en fait de figer la graphie des sons du moment, en l’éloignant de la notation phonétique directe. Et ces règles n’évoluent que bien lentement, souvent en grand décalage avec les changements de la parole.

Par exemple, en français, le latin *matrem* devenu phonétiquement *mayré* et écrit naturellement *maire* a évolué vers *mèyre*, puis *mère*, et l’écriture a suivi pour aboutir à *mère* d’aujourd’hui ; mais le verbe latin *facere* devenu phonétiquement *fayré* et écrit naturellement *faire* a évolué vers *feyre*, puis *fère*, mais l’écriture s’est figée sur le *faire* primitif. Cet éloignement du phonétisme n’est pas l’une des moindres difficultés de l’orthographe française, que dénoncent beaucoup de bons esprits, mais qui permet, comme l’écrivait

l'Académie française dans ses débuts, de « distingue[r] les gens de lettres d'avec les ignorans et les simples femmes... » (cité par Nina Catach, *L'orthographe*, 1988, p. 32). Et Nina Catach de rappeler en note que « Les femmes avaient rarement droit au latin. ».

Il en fut de même pour les langues d'oc, sauf que la généralisation du français, concomitante avec le développement de l'instruction, évita à leur écriture le corset des règles académiques. Ainsi, à toutes les époques, l'écriture d'oc a représenté fidèlement — je dirais même naïvement — la prononciation telle que les scribes la ressentaient, en utilisant les lettres de l'alphabet latin, les “savants” d'alors ne faisant pas la différence entre « lettre » et « son » : les lettres avaient une « prononciation naturelle », un point, c'est tout.

2. En béarnais, le témoignage d'Arnaud de Salette (1583)

En 1583, le pasteur protestant Arnaud de Salette publie une adaptation des *Psalmes de David* en vers béarnais. Particulièrement soucieux d'être lu correctement par des pasteurs francophones venus de Genève et de France, il a placé en tête du recueil un *Advertissement* de cinq pages qui leur donne quelques recettes pour éviter les fautes les plus grossières lorsqu'ils liront publiquement et feront chanter les *Psaumes*. On y lit notamment :

– en finale, le *a* du mot *Francesa*, le Béarnais le prononce comme dans l'Espagnol, *Segnora*. Même s'il est certain que la graphie en *-e* quasi exclusive de l'ancien béarnais valait en gros celle d'un *-e* français, comme encore aujourd'hui dans la moitié nord-ouest du domaine gascon, c'est donc que la prononciation “distinguée” de Pau et de l'est du Béarn était alors en *a* ; elle est passée depuis à *o*, comme en languedocien ou en provençal ;

– le groupe *oo* conserve « la prononciation naturelle de la voyelle *o* », en l'allongeant un peu. Ainsi, quand Salette écrit l'article *lo*, ce *o* simple vaut *o*, comme en français d'alors et

d'aujourd'hui ! et s'il ne dit rien de *ou*, dont il use souvent (*ou* conjonction, *tout*, *doublan*, *souuirana*, etc.), c'est qu'il se prononce comme en français ; ce *ou* se rencontre dans des manuscrits dès le XIV^e s. et sera de plus en plus fréquent par la suite, du fait de l'évolution de la prononciation ; ainsi, l'article *lo* de Salette en 1583 est devenu *lou* un siècle plus tard ;

– il ne faut pas noter les consonnes anciennes qui ne sont plus prononcées, car c'est « ôter la propriété [=caractère propre, spécificité] de la langue et gâter la prononciation ».

Cela se vérifie encore aujourd'hui chez ceux qui apprennent la langue dans la graphie classique occitane ; ainsi, en s'adressant à l'examinateur, les candidats au baccalauréat usent de « “Sénher” (la plupart du temps prononcé “*Senhèrr*”) » (É. Fraj, dont je reparlerai au § 12-3). Pour plus de détail, voir ma communication du 6 mai 2014 au 139^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques (CTHS), *La graphie des Psaumes en béarnais, « archaïque » ou « phonétique » ?* (http://cths.fr/_files/ed/pdf/02_lafitte.pdf).

3. De Vastin Lespy († 1897) aux normes de l'*Escole Gastoû Febus* de 1905

Peu après 1840, l'éditeur É. Vignancour publiait pour la première fois les *Fors* anciens de Béarn et parmi les souscripteurs figurait le Béarnais Vastin Lespy (1817-1897), jeune « professeur au collège de Pau » où il enseignait latin et grec notamment. Sans doute fut-il impressionné par l'écart entre la langue des *Fors* et celle de son temps, quand toute évolution linguistique passait généralement pour une « corruption ». Pour y remédier, Lespy allait donc entreprendre une *Grammaire béarnaise* qui paraîtra en 1858.

Tout va donc orienter ce professeur de latin vers une graphie savante et archaïque. Mais son bon sens va le retenir : sur le millier de mots

béarnais du *Vocabulaire français-béarnais* qui réunit ceux donnés dans les exemples, très rares sont les écarts par rapport à la représentation directe de la prononciation.

À la même époque, à l'est lointain du « Midi », Joseph Roumanille et Frédéric Mistral définissent pour le provençal un système orthographique attentif à représenter la prononciation. Mais contrairement à ce qui se dit parfois, on n'a aucun indice d'une influence de leurs choix sur le système défini par Lespy : sans jamais s'y référer, avec pour seul modèle l'ancien écrit béarnais, sa *Grammaire béarnaise* de 1858 a formulé de façon complètement autonome les premières règles d'écriture du béarnais moderne. Même s'ils ne le suivirent pas dans tous ses choix, les écrivains béarnais et gascons de l'époque appliquèrent ces règles, avec parmi eux le préfet et poète Isidore Salles (1821-1900), Gascon du Bas-Adour.

C'est seulement en 1896 qu'a été fondée la première « école félibréenne » du domaine gascon, l'*Ecole Gastoû Febus* ; et encore, elle limitait son action aux départements des Basses et Hautes-Pyrénées, du Gers et des Landes. Or certaines notations de la graphie de Lespy paraissaient un peu trop loin des habitudes des premiers félibres béarnais et gascons. Le décès de Lespy en 1897 les ayant libérés du respect dû au maître, ils souhaitèrent de nouvelles règles.

Le 1^{er} avril 1900, sous la direction du grand romaniste que fut le Pr. Édouard Bourciez, et avec la participation d'« Instituteurs du département des Basses-Pyrénées, membres de l'*Ecole* », la Commission administrative de l'*Ecole* adopta les « Règles orthographiques du béarnais moderne » (*Reclams de Biarn e Gascougne d'Avril* 1900, pp. 50-56).

À l'usage, cependant, on estima vite qu'il fallait y apporter quelques

précisions, et surtout en faire les « Règles orthographiques du gascon moderne », ou tout au moins du béarnais et des dialectes gascons les plus rapprochés du Béarn. Ces règles révisées et étendues furent adoptées par une Commission spéciale de l'*Escole* dans sa séance du 27 aout 1905 et publiées dans les *Reclams...* de juin 1906, pp. 114-124.

Communément appelée « graphie fébusienne » du nom de l'*Escole Gastoû Febus*, cette graphie, constitue donc la mise en forme, sans changements fondamentaux, de celle dont ont usé continument les scribes et auteurs du pays depuis que la langue s'écrit. Dès le n° 2 d'octobre 1967 de la revue *Per nouste*, p. 2, les occitanistes du Béarn en ont reconnu l'ancienneté et le caractère régional :

« En ce qui concerne les articles écrits en Béarnais, nous continuerons à utiliser tantôt l'Orthographe régionale traditionnelle, tantôt l'Orthographe normalisée. »

4. Aux origines de la graphie occitane

Peu avant 1900, cependant, l'abbé Joseph Roux (1834-1905), un curé limousin férus de latin et fier de la prépondérance limousine du temps des troubadours, se mit en tête de revenir à leur graphie connue par les publications de Raynouard autour de 1820, comme si la langue n'avait pas changé en six ou sept siècles. L'abbé Roux était-il jaloux de la gloire de Mistral ?

En Languedoc, sans doute réticents à l'hégémonie que Mistral conférait au provençal et peut-être aussi tourmentés par ses lauriers, ce furent deux instituteurs, Antonin Perbosc (1861-1944) et Prosper Estieu (1860-1939), qui suivirent l'abbé Roux, certainement pas par culte du latin qu'ils ignoraient, encore moins par cléricalisme ! Ils sont ainsi à l'origine de l'occitanisme.

5. De sages mises en garde : L. Dardy, J. Jaurès, J. Anglade, H. Gavel...

Le premier à réagir expressément est à ma connaissance un confère de l'abbé Roux, l'abbé Léopold Dardy (1826-1901), auteur gascon d'une volumineuse et remarquable *Anthologie populaire du Labrit* (1891) ; il écrivait dans l'Introduction :

« N'imposons dans la lecture de notre langue aucune difficulté de signe phonétique, aucune étude à ses lecteurs peu lettrés pour la plupart ; **écrivons-la à peu près comme elle se prononce.** La raison qu'on l'écrivait de telle manière autrefois ne saurait pas plus être valable que ne le serait pour l'orthographe française celle qui nous en ferait prendre les règles dans Villon, dans Clément Marot ou dans Rabelais. Non, notre langue n'est pas plus langue morte que le français, et comme toute langue vivante, elle reçoit de la durée et de l'exercice des modifications qui deviennent des lois dans l'écriture et dans la conversation. »

Trois universitaires vont aller dans le même sens. D'abord, l'illustre socialiste que fut Jean Jaurès, dans un article « Méthode comparée » de la *Revue de l'Enseignement Primaire et Primaire Supérieur* du 15 octobre 1911 ; il préconisait, dans l'enseignement scolaire du français, de le comparer à la langue première que les élèves possèdent naturellement, le basque en l'occurrence : « ...l'esprit devient plus sensible à la beauté d'une langue basque, par comparaison avec une autre langue il saisit mieux le caractère propre de chacune, l'originalité de sa syntaxe, la logique intérieure qui en commande toutes les parties et qui lui assure une sorte d'unité organique. Ce qui est vrai du basque est vrai du breton. » « ...cela est plus vrai encore et plus frappant pour nos langues méridionales, pour le limousin, le languedocien, le provençal ! » (le pluriel de « langues » est de lui).

Concrètement, il suggérait de mettre « les jeunes enfants, sous la

direction de leurs maîtres, [en contact avec] bien des œuvres charmantes du génie du Midi, si on prenait soin de les rajeunir un peu, de les rapprocher par de très légères modifications du provençal moderne et du languedocien moderne. » : ce conseil de saine pédagogie, largement suivi pour le français, désavouait déjà la graphie archaïque du mouvement occitaniste naissant.

Le romaniste Joseph Anglade, titulaire de la chaire de langue et littérature méridionales à l'Université de Toulouse et fondateur en 1914 de l'*Institut d'Études Méridionales* allait bientôt donner brièvement son avis dans sa *Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'oc - Phonétique et morphologie*, Paris : Klincksieck, 1921, p. 23 :

« Quant appliquer aux divers dialectes occitaniens modernes la graphie des troubadours, c'est une autre question : ce n'est pas le lieu de la discuter ici. On pourrait garder *lh* qui est excellent, pour *l* mouillée ; *nh* est moins bon que le fr. *gn*, auquel tout le monde est habitué. L'"orthographe" des parlers occitaniens modernes doit, à cause de la variété de ces dialectes, présenter quelque souplesse. Une unité linguistique obtenue au moyen d'une "orthographe" trop archaïsante n'est qu'une unité factice et trompeuse. Seul un compromis entre la graphie ancienne et l'orthographe moderne nous paraît viable. »

En 1926, on aurait dans le même sens l'avis d'Henri Gavel (1880-1959), un Picard agrégé d'espagnol, professeur au lycée de Bayonne depuis 1903, et qui, nommé en 1930 professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, conseillerait Simin Palay dans la préparation de son *Dictionnaire* et aurait pour étudiants les futurs professeurs Jean Séguy et Xavier Ravier. Pour lui, donc, on ne pouvait transposer chez nous ce qui avait réussi chez les Catalans et les Valenciens qui n'avaient jamais rompu la tradition d'écriture de leur langue : « Le public méridional avait tellement perdu l'habitude de lire des textes en sa langue que reprendre simplement l'orthographe du moyen âge

eût été vouer les nouvelles œuvres à ne trouver de lecteurs que parmi les érudits. » (Introduction à la réédition des *Poésies gasconnes de Julien Larrebatt*, Paris : Honoré Champion).

Entre temps, fait bien peu connu, Louis Alibert (1884-1959), s'était très explicitement prononcé dans le même sens. Fils de paysan et locuteur naturel du patois de l'Aude, il était pharmacien, donc passé par l'enseignement supérieur, et avait suivi l'enseignement lingistique de J. Anglade, sanctionné par le *diplôme d'études méridionales*. Il avait adhéré à l'*Escolo moundino*, association félibréenne de Toulouse et en était devenu le secrétaire.

C'est ainsi qu'il avait publié une *Causerie félibréenne* (*La Terro d'Oc*, n° 335-336 — Mai-Jun de 1921) qui, en 2,5 pages A4, disait remarquablement l'essentiel des qualités et avantages des choix de Mistral, adaptés au languedocien par Auguste Fourès (1848-1891), et de ce que l'on peut reprocher à l'entreprise de Perbosc et Estieu : leur graphie « aboutit à un jeu de lettrés sans la moindre action sur le peuple » et leur projet « d'une langue littéraire commune est une utopie irréalisable et que l'on ne doit pas même désirer. »

Dans cette même ligne, en 1923, il publiait *Le lengodoucian literàri*, petit livre de 50 pages dont 7 en définissent la graphie, 19 sont consacrées à la formation du vocabulaire et 24 constituent un *Gloussàri dels Gallicismes courregits*. Alibert republierait séparément ce *Glossaire* dans les *Annales de l'I.E.O* 1957-58, après en avoir évidemment changé la graphie...

6. En vain : Louis Alibert tourne casaque et s'engage dans l'archaïsme et l'élitisme

6.1. Le mirage catalan

Louis Alibert est en effet celui qui, par sa *Gramatica occitana* de 1935-37 a donné une allure scientifique à la graphie occitane. Comment expliquer ce changement de cap à 180° ?

Rappelons qu'en 1914 avait été instituée une instance de coordination de quatre circonscriptions administratives de Catalogne, la *Mancomunitat*, qui préfigurait la future *Generalitat*. Certes, cette *Mancomunitat* allait être supprimée dès 1925, mais cela montrait la vitalité du nationalisme catalan, et Alibert, premier voisin, ne pouvait y être indifférent.

J'observe par ailleurs qu'en 1922 avait paru la 3^{ème} édition de la *Gramatica catalana* de Pompeu Fabra et en 1926 la 4^{ème}. Le dynamisme linguistique des Catalans dut le travailler, et il dut être vite convaincu que leur démarche était la bonne. Aussi se plongea-t-il sans doute dans cette *Gramatica*, puisqu'à la fin de 1928, il pouvait publier à Barcelone un article entièrement en catalan. Et à partir de 1929, *La correspondència entre Loïs Alibert i Josep Carbonell i Gener*, publiée par Manuel Alquézar i Montañés (Barcelone : Institut d'estudis catalans, 1992) sera toujours en catalan.

6.2. L'article “programme” de décembre 1928

Ainsi, le n° 30 de la revue catalane *L'Amic de les arts* du 31 décembre 1928 s'achevait, pp. 244-245, par un article d'Alibert d'une page et demie (3,5 p. A4) ; intitulé *De la depuració i unificació dels dialectes occitans*, il est fondamental pour l'étude de la pensée d'Alibert ; il sera repris par la revue occitane *Òc* à partir

du n° 116 du 15 aout 1929.

Dès son long exergue, le ton était donné (je traduis) : « ...il nous plait de rendre hommage à l'équipe des restaurateurs du catalan renaissant, et surtout à leur chef, l'éminent M. Pompeu Fabre. Nous souhaitons que nos écrivains comme nos grammairiens ne perdent plus de vue l'œuvre brillante de ce grand Catalan. » Alibert annonçait ensuite son intention :

« nous nous proposons de déterminer les normes qui doivent présider à l'unification et à l'épuration des parlers du Midi français. A notre avis, cette œuvre de restauration, encore qu'elle s'inspire du splendide exemple donné par la Catalogne sous l'impulsion du sage M. Pompeu Fabre, doit tenir en compte l'état actuel de notre langue, ainsi que des conditions sociales et politiques qui la dominent. Faute de se soumettre à ces réalités, on risquerait d'échouer complètement. »

Alibert évoquait alors brièvement le rêve de Mistral et de certains Provençaux de faire de leur dialecte la langue littéraire de tout le Midi; mais ils s'aperçurent vite de la vanité d'une telle entreprise qui offensait d'irréductibles susceptibilités. Puis il mentionnait Perbosc qui « crut résoudre le problème de l'unification en adoptant la graphie restaurée et simplifiée de l'antique langue des toulousains. Ce procédé, sans supprimer les divergences dialectales, a l'avantage de les cacher sous un habit uniforme. Nous verrons plus loin que, sous quelques réserves, c'est celui qui s'impose aux esprits informés. »

Puis, évoquant l'histoire de la langue d'oc, Alibert note d'emblée que « Dès ses origines, la langue d'Oc se montra divisée en trois familles dialectales : ancien provençal, gascon et catalan ». Et de rappeler que les deux premières se sont morcelées en une infinité de parlers, contrairement au catalan qui en a connu beaucoup moins. Or « ancien provençal » — ou, de façon équivoque, « provençal »

tout court — est le nom dont usent alors les romanistes pour désigner la langue romane littéraire du Midi médiéval. Mais s'il est exact que les parlers du provençal moderne ne se sont distingués qu'à partir du XVI^e s., Alibert n'est pas cohérent en notant à part le catalan qui ne s'est vraiment différencié qu'à partir de l'œuvre de Ramon Llull, sur la fin du XIII^e s. Le sort particulier qu'Alibert fait au gascon peut se fonder sur l'avis des auteurs médiévaux qui le considéraient comme « langue étrangère » depuis le début du XIII^e s. ; mais peut-être a-t-il pu en juger lui-même à Toulouse, où, par exemple, l'hymne de la ville dit depuis 1845 son amour à « *nostro lengo gascouno* », chante en son refrain « *Qu'aymi tas flous* », ou encore « *qu'aymi pla [...] Le tin flourit* », en un tour bien gascon, alors que l'auteur Lucien Mengaud était né à Lavaur !

Mais revenons à l'histoire. Alibert observe justement que celle du catalan n'est pas celle du Midi français ; l'unification linguistique de ce dernier n'est pas envisageable, de telle sorte que « pour le moment, la langue d'oc aura une graphie unique, mais une phonétique et un vocabulaire variables. »

Mais quelle sera cette graphie ? Alibert écarte d'emblée la notation phonétique qui convient aux philologues et aux « patoisants » (en français dans le texte) pour mentionner le système de Mistral qui « possède des avantages inégalables pour la diffusion de la littérature félibréenne dans le peuple. Son maintien, au moins temporaire, nous paraît inévitable, tant que la langue ne sera pas enseignée. »

Par contre, poursuit-il, « la graphie restaurée de M. Perbosc sera difficilement admise par les lecteurs dépourvus au plus haut degré de toute culture occitane. Malgré cela, nous ne doutons pas qu'elle demeure la base de la graphie du futur, surtout quand la langue aura pénétré dans les écoles. » « Mais la tâche majeure est celle de

l'unification et épuration des dialectes. »

J'arrête là ce survol de l'article car tout est dit pour notre propos : malgré ses précautions oratoires sur la différence entre le nord et le sud des Pyrénées, Alibert est victime du mirage du succès catalan. Cela nous est confirmé par un autre article d'Alibert que cite Manuel Alquézar i Montañés dans l'*Introducció* par de *La correspondència*. Cet article enthousiaste, publié dans *Oc* n° 120 du 15 octobre 1929, fait suite à *Una setmana a Barcelona* ; Alibert y confie que plus de trente ans avant, enfermé dans un collège de Carcassonne, il rêvait déjà de Barcelone, en lisant l'hebdomadaire la *Campana de Gràcia* que lui prêtait un camarade « de raça catalana » ; dès ce temps, il avait eu le sentiment de l'identité catalano-occitane.

6.3. La *Gramatica occitana* du languedocien de 1935-37

Voulant codifier une langue littéraire qui n'aurait pas à craindre d'être comparée au français, Alibert va donc travailler à améliorer la graphie de Perbosc et Estieu dont il disait pourtant en 1921 qu'elle « aboutit à un jeu de lettrés sans la moindre action sur le peuple », et alors qu'il n'a jamais montré grande estime personnelle pour ces instituteurs primaires...

Sa capacité de travail lui permit d'achever bientôt sa *Gramatica occitana segón los parlars lengadocians* ; mais faute sans doute de soutiens en Languedoc même, elle fut « imprimée à Barcelone par les soins de l'*Oficina de Relations [sic] Meridionals* de la généralité de Catalogne et payée par un mécène catalan, M. Joaquim Cases-Carbo. » (André-J. Boussac, rendant compte du tome I^{er} paru en 1935, *Revue du Tarn*, 15 décembre 1936, Albi, p. 359). Le tome II fut imprimé de même, et parut en 1937.

Pour ce qui est de la graphie, Alibert avait cependant pressenti le

danger de proposer un système trop étranger à l'environnement culturel des lettrés méridionaux et donc écarté certaines « graphies spécifiquement catalanes » ; alors, « La graphie officielle du catalan, ainsi modifiée, [lui semblait] la plus proche des procédés auxquels nous sommes habitués depuis l'école, tout en respectant nos traditions » (*Gramatica*, p. 7 de l'éd. 1976). Par exemple, pour l'opposition entre [s] et [z] intervocaliques, il abandonnait la notation par *s/z* de Perbosc et Estieu pour revenir à la française, *ss/s*. Mais il ne paraît pas être allé plus loin, hélas !

7. Deux nouveaux avis d'Henri Gavel (1938 et 1942)

Chaque tome de la *Gramatica* donna lieu à un compte rendu d'Henri Gavel dans les *Annales du Midi*, respectivement en 1938, pp. 84-85 et en 1940, pp. 213-218. La graphie n'étant traitée que dans le tome I^{er}, seul nous intéresse ici le premier compte rendu.

Or tandis qu'en 1926 Gavel n'avait eu en vue que la graphie occitane de Perbosc et Estieu, à laquelle il ne voyait d'avenir qu'auprès des érudits, en 1938, sa reprise réformée par Alibert lui paraissait utile pour une langue littéraire, car elle « facilite[rait] grandement à tout lecteur méridional, après un court apprentissage, la compréhension d'œuvres écrites dans un dialecte même fort différent du sien. » Il allait même jusqu'à écrire :

« Une autre précieuse conséquence de l'emploi de ce système c'est de rendre la littérature méridionale du Moyen Age infiniment plus accessible aux lecteurs d'aujourd'hui. Sans doute il leur reste à s'initier aux particularités grammaticales de l'ancien provençal, et, en ce qui concerne les troubadours, à leur vocabulaire parfois un peu spécial et à leurs habitudes de pensée ... ».

Comme bien d'autres, cet éminent romaniste n'avait probablement pas intégré l'aspect sociolinguistique de la pratique des langues, et

même en considérant que la pratique orale de la langue était encore très répandue, cet avis était bien optimiste, voire tout à fait irréaliste.

La guerre n'arrangerait rien... Cependant, dans l'ordre institutionnel, l'arrêté *Carcopino* du 24 décembre 1941 allait autoriser l'enseignement de nos langues dans le primaire. Ce fut pour Henri Gavel l'occasion de signer en 1942 une plaquette de 36 pages, les *Recommandations concernant la Graphie à utiliser pour l'Enseignement facultatif de la Langue d'oc*, publication officielle dont la couverture portait en frontispice « État Français – Préfecture de la Région de Toulouse – Bureau du Régionalisme ». Gavel y pesait les avantages pédagogiques respectifs des systèmes en présence et vue sous cet angle, la graphie d'Alibert devait céder la place à celle des félibres, plus facile à apprendre : « si, comme tout le monde le souhaite, la langue d'oc pénètre largement dans l'enseignement primaire, il ne faut pas que son orthographe soit trop difficile pour les jeunes lecteurs. »

Cet avis réaliste était dans la droite ligne de celui de Jean Jaurès, mais prenait le contre-pied de celui d'Alibert cité plus haut, pour qui l'enseignement scolaire permettrait le succès de la graphie à l'ancienne et ne rendrait plus nécessaire le maintien du système de Mistral.

8. 1944-1950 – De l'annulation de l'arrêté *Carcopino* à la loi *Deixonne*

Paris n'était pas encore libéré qu'était publiée à Alger l'« Ordonnance relative au rétablissement de la légalité républicaine », du 9 août 1944, annulant de nombreux actes du gouvernement de Vichy, dont l'arrêté *Carcopino*. Et au début de 1946, Alibert qui s'était compromis dans la collaboration était condamné à plusieurs années de prison.

Réunis depuis 1930 dans la *Société d'études occitanes* (S.E.O.), ses amis, médecins, professeurs et autres érudits, avaient applaudi comme lui à la politique du Maréchal Pétain en faveur des « langues dialectales » et des anciennes provinces ; mais ayant su nouer à temps des liens avec la Résistance, ils purent créer à Toulouse, en 1945, l'*Institut d'études occitanes* (I.E.O.) et lui transmirent les quelques biens de la S.E.O. dont ils prononcèrent la dissolution.

Et quand en 1947-48 des parlementaires bretons et catalans proposèrent des lois pour rétablir un enseignement scolaire de leur langue respective, les occitanistes prirent habilement le train en marche et obtinrent que « la langue occitane » fût au nombre des langues auxquelles s'appliquerait la *loi Deixonne* du 11 janvier 1951 *relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux*.

Les Provençaux étaient intervenus à la marge à la fin mai 1950, par un discours de Frédéric Mistral « neveu », Capoulié (président) du Félibrige, à la Ste Estelle de Toulouse, et par un « Comité central pour le Provençal au baccalauréat », créé par Jordi Reboul à Marseille.

Mais pour le gascon et le béarnais, on n'a pas de trace d'une action quelconque de l'*Escole Gastoû Febus*, dont le *Capdau* (président) Simin Palay avait alors 76 ans.

Prévoyant l'avenir que la loi allait ouvrir, l'I.E.O. avait chargé Alibert de rédiger pour l'Université une brochure donnant en français les règles de sa graphie et les orientations de l'épuration linguistique. Avant même l'adoption de la loi avait donc paru un “Document de l'I.E.O.” intitulé *La réforme linguistique occitane et l'enseignement de la langue d'oc* (*Annales de l'I.E.O.*, 1950, pp. 148-159 et tiré à part, Toulouse, 12 p. en 13,5 x 21).

Au même moment, les règles de l'*Escole Gastoû Febus* pour le gascon (cf. § 3) restaient confinées dans les pages du numéro des *Reclams de Biarn e Gascougne* de juin 1906 sans qu'on eût l'idée de les rendre accessibles au monde de l'enseignement...

9. L'Éducation nationale n'a jamais adopté cette "graphie classique"

D'après la presse de Pau du jeudi 16 avril 2009, des enseignants occitanistes ont déclaré que cette "graphie classique" est « RECONNUE OFFICIELLEMENT PAR L'ÉDUCATION NATIONALE depuis 1951 ». C'est TOTALEMENT FAUX !

Voici quelques faits certains et datés :

1951 – Selon ce que rapporte le document de 1952 ci-après, p. 1, le 15 juillet 1951, le Conseil d'Études de l'I.E.O. réuni à Marseille approuve un texte spécial pour le gascon.

1952 – Ce texte est publié en un second "Document de l'I.E.O." de même format 13,5 x 21, maigre fascicule de 8 pages ronéotypées : *L'application de la Réforme linguistique occitane au Gascon*. Tout en rapportant son approbation par l'association en 1951, ce document ne mentionne aucune reconnaissance officielle par un quelconque organe public.

1967 – En juin paraît le n° 1 de la revue *Per nouste* [sic, jusqu'à fin 1968]. Les enseignants qui président à ses destinées présentent ainsi un poème écrit en graphie moderne des Félibres : « Nous publierons dans ce bulletin des textes dans les deux graphies. Nous ne cachons pas, en tant qu'enseignants, notre préférence pour la graphie normalisée en usage dans les Universités – à la fois plus claire et plus logique. »

Répondant aux protestations de nombreux lecteurs, le n° 2 (octobre) justifie cette préférence en un long article de M. Michel Grosclaude,

« Nordiste » venu en Béarn 9 ans plus tôt pour convenances personnelles (« Comment je suis devenu occitaniste », *Per noste* n°15, Novémer-Decémer 1969, pp. 3-4).

1969 – *Per noste* publie un petit manuel pratique *Comment écrire le gascon* dû au regretté Robert Darrigrand (1934-2016), agrégé d'espagnol.

1981 – Le 20 février, le Conseil d'État rend un arrêt qui confirme un jugement de 1979 par lequel le Tribunal administratif de Nice avait annulé une circulaire du Recteur d'académie de Nice qui imposait la graphie mistralienne ; or l'association occitaniste qui avait attaqué cette circulaire n'a jamais invoqué une quelconque reconnaissance ministérielle de la graphie occitane, mais seulement l'incompétence du Recteur pour décider dans ce domaine. Le Tribunal puis le Conseil d'État ont reconnu cette incompétence, le ministre seul ayant ce pouvoir et ne pouvant le déléguer. Ainsi, 30 ans après la prétendue reconnaissance officielle de la graphie occitane par l'Éducation nationale, ni ces publications occitanistes, ni l'association plaidant en justice n'en auraient fait mention ?

1988 – 15 avril : un arrêté ministériel du 15 avril 1988 (J.O. du 30 et B.O.-E.N. pour les annexes) traite en annexe de « La langue d'oc » avec sur la graphie un passage admirable de sagesse et de sens pédagogique : l'enseignant choisira la graphie « librement en fonction de l'efficacité pédagogique et de l'environnement littéraire et culturel. [...] ». Cet arrêté a été abrogé par l'arrêté du 21 juillet 2010 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes du cycle terminal pour les séries générales et technologiques (J.O. du 28). Cet arrêté ne donne plus aucun détail sur les langues, encore moins sur la graphie, ce qui ne valide en rien une graphie quelconque...

10. Une graphie choisie par des enseignants sans réflexion pédagogique...

On a rappelé ci-dessus les raisons du choix de la graphie occitane par l'association *Per nouste* en 1967 : l'acte de foi était premier, ces enseignants du secondaire s'alignaient sur l'usage des Universités, et affirmaient tout de go que cette graphie est « à la fois plus claire et plus logique. » Mais ils ne prouvaient rien, contrairement au Professeur d'université H. Gavel qui avait comparé explicitement les graphies avant de se prononcer.

Et pour “montrer la différence”, *Per nouste* présentait en synopse un sonnet d'un Armagnacais en « Orthographe Occitane normalisée » et sa version en « Orthographe régionale habituelle », qui était bien loin de respecter les normes de l'*Ecole Gastoû Febus*. L'honnêteté intellectuelle était en congé ce jour-là.

11. ... en dépit de ses graves défauts intrinsèques...

Or cette graphie classique a des défauts intrinsèques¹ dus au non respect des impératifs formulés, à deux siècles de distance, par Voltaire — excusez du peu ! — et le Pr. Robert Lafont (1923-2009), « appelé parfois “Le Pape de l’Occitanie” », comme il l'a écrit lui-même en aout 2008.

Voltaire : « L'écriture est la peinture de la voix : plus elle est ressemblante, meilleure elle est. » (*Dictionnaire philosophique*, 1764, v° *orthographe*).

R. Lafont : « Les deux qualités que l'on peut exiger d'un code sont son exactitude (la forme écrite de la langue doit permettre de restituer sa forme orale naturelle sans se tromper) et sa simplicité (l'opération d'encodage-décodage ne doit pas être trop lourde). » (*L'ortografia occitana - sos principis*, Montpellier, 1971, p. 11).

¹ Quant au provençal, le Pr. Philippe Blanchet a formulé la même critique de façon décisive : *Le provençal - Essai de description sociolinguistique et différentielle*, Louvain-la-Neuve : Peeters, 1992, pp. 96-99.

L'exactitude suppose qu'un même “graphème” (lettre simple ou combinaison de lettres) corresponde toujours au même “phonème” (en gros, au même son). Le contre-exemple est la fameuse phrase (inventée par les grammairiens) « les poules du **couvent** **couvent** » ; pour bien la lire, il faut une bonne connaissance du français ou un sérieux apprentissage pour un étranger. Et la maladie de la “vache folle” fut l’occasion pour beaucoup de découvrir le mot *épizootie*, et sa prononciation en -[ti] comme dans *partie* et non en -[si] comme dans *idiotie*.

La simplicité veut qu’un même “phonème” se note toujours par le même graphème. Par exemple, en français comme en gascon, /a/ s’écrit toujours par *a* ; mais en français /ɛ/ (è ouvert) s’écritra *è, ai, ê, e* devant double consonne : *père, paire, même, belle, terre, perte, messe*....

Or il n'est pas rare que la graphie occitane manque elle aussi à ces deux contraintes. Par exemple, contre l'exactitude :

– le **-r** final, généralement muet, se prononce néanmoins dans certains mots : ainsi, dans chaque paire suivante, il est muet dans le premier mot et s’entend dans le second : *branar* (terrain couvert de bruyère) et *car* (char) ; *vaquèr* (vacher) et *esquèr* (gauche) ; *pastor* (berger) et *tor* (tour) ; *còr* (cœur) et *tòr* (gel) ; *segur* (sûr) et *eslur* (avalanche), etc.

– le **-c** final se prononce normalement (*barlòc, jòc, lòc, pachòc*, etc.) mais est muet dans le fameux *òc*, ayant disparu de l’écrit béarnais, donc de la prononciation, depuis déjà 700 ans.

Et contre la simplicité de l’encodage : il est rien moins qu’évident que l’on doive écrire le **-r** ou le **-c** des mots ci-dessus où il est muet, ou encore **-tl-** pour [ll] dans *ròtle* « rôle », **-tm-** pour [mm] voire [m] dans *setmana*, etc.

Le désordre qui en résulte est illustré de façon amusante et très significative par un sympathique manuel de chez *Assimil*, *Le gascon de poche* de M. Jean-Marc Leclercq (2004), « avec la collaboration de Sèrgi Javaloyès, écrivain ». L'auteur use de la graphie occitane sans s'en expliquer, ce qui, au demeurant, ne devrait pas poser de problème dans la mesure où il “sous-titre” tout mot gascon selon un code phonétique à la française. Mais il a dû puiser sa connaissance de la langue dans les livres plutôt que dans la parole vive de locuteurs authentiques ; il est donc tombé dans la plupart des pièges que les insuffisances de la graphie occitane tendent à qui n'est pas déjà un bon gasconophone ; par exemple :

- amusement intempestif de certains *n* de prononciation “dentale” : p. 29, **arron** [arroû] « après », **sonque** [soûké] « seulement », et encore plus cocasse, p. 65, le mot **con**, qui vient si facilement sur les lèvres pour qualifier autrui, va se lire [koû] !
- inversement, p. 107, prononciation “dentale” du -*n* final de **pairin** [païri'n] « parrain », alors qu'il est muet ou prononcé [ng] à peu près comme dans *parking* ; tandis que trois lignes plus haut, **cosin** [kouzî] « cousin » est correctement noté.

Mais p. 52, l'auteur écrit heureusement **ò** « oui », fût-ce contre la « norme ». Bravo ! Et il hésite entre **Aquò** [ako] « cela/ça » de la norme occitane (pp. 25, 40, 48, 56, 107, 166 et 182) et **Acò** de Simin Palay (pp. 54, 59, 61, 62, 166 et 181).

Apprendre par cœur des listes d'exceptions n'est certes pas impossible, mais très long à faire entrer dans les automatismes de lecture, alors qu'il n'est déjà pas facile d'amener des “apprenants” habitués au français à lire [u] (ou) ce qui est écrit *o* ou *ó*. On imagine le temps passé à enseigner la simple lecture, puis l'écriture correcte, à des élèves qu'on a déjà eu du mal à former à la lecture et à l'écriture du français. Et ce temps est perdu pour apprendre vraiment la langue, dans son vocabulaire, ses conjugaisons et sa syntaxe.

Déjà, en 1958, Simin Palay dont l'œuvre lexicographique est un monument irremplaçable, écrivait ceci, dans le cadre d'une réflexion sur le génie propre de chaque idiome :

« ...ceux qu'on appelle occitanistes ou occitans [...] ont cru qu'en inventant une graphie, la même pour tous les dialectes, ils permettraient à tout un chacun de les lire tous facilement, et c'est le contraire qui se passe : il n'y a que quelques initiés qui s'en tirent, et encore le Provençal ne comprendra pas le gascon si ne le sait pas d'avance et *vice versa*. De plus si un Béarnais et un Auvergnat se parlent en tête à tête, en raison des différences des sons, ils ne s'entendront pas. » (« Lou dret dou cap d'obre », *Reclams de Biarn e de Gascougne* - Genè-heurè de 1958, rubrique *Clams de douctrine*, traduit par moi).

D'où ce jugement du Pr. Georg Kremnitz dans un article « Per un estudi de la codificacion lingüistica » publié en 1973 dans la revue de Robert Lafont *Obradors* :

« La codification d'Alibert est un enfant de son temps : influence catalane, influence de la bourgeoisie latinisante, influence des théories linguistiques de son époque, étymologismes, historicismes, la rendent relativement difficile à employer. »

12. ... et sans réflexion sociolinguistique : d'où un fiasco social

12.1. La réflexion sociolinguistique n'est pas une nouveauté...

Le mot *socio-linguistics* serait apparu d'abord en anglais en 1939, et comme *sociolinguistique* en français en 1968. Mais dans la mesure où les linguistes n'ont pas attendu ces années pour réfléchir à la relation entre les langues qu'ils étudiaient et les sociétés qui en usaient, on peut dire qu'ils ont eu une réflexion sociolinguistique sans le savoir... tout comme M. Jourdain faisait de la prose.

De fait, nous avons pu voir au § 5 qu'en 1891, l'abbé Léopold Dardy constatait que les lecteurs potentiels du gascon étaient « peu lettrés pour la plupart » ; Jean Jaurès voulait utiliser pour l'enseignement du français la compétence naturelle des élèves en langue basque, bretonne ou autre ; Henri Gavel rejoignait l'abbé Dardy en estimant que la reprise de l'orthographe médiévale aurait permis de « ne trouver de lecteurs que parmi les érudits. »

Ouis Alibert raisonnait de même, dans son avis de 1921 (cf. §§ 5 et 6-3), dans son souci d'adapter le modèle catalan à « l'état actuel de notre langue » (cf. § 6-2) et encore quand dans sa *Gramatica*, il écartait certaines « graphies spécifiquement catalanes » et cherchait à proposer une graphie « plus proche des procédés auxquels nous sommes habitués depuis l'école » (cf. § 6-3).

12.2. ...mais elle a manqué dans le choix de la graphie

Dans notre affaire, cependant, je n'ai connaissance d'aucun écrit qui aurait analysé la situation sociale des parlers d'oc dans chaque territoire, la compétence des locuteurs, l'idée qu'ils se faisaient de leur *patois*, la façon dont ils le transmettaient à leurs enfants, ou ne le transmettaient pas, les occasions qu'ils avaient de le lire, ce qu'ils pensaient des graphies, etc. En particulier, le milieu où s'élaborait et se pratiquait la graphie occitane se limitait à un très petit nombre de bourgeois cultivés, formés aux humanités classiques et familiers du latin.

Le linguiste occitaniste Roger Teulat l'avait constaté :

la graphie classique est fondée « sur les cogitations de quelques érudits d'avant 1950, un temps où l'on s'attachait davantage à l'éminence du latin qu'au fonctionnement synchronique de la langue. » (*Pèire d'Alvèrnhe. Tèxtes presentats e tradusits per Rogièr Teulat*, Aurillac : Lo Convise, p. 6) ;

et encore, « Le tort qu'a eu Alibert est de ne pas avoir étudié davantage la langue ancienne et sa transformation progressive dans la langue d'aujourd'hui : là est la véritable référence pour la graphie et pour la langue. » (« Per un occitan moderne », *Lo Gai Saber* n° 483, 2001, p. 189).

De plus, ces érudits étaient pour la plupart trop absorbés par leur profession pour consacrer du temps ne serait-ce qu'à une simple réflexion sur les questions évoquées plus haut.

C'est ainsi qu'en 1942, quand le Dr. Ismaël Girard voulut offrir à l'enseignement scolaire du gascon une *Anthologie des Poètes Gascons d'Armagnac*, et autres parties du Gers, il y plaça en *Introduction* « le tableau, dressé par M. Louis Alibert, lui-même, des règles orthographiques réformées adaptées au gascon ». Or Alibert n'avait du gascon qu'une connaissance extérieure et acquise, donc médiocre, et ne soupçonnait pas les défauts de la graphie qu'il en définissait (voir ma contribution « Louis Alibert et le gascon », *Hommage à Jacques Allières*, Anglet : Atlantica, 2002, t. I^{er}, pp. 153-164). Mais pour Girard et les quelques érudits gascons de ses relations, qui parlaient la langue couramment, ces défauts étaient sans doute négligeables, et ils n'en étaient peut-être même pas conscients.

En tout cas, je n'ai trouvé aucune trace d'une réflexion de leur part sur la mise en place d'un enseignement général de cette graphie aux locuteurs de la langue ; mais peut-être pressentaient-ils que ceux-ci s'y refuseraient pour la plupart, estimant « avoir déjà donné » avec l'apprentissage scolaire du français...

12. 3 Sur le terrain : l'échec

Quant à la situation réelle, nous avons le témoignage d'observateurs particulièrement compétents, les linguistes suisses A. M. Kristol et J. T. Wüest venus avec des étudiants enquêter sur la pratique du

gascon en vallée d'Aspe à l'été 1983, donc quelque vingt ans après l'introduction de l'occitanisme en Béarn par l'association *Per nouste*. Ils en tirèrent un excellent ouvrage, *Drin de tot. Travaux de sociolinguistique et de dialectologie béarnaise*, 1985, Bern : Lang. Constatant, pp. 49-50, que « cette graphie n'a connu qu'un succès assez mitigé » — c'est un euphémisme ! —, ils en donnent ce qui leur semble « La raison principale [...] : Comme la graphie alibertine ne se fonde pas — et pour cause — sur le système graphique du français, elle a besoin d'être enseignée, mais on n'a jamais eu les moyens pour l'enseigner à la masse des occitanophones. »

D'où le rejet populaire de la graphie occitane, rejet dont le fondateur de *Per nouste*, Roger Lapassade, était bien conscient :

« [...] Le facteur des P.T.T. lui, était fâché avec la nouvelle graphie : — Moi, elle m'estomaque ! Jamais je ne pourrai me la mettre dans la tête. » (*« Las dotze perletas »*, *Per noste* n° 33, Novémer-Decémer 1972, p. 7).

Et encore, « [...] l'Église Catholique [...] fait chanter des messes en Gascon et écrit les paroles dans la graphie normalisée. Mais les paroissiens ne veulent pas la lire et n'en comprennent pas tous les mots. » (*« Lo vent dens las paginas »*, *Per noste* n° 51, Novémer-Decémer 1975, p. 17).

Vingt-deux ans plus tard, même type de réaction populaire dans les Hautes-Pyrénées, dont témoignait indirectement M. Jean-Louis Lavit, professeur des écoles ayant d'importantes responsabilités de coordination de l'enseignement de l'*« occitan »* dans ce département. C'est dans un amusant roman policier en gascon, du genre *“San Antonio”* ; ce roman à clef tourne autour d'un sabotage occitaniste perpétré à Tarbes ; en particulier, par vaporisation d'un mystérieux produit en bombe, le saboteur fait que le président d'un festival local en langue gasconne ne parle plus gascon mais occitan. Et ses amis du comité organisateur de lui dire :

« Tu t'entends parler ? Tu ne peux pas monter à la tribune dans ce état. Tu as l'air de parler en graphie normalisée ! Le public va s'étrangler ! Quelle émeute s'ils t'entendent parler ainsi...» *Zocalfar* ! (1997, Belin : Princi Negue).

Et dans le registre sérieux, l'échec social de cette graphie se révélait peu après dans le témoignage très honnête et non moins perspicace de M. Yves Salanave-Péhé, ancien de l'E.N.A. et administrateur civil de haut rang, maire P.S. et conseiller général, puis départemental, de Monein :

« La prise de conscience, qui s'est opérée à l'orée des années quatre-vingts, m'a autorisé à reparler ma langue sans honte et sans retenue, mais n'est pas allée jusqu'à l'apprentissage de son écriture pour cause de fainéantise personnelle, d'insuffisance des structures d'enseignement et du manque d'occasions pour "valoriser" cet "investissement", ou les trois peut-être... » (« Quelle langue pour quelle culture... et pour quoi faire ? », *Per noste-Païs gascons* n° 187, Juillet/Aout 1998, p. 2).

J'en rapproche deux faits qui confirment cet aveu. Le premier est dans quelques phrases béarnaises écrites dans un beau mélange de graphies au *Journal officiel* des débats du Sénat, pp. 9979-9980 : prononcées par M. le Sénateur Georges Labazée le 27 octobre 2015, elles révèlent que ce bon locuteur du béarnais reçu de ses parents a dû renoncer, lui aussi, à en apprendre la graphie occitane dont il est partisan déclaré.

Le second fait est rapporté par la chanteuse Marilis Orionaa dans le numéro spécial que *Per noste-Païs gascons* avait publié en l'honneur de Roger Lapassade après son décès (n° 194-195, 9-12/1999, p. 16) :

« Depuis deux ans je travaillais avec Roger Lapassade à une traduction française de ses poèmes pour faire connaître son œuvre à ceux

qui ne savent pas l'occitan. Ou à ceux qui voudraient la lire mais qui sont réfractaires à la graphie classique. »

Le poète avait donc fini par penser que son effort d'écriture en gascon ne pouvait être valorisé que par sa traduction en français : c'était bien un comble pour des militants de la cause d'oc, trahis par une graphie qui avait rendu l'œuvre étrangère et illisible pour les locuteurs d'oc du pays.

Et hors du domaine des lettres, combien de commerçants écrivent leur marque en graphie classique, quand ils veulent vendre un produit du pays ? Le fabricant de pâté gascon ne l'a nommé pas « *Lo Gascon* », mais « *Lou Gascoun* » !

Même les occitanistes n'osent pas afficher une graphie qui défigure les noms propres de leurs proches. Certes, ils n'hésitent pas à transformer *M. Bayrou* en *M. Vairon*, les communes de *Soumoulou* en *Somolon* et *Higuères-Souye* en *Higuèras-Soja*, etc. Mais quand, les 7 et 8 février 2008, quelques uns des plus déterminés d'entre eux manifestent en faveur d'un des leurs aux prises avec la justice, ils ne franchissent pas le Rubicon du ridicule orthographique : leur ami se prénomme Jacques, ses proches l'appellent Jacou, diminutif gascon, qui s'écrit Jacon en graphie classique ; mais c'est Jacou, en graphie moderne qu'ils écrivent sur leur imposante banderole :

PAU • Anaram au Patac réclame la remise en liberté d'un militant

Rassemblement de soutien à «lo Jacou»



Témoignage de solidarité du groupe occitan jeudi et hier soir devant le palais de justice de Pau.
(Photo Nicolas Sabathier)

Quant à la lecture correcte de cette graphie insolite, même l'école peine à l'enseigner. Voici d'abord le témoignage, aussi honnête que percutant, de M. Éric Fraj, professeur de philosophie et d'occitan au lycée de Muret. On peut le lire depuis trois ans sur le blog de M. J.-P. Cavaillé,

<http://taban.canalblog.com/archives/2012/11/15/25590971.html>.

D'emblée, M. Fraj pose une redoutable banderille :

« “L’occitan, c’est du catalan prononcé avec l’accent français”, me disait il y a peu un étudiant aragonais qui venait de participer à un colloque occitaniste ; on aurait tort de n’y voir qu’une boutade : c’est une vérité constatative. »

Il s'explique : ceux qui n'ont appris l'occitan que par l'école « le prononcent à la française, [...] comme c'est écrit, ce qui signale alors une pédagogie inadaptée car trop basée sur l'écrit et/ou un oral professoral lui-même déjà inauthentique. » Et plus loin :

« Mes pérégrinations de chanteur et de professeur de langue d'Oc m'ont mené en maints lieux d'enseignement de notre langue : j'ai souvent pu y constater que je ne comprenais rien, ou peu, aux questions de certains élèves tellement la prononciation en était défaillante ; que l'enseignant ne reprenait pas les erreurs pour les rectifier ; [...] »

Hors de l'école, voici un « Commentaire reçu le 27 avril 2013 de Louis V. » qu'on peut lire, sur le même blog de M. Cavaillé, à la suite d'une intervention de M. René Merle, dans la polémique sur les langues régionales et la *Charte européenne* de ces langues, datée du 16 novembre 2014,

<http://archivoc.canalblog.com/archives/2014/11/16/30933974.html> :

« Un souvenir : quand nous avons joué dans Maurin des Maures, d'André Neyton, avec Jeanne, la bande son était pré enregistrée, en particulier par des Collobriérois qui parlaient le provençal, mais qui ne connaissaient pas la graphie “occitane” (et guère mieux la mistralienne). Et donc, qui butaient souvent. Entendre “dans les drallas et les bomass” (les dralhas et les baumas) ou bien “que colon...Un colon ? colonel ? ah cou...n ! ça s’écrit comme ça ?” (colhon) c’était pas triste. Bon, entre parenthèse, j’aurais pas fait beaucoup mieux!! »

Et quand Paul Castela, professeur des universités plutôt pro-occitaniste, constatait que « L'Occitanie est une culture sans état, une littérature sans lecteurs,... » (*Occitanie, Histoire d'une aliénation*, Millau, 1999, p. 332.), n'était-ce pas dû pour une bonne part à l'échec total d'une graphie, inventée pourtant pour permettre une littérature de l'ensemble du Midi roman ?

Inutile d'en dire plus :

– pour l'écriture, avec les confidences de M. Salanave-Péhé et les phrases béarnaises de M. Labazée au *Journal officiel* du Sénat, on ne peut que conclure à l'évidence de l'échec d'une graphie qui, plus de 50 ans après son introduction en Béarn, est restée étrangère à des personnages d'un tel gabarit intellectuel.

– et pour la lecture, ce n'est pas mieux, comme nous venons de le montrer avec les témoignages de M. Fraj et de "Louis V." ou les erreurs du manuel *Le gascon de poche*.

13. Une lueur d'espoir ?

Depuis quelques années, une réflexion s'est faite sur le fiasco de la graphie classique occitane, et plusieurs auteurs de valeur sont revenus à une graphie de type moderne. Citons en trois, remarquables par leur qualité d'anciens enseignants et leur motivation, permettre à leurs informateurs de retrouver dans leur écrit ce qu'ils leur avaient transmis :

– Jean-Louis Massourre, agrégé de lettres et déjà docteur ès-lettres, dans une thèse de linguistique, *Le Gascon haut-pyrénéen* (2003), qui note le gascon dans une graphie aussi limpide à la lecture que celle du célèbre romaniste allemand G. Rohlfs dans *Le gascon* de 1937, ouvrage à côté duquel, selon le Pr. X. Ravier dans la préface, cette thèse « a vocation à prendre place »;

– Janòt (Jean) Bonnemason, ancien coordonnateur de l'enseignement de l'« occitan » en Lot-et-Garonne, dans *Ninete bajole... comptines, jeux et dits gascons du Béarn*, Pau : Princi Negue, 2003, 92 p. ; après avoir propagé la graphie classique de l'I.E.O. pendant des années, il déclare : « j'ai utilisé la graphie de l'*Escole Gastoû Febus* pour respecter l'engagement moral de rendre à mes informateurs ce qu'ils m'avaient donné et comme ils me l'avaient donné. »

– Albert Peyroutet (1931-2009), délicieux poète et conteur à qui

son agrégation d'anglais n'avait pas fait perdre ses amitiés des coteaux d'Aubertin, est revenu à la graphie moderne dans son dernier petit livre, qui fut hélas son testament littéraire, les *Countes bracs – Brèves béarnaises*, Pau : Marrimpouey, 2008, 158 p. :

« J'ai autrefois pratiqué la graphie normalisée, et je lui trouve des mérites. Mais la plupart de mes amis – qui savent le béarnais appris à la maison – ne m'ont pas lu. Ce qu'ils appelaient "l'occitan" les a rebutés : ils ne reconnaissaient pas "le vrai béarnais". Cela m'a attristé. Je me suis remis à écrire pour me faire pardonner. »

Il reste à espérer que tous ceux qui, par amour de la langue des ancêtres et du pays, et/ou par conscience professionnelle, œuvrent pour sa transmission, comprennent enfin ce que j'ai voulu montrer dans ces pages : cette transmission ne sera jamais possible qu'avec une graphie moderne, répondant aux impératifs d'exactitude dans « la peinture de la voix » et de simplicité de selon les mots de Voltaire et Robert Lafont rappelés plus haut.

**AU *JOURNAL OFFICIEL* :
LE FIASCO DE LA GRAPHIE OCCITANE**

Jean Lafitte

1. Avant-propos

1.1. Les langues régionales au Sénat le 27 octobre 2015

Le mardi 27 octobre 2015, le Sénat a débattu d'un projet de loi constitutionnelle qui devait permettre ratifier la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*. Vingt-huit sénateurs sont intervenus à la tribune, dont les trois des Pyrénées-Atlantiques : Mme Frédérique Espagnac fut la première après le Rapporteur, M. Jean-Jacques Lasserre vint en quinzième position, et M. Georges Labazée clôture la discussion générale.

Or si Mme Espagnac a su nommer « les langues béarnaise, occitane et basque » et M. Lasserre mentionner le seul basque, M. Labazée a non seulement parlé de « béarnais » mais aussi a parlé en béarnais. Les 7 passages glissés dans son discours représentent 326 caractères, près de 10 % de plus que les 297 de la citation par M. Christian Manable, remarquable avocat du picard, d'une lettre dans cette langue écrite à un ministre en 1910 ; bien loin derrière, le breton de M. Ronan Dantec ne compte que 39 caractères, et le créole cité par le Normand M. Philippe Bas, 29 ; enfin, l'occitan est représenté par le seul mot *calandretas* (M. Alain Marc, de l'Aveyron) et le catalan par *axurits* (Mme Hermeline Malherbe, des Pyrénées-Orientales). Et c'est tout !

C'est dire la place privilégiée que le béarnais doit à M. Labazée dans ce débat !

1.2. Sous les mots, un témoignage linguistique vivant

Cependant, l'attention que j'y portai aussitôt fit place à un grand étonnement quand j'en lus le texte au *Journal officiel* affiché sur mon écran ; sa langue, certes, était celle d'un bon locuteur naturel, mais alors que j'avais gardé le souvenir de ses prises de position catégoriques en faveur de la graphie occitane, celle de ses propos n'en était qu'une caricature.

Je vis aussitôt dans ce fait matériel l'aveu tacite et spontané de l'inaccessibilité pratique de cette graphie archaïque et pédante pour le peuple des locuteurs naturels ; et aussi de la lourde surcharge de travail qu'elle impose à l'apprentissage scolaire de la langue, puisqu'un personnage de la classe de M. Labazée n'a pas essayé de l'apprendre.

Préoccupé depuis des années par ces questions de graphie rapportées aux conditions de l'enseignement de la langue, il m'a donc paru utile de consacrer un mois à la recherche et à l'étude des paroles et des actes de M. Labazée autour de la langue béarnaise, et spécialement de son seul écrit connu, ces 7 phrases au Sénat. J'ai relevé bien des contradictions dans les propos, qui s'ajoutent au démenti que la graphie des 7 phrases leur apporte.

J'en rends compte dans ces pages, non pour accabler M. Labazée, car, lui, au moins, pratique la langue qu'il défend, mais comme un professeur de médecine décrit la maladie d'un patient et en tire des enseignements pour les futurs médecins qui l'entourent. Peut-être en tirera-t-on des conclusions pour orienter les actions publiques vers une approche plus pertinente, et donc plus efficace, de la conservation de l'héritage linguistique du Béarn, et plus généralement, de la France.

1.3. M. Georges Labazée, sénateur des Pyrénées-Atlantiques

Internet aidant, il est aisé de faire connaissance avec M. Labazée, personnage public depuis quelque 40 ans. Il est né en 1943 dans la famille d'un modeste métayer du châtelain de Viven, à 17 km au nord de Pau. Admis à l'école normale de Périgueux en 1958, il en sortit instituteur en 1962, puis s'engagea en politique dès mars 1976 comme conseiller général du canton de Thèze. Il y fut sans cesse réélu, et lorsqu'en mars 2011 le département bascula à gauche pour la première fois, il fut élu président du Conseil général ; mais il renonça à se présenter aux élections départementales de mars 2015. Il fut aussi conseiller régional d'Aquitaine de 1981 à 2010.

Entre temps, suppléant d'André Labarrère aux élections de 1981, il devint député sitôt M. Labarrère nommé ministre, et fut réélu jusqu'aux législatives de mars 1986. Et il est sénateur du département depuis le 25 septembre 2011.

2. Avant 2009, des antécédents peu significatifs

Avant 2009, je n'ai trouvé de trace de l'intérêt de M. Labazée pour la langue béarnaise qu'en 1994, alors que M. Bayrou, à la fois président du Conseil général et ministre de l'éducation, préparait la création de l'« Institut culturel béarnais » qu'il avait promis. Par deux fois, M. Labazée s'était exprimé publiquement au nom des élus du groupe socialiste au Conseil général pour affirmer « leur attachement au renouveau de la langue et de la culture béarnaises » et leur volonté de participer à la gestion de l'Institut culturel béarnais. Mais c'est finalement un Institut occitan qui fut fondé en octobre 1996 avec l'assentiment de M. Bayrou, pour être en fait une officine occitaniste bien loin des attentes des locuteurs de la langue ancestrale.

3. Une lettre du 12 février 2009 de M. Labazée, vice-président du Conseil régional

Réagissant à la duperie que constituait cette création, des Béarnais et autres Gascons qui voulaient conserver leur langue dans sa tradition héritée des anciens s'organisèrent alors en une association *Pays de Béarn et de Gascogne* puis en 2002 en un *Institut béarnais et gascon* (I.B.G.). Et tandis que le mouvement occitaniste poussait le Conseil général à développer le doublement de la signalisation routière par les noms de communes en graphie occitane, l'action résolue de l'I.B.G. obtint en 2008 de l'assemblée départementale une décision laissant le choix de la graphie aux communes elles-mêmes.

Cela conduit les occitanistes à s'adresser aux élus de gauche pour obtenir la reconnaissance publique de leur graphie. M. Labazée y répondit par une lettre du 12 février 2009 qui porte en en-tête son nom et ses titres, car lui seul l'a signée ; mais lui sont associés, à côté de sa signature, les seuls noms et titres de sept autres Conseillers régionaux, dont M. « René Ricarrère Conseiller Régional délégué auprès du Président chargé des cultures et des langues régionales, Maire honoraire d'Orthez, Président de la Commission Nationale des langues et cultures régionales à l'ARF » (Association des régions de France).

Le quotidien palois *La République des Pyrénées* la publia (n° des 21-22 février 2009). D'emblée, les auteurs placent la question sur le plan politique d'une opposition entre « des progressistes et des conservateurs », tout en admettant — c'est à noter — que « chacun au cours d'une longue vie choisit son camp... et même peut en changer ». Ainsi en est-il du « débat qui met aux prises les partisans de la graphie classique ou normalisée et ceux qui prônent une graphie “régionale” », c'est-à-dire la graphie « occitane » opposée à celle du Béarn.

Considérant que « hommes et femmes de Mauguio dans l'Hérault, Fleurance dans le Gers, Lavelanet dans l'Ariège ou encore Viven en Béarn [...] parlent des formes locales d'une même langue », les auteurs justifient le « choix de la graphie classique qui seule permet [l'] intercompréhension entre [eux] ».

Pour convaincre les hésitants, ils font leur un passage de la préface d'une *Grammaire béarnaise* publiée en 1986, préface due au Professeur Robert Lafont (1923-2009), que l'on a « appelé parfois “Le Pape de l'Occitanie” » comme il l'a écrit lui-même en aout 2008. Voici ce passage :

« Il faut assurer donc non une survie du béarnais dans son état hérité (opération proprement impossible), mais sa promotion nouvelle, non plus comme langue d'un micro-appareil d'État, mais comme langue d'un espace démocratiquement autonomisé (au delà de ce premier dessin que constitue la décentralisation française actuelle) : l'espace occitan. »

Sur l'intercompréhension, M. Labazée nomme donc quatre communes des pays d'oc : Mauguio et Lavelanet en zone languedocienne et Fleurance et Viven en zone gasconne, mais aucune de Provence, Limousin ou Auvergne. À part le fait qu'elles ont toutes un maire de gauche (DVG, PS, PRG et PS), elles sont assez disparates : Mauguio, à 10 km à l'Est de Montpellier, comporte l'aéroport de cette ville et une station balnéaire, Carnon ; sa population de 3 700 h. en 1962 est passée à 16 800 en 2012, dont 3 500 permanents à Carnon ; Lavelanet et Fleurance sont deux bourgades de 6 400 et 6 250 h., Viven un village de 177 h. À supposer qu'elles comptent beaucoup de personnes qui aient des sujets d'intérêt communs méritant une conversation, on est en droit de se demander combien peuvent effectivement s'exprimer qui en gascon, qui en languedocien. Et s'il n'est pas douteux que de bons locuteurs de gascon ou de béarnais comprennent un Languedocien,

la réciproque est loin d'être établie.

Quant à s'écrire en graphie occitane dans ces langues, cela relève du songe éveillé ; il suffit de voir plus loin (§ 8-4) ce que j'ai constaté de l'écriture de M. Labazée lui-même ! Je dois rappeler en outre que la graphie béarnaise des « félibres », définie officiellement en 1900-1905 dans la continuité de l'écrit béarnais depuis le XIII^e s. (cf. « *Le choix...* » §§ 1 et 2), n'était pas soumise aux règles promues pour le provençal par Frédéric Mistral, fondateur du Félibrige. Pour autant, cela n'empêchait pas l'intercompréhension de l'écrit lorsqu'elle existait à l'oral ; et cela reste toujours vrai, même si de tels échanges sont rien moins que probables.

Mais la finalité de la graphie occitane choisie par cette lettre, qui est de créer, fût-ce « démocratiquement », un « espace occitan autonomisé » est éminemment politique... alors que sont totalement occultés les handicaps pédagogiques que présente la « graphie classique » et la rupture sociolinguistique qu'elle crée entre locuteurs « natifs » et élèves des écoles qui l'enseignent (« *Le choix* »..., §§ 10-12).

4. La lettre du 31 mars 2009

4.1. Les circonstances

Peu après la lettre du 12 février, le 5 mars, un groupement d'associations occitanistes, *La Crida*, demandait à tous les groupes du Conseil général leur position sur plusieurs revendications précises, en vue d'en faire état dans une conférence de presse prévue pour le 1^{er} avril. Sans doute préparé par un cercle étroit de personnes supposées mieux informées sur le sujet, un projet de réponse fut soumis pour avis à tous les membres du Groupe de la Gauche par courriel du 30 mars 17h 06, la lettre devant partir le lendemain. On la connaît par sa diffusion en .pdf par *La Crida* :

<http://storage.canalblog.com/73/01/491703/38668449.pdf>

À l'en-tête du *Groupe de la Gauche* du Conseil général et signée par M. Labazée, cette lettre est sans date, mais les circonstances de sa préparation permettent d'en dater l'envoi du 31 mars.

4.2. Une déclaration capitale sur la langue

La première page répond à diverses revendications, notamment sur la signalétique bilingue, la politique de communication et de pédagogie sur la langue et le développement de l'enseignement ; la seconde et dernière page s'ouvre par un alinéa sur la graphie, qui sera examiné au paragraphe suivant, et que suit un second **alinéa capital** sur la langue béarnaise et gasconne :

« Les variantes du gascon en général et la langue Béarnaise en particulier ne sont pas issues de la langue occitane et inversement. Néanmoins, nous avons affaire à des langues propres qui font appel à la notion essentielle d'intercompréhension. ».

Cette déclaration rompt avec la lettre du 12 février, d'à peine sept semaines avant, où M. Labazée ne connaissait qu'« une même langue » de son Viven natal à Mauguio, à l'est de l'Hérault ! Je reviendrai sur la pertinence de cette déclaration au § 9-1.

4.3. « le point d'achoppement est le choix de la graphie »

Tel est l'essentiel du premier alinéa de la seconde page car s'il y avait un grand consensus sur les sujets abordés dans la première page, on achoppait sur le choix de la graphie : « graphie normalisée face à une graphie Simin Palay de l'Ecole Gaston Phoebus, voire à une graphie phonétique. »

« Graphie normalisée » désigne ici la graphie occitane définie

par l’I.E.O., association privée, dans deux documents de 1950-52 (*Le choix...*, §§ 8 et 9). Mais l’opposer comme « normalisée » à la « graphie Simin Palay de l’Ecole Gaston Phœbus », c’était dévaloriser d’emblée celle-ci, qui n’est pas moins “normalisée”, les normes de l’*Escole Gastoû Febus* datant de 1900-1905, 47 ans avant celles de l’I.E.O. pour le gascon.

Quant à parler de « graphie phonétique » comme pour en rajouter sur la déconsidération des graphies rejetées, c’est ignorer (que d’ignorance !) le principe B de la graphie occitane d’après le document officiel de l’I.E.O., de fin 1950 :

« B. — *Cette orthographe sera en principe phonétique pour les mots de formation populaire. Elle sera au contraire fidèle à la graphie d’origine pour les mots savants grecs ou latins, sauf pour ch, k, ph, rh, th, y, ti, qui seront remplacés par c ou qu, f, r, t, i, c.* ».

Le Béarnais R. Darrigrand l’avait bien compris, en caractérisant « l’orthographe classique actuelle » par « six principes : 1 - Elle est phonétique », avec en exemples *filosofia*, *tipografia* et *teatre* (*Comment écrire le gascon*, Per noste, 1969, p. 5).

La vraie question est celle de la pertinence sociale du code de notation des “sons”, mais cette question passe au-dessus du béret de tous ces élus qui n’ont jamais étudié le dossier.

4.4 . Pourquoi choisir la graphie occitane ?

4.4.1. Cinq raisons qui n’en sont pas

Mais les excellentes considérations sur la place relative du gascon et de l’occitan n’étaient là que pour introduire la notion

d'intercompréhension, sur laquelle allait s'appuyer le plaidoyer pour la graphie occitane.

Le troisième alinéa énumérait donc cinq raisons de soutenir la graphie occitane. Mais on voit mal la pertinence de ces raisons disparates et leur lien avec la conclusion :

– « une langue est faite pour communiquer et être parlée entre les gens d'une même génération, mais surtout d'une génération à une autre » ; certes, mais en quoi une graphie quelconque peut-elle servir à parler, et l'occitane, à communiquer avec des locuteurs naturels qui ne savent pas la lire et la rejettent (*Le choix...*, § 12-3) ?

– « nous nous apercevons de la disparition de la transmission des différentes formes de gascon et de béarnais » ; même question : en quoi la graphie occitane, qui trahit souvent la phonétique de la langue (*Le choix...*, § 11), peut-elle y remédier ?

– « nous sommes des élus responsables » : hors sujet !

– « parce que nous voulons que ces langues inter-compréhensibles par beaucoup, se développent pour ne pas disparaître » ; ah ! l'intercompréhension arrive enfin ; mais outre que l'on comprend mal ce que veut dire que gascon et occitan « font appel à la notion essentielle d'inter-compréhension », nos langues n'ont pas besoin d'être “inter-compréhensibles” pour mériter d'être soutenues ; pensons au basque “seul au monde”. C'est là du jargon qui ne peut impressionner que ceux qui ignorent tout du dossier. !

– « parce que nous devons faire les choix dynamiques pour l'avenir, pour nos enfants » ; évidence, donc hors sujet. Mais cela sous-entend que la graphie occitane serait la seule à assurer l'avenir de la langue » : acte de foi, et non preuve.

4.4.2. Le seul motif... basé sur une contre-vérité

Et l'on aboutit à la conclusion :

« nous ne pouvons que soutenir la graphie occitane normalisée adoptée par l'Education Nationale en ce qui concerne l'écriture. »

Sur la forme, les auteurs n'ont pas peur du pléonasme, car on voit mal comment la graphie ne pourrait pas concerner l'écriture ! et sur le fond, nous avons là la seule raison véritable du choix des élus de gauche : c'est parce que la “graphie occitane” est « adoptée par l'Education Nationale ». Or c'est une « intox » propagée par les occitanistes qui n'en ont jamais produit la preuve, tout simplement parce que c'est totalement FAUX comme exposé dans « *Le choix...* » § 9. Donc légèreté et manque de rigueur de M. Labazée et de ses amis.

4.4.3. Un “bouquet” final qui retombe en poussière

« Enseignées aujourd’hui, elles produisent les locuteurs de demain,
qui permettront la survie de nos langues régionales.
« C'est ainsi que nous faisons le pari de l'avenir. »

Ces deux phrases finales offrent à la critique un vrai bouquet de feu d'artifice. La première tombe comme un cheveu dans la soupe : qui peuvent être ces « elles » ? sans doute les « langues inter-compréhensibles » mentionnées plusieurs alinéas avant, mais cela n'a plus rien à voir avec la graphie. Et là encore, on affirme sans rien prouver, les rares enquêtes montrant que très peu d'anciens élèves d'« occitan » savent parler la langue et encore moins la pratiquent effectivement ; mais c'est une autre histoire ! La seconde phrase se relie donc probablement à la précédente, le « pari de l'avenir » concernant l'enseignement des langues, et non le choix de la graphie.

4. 5. Appréciation d'ensemble

Au total, donc, c'est une lettre politique de pure circonstance, réunissant des phrases venues de contributeurs différents, mais mal coordonnées ; elles décèlent une connaissance très superficielle de la question, et chose grave, l'ignorance totale de la graphie normalisée de l'*Escole Gastoû Febus* que l'on écarte et même des bases de la graphie occitane que l'on adopte. Et l'on ne trouve trace d'aucune étude approfondie, notamment de l'efficacité et des coûts des mesures soutenues, comme on aurait pu l'espérer d'« élus responsables ».

Et que d'exégèse nécessaire pour la comprendre, alors que, paradoxalement, le seul passage parfaitement clair est celui qui affirme l'indépendance réciproque du gascon et de l'occitan (§ 4-2).

5. Mai 2011 – Interview comme nouveau président du Conseil général

En mai 2011, paraît le n° 50 de mai-juin-juillet de « Pyrénées-Atlantiques *le mag* »[azine], le premier après les élections de fin mars qui ont placé M. Labazée à la tête du Conseil général. On y trouve en p. 11 une interview du nouveau président. Et là, évoquant le développement nécessaire du « patrimoine culturel et linguistique », M. Labazée dit sans ambages : « Je suis béarnais. Je parle cette langue, je l'écris et je la “diffuse” ».

6. 19 février 2013 – Une *question orale* au Sénat

M. Labazée pose une question sur l'enseignement des langues régionales à Mme George Paul-Langevin, ministre chargée de la réussite éducative. Il évoque notamment : «...la volonté des élus de

faire vivre les langues basque, béarnaise, ou encore occitane, rejoignant en cela les attentes des administrés. » (J.O. Sénat du 20/02/2013 - page 1333).

7. L'interview télévisée du 20 décembre 2013

Le vendredi 20 décembre 2013, à 18 h 30, l'organisme de télévision occitane *Òc Tele* par internet, basé à Lescar près de Pau, entrait en activité. Le même jour, M. Clément Pech, journaliste à l'hebdomadaire en occitan *La Setmana*, interviewait M. Labazée dans la bibliothèque du Parlement de Navarre, siège historique du Conseil général. Ce serait la première de l'émission politique *Cara e cara* (face à face) ; diffusée le lendemain 21, elle dure 22 minutes 24 sec. Je l'ai écoutée attentivement le surlendemain dimanche, crayon à la main.

M. Pech n'a pas été avare de questions, fort pertinentes pour la plupart, et M. Labazée y a répondu très à l'aise, sans langue de bois, et entièrement en excellent béarnais. J'ai particulièrement apprécié ses confidences de la fin (minute 20:32) : « *Dab papa, qu'abém toustém parlat biarnés,... dab mama, qu'abém toustém parlat biarnés* ».

Mais en évoquant « ...*lou tribalh qui-s hè a perpaus de las léngues, la léngue basque e la léngue occitane...* », il a renié sa lettre du 31 mars 2009, selon laquelle le gascon et le béarnais ne sont pas issus de l'occitan ! (cf. § 4-2). Dommage !

8. L'intervention au Sénat le 27 octobre 2015

8.1. Vue d'ensemble

Le compte rendu intégral de la séance est téléchargeable, l'intervention étant aux pp. 9979-9980 (61-62) du .pdf :

<http://www.senat.fr/seances/s201510/s20151027/s20151027.pdf>.

Arrivant le dernier dans un débat qui durait déjà depuis deux heures et demie, M. Labazée reconnaissait d'emblée qu'il risquait de « rappeler ce qui a déjà été dit vingt-cinq fois dans l'après-midi ». De fait, sur le fond, je n'y ai pas trouvé grand chose de remarquable. Il évoque d'abord brièvement les seize ans écoulés pour rien depuis la signature de la Charte en 1999. Puis il mentionne la ratification par « la majorité des grandes nations européennes » et plaide pour que la France fasse de même, car la Charte est sans danger.

Et pour donner du poids à son propos, il fait appel au passé plurilingue et affirme : « les langues régionales sont consubstantielles à la République ». D'abord, il est amusant de voir un ancien instituteur, certainement très « laïque », user de l'adjectif savant « consubstantiel », né au début du V^e s. dans le langage chrétien de la théologie de la Ste Trinité et toujours présent dans le *Credo* de la messe ! Mais sur le fond, cette phrase n'appelle plus le sourire mais provoque la stupéfaction : l'Histoire la contredit totalement, comme le montre la chronologie 1307-2008 : si l'Ancien Régime laissa vivre les langues régionales dans une parfaite indifférence, les trois premières Républiques leur furent franchement hostiles ; l'État français du Maréchal Pétain prit en décembre 1941 une mesure en leur faveur que le retour à « la légalité républicaine » en aout 1944 annula et que la IV^{ème} République ne rétablit que laborieusement en janvier 1951.

Puis rappelant que « La plupart de ces langues [en France] et tout particulièrement l'occitan, sont menacées d'extinction dans les vingt ans à venir. », M. Labazée évoque la très ancienne implantation de celles de son département : « L'occitan a plus de mille ans d'existence, et le basque encore plus ».

Et de personnaliser son propos autour de sa propre expérience de locuteur béarnais dès l'enfance : « Avec mes parents, durant toute leur vie, je n'ai parlé qu'en béarnais, une déclinaison de l'occitan. Pourtant, cela ne m'a pas empêché d'exercer mon métier d'enseignant au service de l'éducation nationale, ni d'épouser une carrière politique et de m'exprimer en français devant vous. ».

Il poursuit : « Ces langues ont non seulement des primo-locuteurs [« locuteurs natifs » pour d'autres], des nouveaux locuteurs, que l'enseignement certes chaotique fait naître – je pense ici à toutes les écoles immersives –, mais elles possèdent aussi des écrivains, des poètes, des artistes, créateurs de renommée internationale – je ne citerai que Bernard Manciet. Elles sont, par essence, universelles. »

Mais abandonnant science juridique ou linguistique et considérations philosophiques, politiques ou sentimentales, M. Labazée en vient à taquiner son auditoire avec des petites phrases en béarnais, et achève en évoquant l'auteur créole Patrick Chamoiseau, sans doute comme un clin d'œil à Mme Taubira qui soutenait le projet de loi.

Ce sont ces propos en béarnais que j'interrogerai plus loin pour en tirer le maximum d'enseignements sur la relation de M. Labazée à son idiome familial.

8.2. La langue des propos en béarnais

Au début de l'intervention, la formule d'appel : « *Mosssu* [sic] *lo president, dauna Taubira, daunas et mestes* » évoque par ces derniers mots celle dont usait l'écrivain paysan Alexis Arette-Lendresse, homme de droite s'il en fut, au début de ses passages sur les tréteaux du *Festival de la chanson béarnaise de Siros* : « *Daunes e mestes, gouyes e bayléts, adichat !* » (Dames et maîtres, servantes

et valets, salut !). Loin des affrontements politiques, on est bien en Béarn !

Je note favorablement le mot *Mosssu* Monsieur, repris un peu plus loin comme *Mossu* et prononcé *Moussu* ; ce gallicisme était déjà en usage à la fin du XVII^e s. et il est aujourd’hui le seul utilisé, tandis que le *sénher* médiéval que l’enseignement occitaniste prétend lui substituer, au mieux, et s’il est bien prononcé *ségné* (premier *é* tonique), ne signifie plus pour nos contemporains que « Seigneur » dans l’expression religieuse « Notre Seigneur ».

Tout le reste est encore du bon béarnais ; je relève par exemple une forme authentique qui évite le gallicisme, *aillos* (graphie à corriger en *alhous* ou *alhors*, suivant le système choisi) au lieu d’un *alhurs* français trop répandu.

8.3. La mise par écrit de ces propos en béarnais

Il convient d’abord de rappeler que selon la Constitution, les séances du Sénat sont publiques et que selon le règlement du Sénat, elles font l’objet de deux comptes rendus officiels, préparés chacun par une « direction du compte rendu » particulière : le compte rendu analytique, « relation méthodique et concise des débats », mis en ligne en moins de deux heures sur le site du Sénat et qui tient lieu de procès-verbal jusqu’à la parution du suivant ; et le compte rendu intégral, qui retrace l’intégralité des interventions, mis en ligne au format « html » dans les 24 à 36 heures et publié au *Journal Officiel* des débats dans un délai de 7 à 15 jours.

En fait, le compte rendu analytique de la séance du 27 octobre se borne à évoquer les premiers mots en béarnais : « (*L’orateur prononce l’adresse en béarnais*) ». Le compte rendu intégral en donnera évidemment la totalité, mais pas tout de suite, car

l'affichage .html sur le site sera progressif, au fur et à mesure de son avancement, et en intégrant chaque fois des modifications ou corrections. Il est clair en effet que le texte préparé par la direction compétente est soumis à chaque sénateur intervenant, et ajusté en fonction de ses observations.

C'est ainsi que le surlendemain 29 vers 14 h, je n'avais encore pu télécharger qu'une version du compte rendu intégral mentionnant cette « *adresse en béarnais* », tandis que la suite n'était figurée que par des pointillés ; elle se présentait ainsi :

« Ces langues ont non seulement des primo-locuteurs, [...]texte complet au § 8-1] — je ne citerai que Bernard Manciet. Elles sont, par essence, universelles

«

«

« (*L'orateur s'exprime en béarnais.*) En d'autres mots, vous vous moquez un peu de nous, mais gentiment !

« M. Philippe Bas, rapporteur. Qui se moque de l'autre actuellement ? (Sourires.)

« M. Georges Labazée.

«

«

« Je pourrais continuer encore, mais le temps qui m'est imparti est pratiquement épuisé. »

Par courriel adressé à M. Labazée à 14 h 49, je lui fis part de ma déception et lui demandai « Pourriez-vous me donner le texte intégral de vos paroles censurées, et même leur référence chez Manciet ? ». Ce message était à peine parti qu'à 14 h 56, son assistante parlementaire m'appelait très aimablement au téléphone : entre temps, le compte rendu sur le site avait été complété. Et je découvrais que M. Labazée n'avait cité que le nom de Manciet... pas ses vers ! En tout cas, les deux séries de pointillés avaient fait place aux phrases prononcées comme on peut les lire en colonne centrale de la synopse du paragraphe suivant.

Sitôt que j'en eus connaissance, je pensai être utile à M. Labazée en lui proposant par courriel de 16 h 36 une synopse présentant ces phrases en l'état, ainsi que dans les deux graphies normalisées du gascon : celle de l'*Escole Gastoû Febus* (« *Le choix...* » § 3) et celle de l'I.E.O. (*ib.* §§ 8 et 9).

Mais le compte rendu est resté inchangé. Peut-être était-ce trop tard pour demander une correction ? Toujours est-il que la graphie spontanée de M. Labazée se trouve maintenant “coulée dans le bronze” du *Journal officiel... ad multos annos* !

8.4. La graphie de ces propos en béarnais

Les trois versions possibles de ces propos sont présentées en synopse à la page suivante. Celle de M. Labazée au *Journal officiel* est au milieu, puisque elle mêle les deux autres, comme le remarque bien vite un œil exercé :

Se rattachant à la graphie I.E.O. :

- 14 ***o*** valant “ou” : *Moss(s)u* (x 2), *lo* (x 2), *comissio*, *compres*, *questio*, ***o***, *comprenet*, *nosauts*, *Permo*, *personas*, *Montpellier* et *aillos* ;
- 1 ***e*** en syllabe finale non accentuée : *ue* ;
- 1 ***oe*** valant “oué” : *encoero* (*encoère* pour l'E.G.F., *enquëra* pour l'I.E.O.);
- 3 ***b*** valant [β] issu de ***b*** et ***v*** primitifs : *abeth* (x 2) et *abé* (*yabé*) ;
- 3 ***y*** : *leys*, *ey*, ***y*** adverbe/pronom ;
- 11 anciennes consonnes finales non notées parce que devenues muettes, parfois depuis des siècles : *Mossu* (x2), *comissio*, *paosa*, *questio*, *comprenet*, *trufat*, *Permo*, *hie*, *aillos* et *defende*.

Graphie <i>Escole Gastouï Febus</i>	M. Labazée (J.O.)	Graphie I.E.O.
<p><i>Moussu lou presidén, daune Taubira, daunes e mèstes</i></p> <p><i>Moussu lou presidén de la comission de las léys, qu'abét coumprés...</i></p> <p><i>Que vau pausa ue questio ?</i></p> <p><i>Cø qu'abét dit en l' hora... ey vertat o pas ?</i></p> <p><i>Que-m coumptrenet ?</i></p> <p><i>Que-b trufat de nousauts</i></p> <p><i>Permon que yé encoère que y abè 20 000 personnes a Mounpelhiè... e alhous ta défende la lèngue.</i></p>	<p><i>Mossu [sic] lo president, dauna na Taubira, daunas et mestes</i></p> <p><i>Mossu lo president de la comission de las leys, qu'abeth compres...</i></p> <p><i>Que vau paosa ue questio ?</i></p> <p><i>Cø qu'abeth dit en l' hora... ey vertat o pas ?</i></p> <p><i>Qu'em comprenet ?</i></p> <p><i>Qu'ep trufat de nosauts</i></p> <p><i>Permo que hieencoero que yabé 20 000 personas a Montpellier... et aillos ta defende la lengua.</i></p>	<p><i>Monsur lo president, dauna Taubira, daunas e mèstes</i></p> <p><i>Monsur lo president de la comission de las leis, qu'avetz compres...</i></p> <p><i>Que vau pausar ua question ?</i></p> <p><i>Cò qu'avetz dit enlòra... ei vertat o pas ?</i></p> <p><i>Que'm comprenet ?</i></p> <p><i>Que'v trufatz de nosauts</i></p> <p><i>Per'mor que ger enquèra que i avè 20 000 personas a Montpellier... e alhors ta defènder la lengua.</i></p>
		<ul style="list-style-type: none"> - 5 a en syllabe finale non accentuée : <i>dauna(s) (x2), en l' hora, personas</i> et <i>lengua</i> ; - 2 v valant [β] issu de b et v primitifs : <i>vau</i> et <i>vertat</i> ; - 2 anciennes consonnes finales notées bien que devenues muettes : <i>president</i> et <i>Montpellier</i>. <p>- Se rattachant à la graphie E.G.F. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 o valant “o” : <i>Cø, en l' hora</i> (<i>ò</i> pour l’I.E.O.) ;

Ne se rattachant à aucune de ces deux graphies normalisées :

- l'absence quasi totale d'accents sur les voyelles : deux *é* seulement dans *yabé* et *qué*, qui, dans les deux graphies normalisées, devraient être respectivement *y abè / i avè* et *que* ;
- 1 *o* notant le son “ou” furtif en seconde partie de diphtongue, *paosa*, alors que les deux graphies normalisées le notent par *u*, *pausa / pausar* ;
- 1 *o* en syllabe finale non accentuée : *encoero* ; c'est noter spontanément la prononciation de la finale par l'auteur, alors que l'E.G.F. écrit *-e* et l'I.E.O., *-a* ;
- 1 *u* muet entre *g* et *a* : *lengua* ; selon l'*Atlas linguistique*, Viven est dans une zone où l'on dit “léngo” ; soit *lenga* pour l'I.E.O. et *lénge* pour l'E.G.F. ;
- 2 *h* muettes : *hora* et *hie* (hier) ;
- 2 *t* muets en finale : la conjonction *et* (x 2), qui est *e* dans les deux graphies normalisées.
- 1 *ill* pour le *l* mouillé : *aillos* au lieu de *alhors* (I.B.G.) ou *alhous* (E.G.F.).

8.5. Essai d'explication de cette graphie

D'emblée, on compte 23 cas conformes à la graphie de l'I.E.O. pour 21 à celle de l'E.G.F., et l'absence d'accents corrects mise à part, 8 cas seulement étrangers à ces graphies. Mais sur les 23 conformes à la graphie de l'I.E.O., 14 concernent le *o* pour “ou” et 5, le *a* en syllabe finale non accentuée, qui sont les deux traits de cette graphie les plus visibles et les plus gênants pour le locuteur natif. Abstraction faite de ces 19 cas, les proximités avec la graphie de l'E.G.F. l'emportent donc largement ; mais ici encore, plus qu'à un choix voulu, c'est probablement dû au fait que cette graphie note en général les sons suivant les conventions du français.

Ce qui me paraît le plus vraisemblable, c'est donc que, seul devant sa feuille de papier ou son écran, M. Labazée a noté sa propre prononciation principalement suivant les conventions du français, tout en voulant être au plus proche de la « graphie occitane normalisée » pour laquelle il s'était clairement prononcé dans sa lettre 31 mars 2009 (cf. § 4-42).

Au demeurant, selon l'étude que j'en avais faite et publiée en son temps, M. Bayrou avait dû procéder de même pour le texte écrit de son fameux *Proclam de Pau* du 25 octobre 1993, jusqu'à laisser le dernier alinéa en graphie de l'E.G.F....

Même Bernard Manciet, pour grand poète gascon qu'il fût, ne maîtrisait pas véritablement la graphie occitane dont il a usé dans ses œuvres ; on sait au moins que son roman *Lo gojat de Noveme* fut publié en 1964 par l'I.E.O. « à partir d'un manuscrit dont la graphie était peu assurée » (éd. *Reclams*, 1995, Avertissement de l'éditeur) et donc “normalisé” par le linguiste Jacques Boisgontier (1937-1998) ; de même, pendant l'été 1975, le linguiste Jacques Taupiac (1939-), « a travaillé avec Bernard Manciet à la normalisation graphique de son [...] roman *Elena* » (*Quasèrn de lingüistica occitana* n° 4, p. 16).

Voulant faire « occitan », donc, M. Labazée a corrigé en *o* les *ou* qui lui venaient spontanément sous les doigts, et de même en *a* les *e* ou *o* en finale non tonique. L'hypercorrection *paosa* et l'oubli *encoèro* en sont en quelque sorte des « buttes témoins ».

On peut cependant s'étonner de ce *paosa*, alors que la même diphtongue est correctement notée dans *dauna(s)* ; j'avance l'hypothèse que les comédiennes béarnaise qui se produisent sous le nom de *Daunas de hum*, voire le chœur tarbais des *Daunas de còr*, lui ont en quelque sorte rendu cette graphie familière. L'opposition

paosa / dauna pourrait peut-être résulter aussi d'une approche comme celle de la fameuse « méthode globale » qui dispense de réfléchir au graphème propre du phonème [au].

Je suppose aussi que le *-th* final tout à fait inattendu de *abeth* (*avez* pour l'I.E.O., *abét* pour l'E.G.F.) répond à un souci d'authenticité béarnaise, sur le modèle de *Bèth cèu de Pau*, commun aux deux graphies.

Et le français, que M. Labazée possède parfaitement et utilise journellement, a dû lui dicter les consonnes finales de *president*, *Montpellier* et *et*, mais aussi les *h-* de *hora* et *hie*, d'après les français *heure* et *hier*, bien plus probablement que les latins *hora* et *heri*.

Peut-être en est-il de même de même de l'*y* pour *y* adverbe et pronom, comme en français ; mais *leys* et *ey* renvoient probablement aux *ey* qui ne manquent pas en toponymie béarnaise, *Beyrie* (depuis 1101), *Eysus* (1289), *Peyrelongue* (1385) etc., voire la communauté contemporaine *Miey de Bearn*, et sans parler de *Nay* (au moins depuis 1373) ; mais les occitanistes veulent le remplacer par *Nai*, apparu en contexte français en 1640... et seul retenu par Mistral dans son Dictionnaire ! Cela me donne l'occasion de rappeler que les fameuses *Leys d'amors* toulousaines de 1356 avaient l'*y* jusque dans leur nom !

9. Ce qu'est réellement le béarnais pour M. Labazée

9.1. En théorie, quant à son nom et à son statut linguistique

Quand M. Labazée a nommé la langue du Béarn et plus particulièrement celle qu'il parle personnellement, il a surtout usé de « béarnais » et ne lui a jamais refusé le titre de langue :

24/09/1994 : « renouveau de la **langue** et de la culture **béarnaises** » ;
12/02/2009, à travers la citation de R. Lafont : « ...survie du **béarnais**
[...] comme **langue** d'un espace démocratiquement
autonomisé... » ;
31/03/2009 : « **Les variantes du gascon en général et la langue**
Béarnaise en particulier ne sont pas issues de la langue occitane
et inversement. » ;
Mai 2011 : « Je suis **béarnais**. Je parle cette **langue**... » ;
19/02/2013 : « les **langues** basque, **béarnaise**, ou encore occitane,... »
20/12/2013 : « *Dab papa, qu'abém toustém parlat biarnés, ... dab mama,*
qu'abém toustém parlat biarnés » ;
27/10/2015 : « Je ne vais pas **chanter en béarnais ou en occitan** », puis
« Avec mes parents, durant toute leur vie, je n'ai parlé qu'en
béarnais, une **déclinaison de l'occitan**. »

Au total, **béarnais** (ou *biarnés*) revient 9 fois, dont 5 fois associé à « **langue** » ; une 6^{ème} fois doit y être assimilée, car dans « chanter en béarnais ou en occitan », le « ou » met le béarnais au même niveau que l'occitan, tout comme le 19/02/13. En revanche, quand M. Labazée nomme la langue dont il usait avec ses parents « **béarnais**, une déclinaison de l'occitan », il inclut le béarnais dans l'occitan : c'est en contradiction avec la phrase précédente et plus encore avec les propos explicites du 31 mars 2009.

Or ces propos exprimaient ce qu'ont établi tous les linguistes qui se sont penchés sur le gascon. Dès 1877, en rendant compte de la publication du I^{er} tome des *Récits d'histoire sainte en béarnais*, le grand romaniste Camille Chabaneau a écrit : « Le gascon, qu'il vaut beaucoup mieux, à l'exemple des troubadours et de nos anciens grammairiens, considérer comme une langue à part [...] le gascon — dont le béarnais est une simple variété ». Mais le béarnais est aussi qualifié de « **langue** », comme le ressent la conscience collective depuis plus de 400 ans.

En 1972, dans un rapport approuvé par l'assemblée générale de l'*Institut d'études occitanes* (I.E.O.) dont il était le président, le professeur des universités Pierre Bec (1921-2014) mettait le gascon à part de l'occitan car « il s'agit [...] en fait d'une langue très proche, certes, mais spécifique (et ce dès les origines), au moins autant que le catalan. » (*Annales de l'I.E.O.* 1972, p. 47).

J'en conclus que M. Labazée tient spontanément le béarnais pour une langue, mais n'a personnellement aucune connaissance théorique de ce sujet ; la contradiction apparue en dernier lieu est due au conformisme idéologique évoqué au paragraphe 10-2.

J'observe enfin que les deux autres fois où il parle d'« occitan » se situent dans ses propos les plus généraux sur la menace de son extinction dans les vingt ans à venir et sur ses plus de mille ans d'existence : banalités dont je ne tire aucun enseignement.

Enfin, M. Labazée ne nomme jamais l'« Occitanie », mais seulement une fois « l'espace occitan », comme on dit plus couramment « les pays d'oc », et encore, ce n'est pas de lui mais de Robert Lafont qu'il cite (12/02/2009).

9.2. Quant à la littérature gasconne ou béarnaise

Curieusement, le seul écrivain que mentionne M. Labazée, Bernard Manciet (1923-2005), est un Gascon de la Grande Lande, pas un Béarnais. Pourquoi ce choix d'un auteur probablement beaucoup moins lu en Béarn que les Béarnais Roger Lapassade (1912-1999) ou Albert Peyroutet (1931-2009) ? C'est d'autant plus étonnant que Manciet a écrit en gascon et traduit en français « — *Ce qu'il y a de pire maintenant — l'Occitanie / vis d'Archimède à vide — ils t'auront, Gascogne / abâtarde.* », *L'enterrament a Sabres*, 1989, p. 48). Pas de quoi devenir occitaniste... mais M. Labazée l'a-t-il lu un

jour ?

Au demeurant, qu'il cite un auteur de 20 ans son ainé et décédé depuis 10 ans ne peut guère convaincre de la vitalité littéraire de la langue. Mais ne serait-ce pas parce que M. Labazée estime peu les auteurs vivants ? Il rejoindrait alors M. Gilbert Narioo, aujourd'hui le plus ancien des occitanistes béarnais, quiachevait ainsi une de ses chroniques *Parlar plan* (bien parler) : « Nous ne recommanderons jamais assez aux jeunes, qui veulent apprendre à parler une bonne langue, de lire les bonnes œuvres, comme celles que nous a laissées le Félibrige qui a su produire des trésors. » (*Pais gascons* n° 221, avril 2004).

9.3. Quant à sa pratique personnelle

On ne peut douter du profond attachement de M. Labazée à la langue béarnaise dont il dit et redit à plaisir qu'il n'a parlé qu'en béarnais avec ses parents, durant toute leur vie ; cela mène jusqu'en 2006, année du décès de sa mère. Et il m'a confié que pendant ses 31 ans de Conseil municipal à Viven (1970-2001), il n'y a parlé que béarnais.

Mais il ne dit jamais avoir agi de même avec son épouse, au patronyme pourtant bien béarnais, ni avec ses deux filles nées en 1969 et 1972. Or au moins l'orientation professionnelle de ces dernières rend peu vraisemblable qu'elles pratiquent la langue ancestrale, puisque l'une est avocat, et l'autre, docteur en droit administratif. Ainsi, alors qu'il concluait sa lettre du 31 mars 2009 en déclarant que lui et ses amis faisaient « le pari de l'avenir », il n'a apparemment rien fait par lui-même pour perpétuer sa langue maternelle dans sa descendance. Au demeurant, quand on voit dans la presse les photos de réunions des associations qui rejettent ouvertement l'occitanisme, la quasi exclusivité des tête chenues laisse entendre qu'il n'est pas le seul de sa génération à ne pas avoir

transmis la langue à ses enfants.

Dans le même sens : alors que depuis juillet 2008 la Constitution a placé le patrimoine que constituent les langues régionales dans la responsabilité première des collectivités territoriales, M. Labazée n'en a pas dit un mot dans le discours du 28 avril 2011 par lequel il inaugurait la 1^{ère} session du Conseil général passé à gauche à la suite des élections de mars : on y cherche en vain les mots *langue, culture, béarnais, gascon, occitan*, et le mot *basque* n'y est que dans l'expression *Pays basque* à propos d'un plan de logement et du tracé de la ligne de chemin de fer « LGV ».

9.4. Quant au statut social du béarnais : un “patois”

En réalité, M. Labazée est assez fin observateur de notre société et connaisseur du monde rural pour avoir conscience de la disparition du “biotope” des “patois” qui se transmettaient dans les familles sans passer par les écoles. Car le mot *patois* ou *patrois*, apparu à l'écrit vers 1270, fut pendant longtemps dépourvu de toute nuance péjorative, bien au contraire : c'était — et le demeurait encore il y a peu — la langue du père, celle qui se transmet oralement dans la famille et se parle sur un territoire réduit. Elle était opposée à la langue de large communication sociale, qui s'écrit et qu'on apprend dans les écoles, jadis le latin, aujourd'hui le français.

Le béarnais, lui, est la langue de la proximité et du registre familial, voire badin comme au Sénat. Pour M. Labazée, comme pour tous les locuteurs naturels, le “patois” est la langue de la spontanéité, de la connivence, de la liberté, sans contraintes lexicales et grammaticales, et encore moins orthographiques, car on ne l'écrit pas.

Les choses “sérieuses” relèvent du français, fût-ce avec des mots « qui tiendroient d'ici jusqu'à Pontoise », tel *consubstantielles*...

Aussi, à la suite du Conventionnel Bertrand Barère (cf. 1307-2008..., n° 4), M. Labazée est-il fier de s'« exprimer en français », comme tous les « primo-locuteurs », cette fierté étant bien loin de la hargne fréquente des militants occitanistes contre la langue nationale !

Cela, M. Labazée doit le ressentir en son for intérieur, tout comme M. Yves Salanave-Phéhé, ancien de l'E.N.A. et administrateur civil de haut rang, maire P.S. et conseiller général, puis départemental, de Monein cité dans « *Le choix...* », § 12-3 : bien que locuteur décomplexé de « sa langue », il a renoncé à en apprendre l'écriture, notamment par « manque d'occasions pour “valoriser” cet “investissement” ».

On peut donc croire M. Labazée quand, en mai 2011, il déclarait « Cette langue, je l'écris » ! (§ 2-3). Mais ses graphies *paosa* ou *hora* donnent à penser que dans la lecture des ouvrages en gascon ou béarnais de sa bibliothèque, il n'a pas prêté attention à leur graphie quelle qu'elle fût. Et sa citation de la préface de la *Grammaire béarnaise* de M. Hourcade a dû lui être fournie par un ami, car il est douteux qu'il ait consulté l'ouvrage lui-même.

Manifestement, tout son comportement personnel, dans sa famille comme lorsqu'il fut au pouvoir dans les affaires publiques, montre qu'il n'a jamais cru à la possibilité de faire revivre sa chère *lengue de case* reçue de ses parents.

Cela rejoints le constat de Robert Lafont : « Les langues et cultures régionales [...]. Je sais bien que leur transmission familiale s'est arrêtée vers 1960. Elles sont mortes en patois, sans se défendre, mortes d'innocence. » (« Ma langue à couper », *Septimanie* n° 5, Oct. 2000, p. 6)

10. Conclusion : Un fiasco social affiché au *Journal officiel*

10.1. Échec social de la graphie occitane, archaïque et élitaire

Qu'une personne aussi instruite que M. Labazée n'ait pas jugé utile d'apprendre à écrire sa langue dans la graphie occitane pour laquelle il avait vigoureusement pris parti donne une idée de ce qui peut en être de la masse des locuteurs béarnais, ou de toute autre pays d'oc (cf. « *Le choix...* », § 12-3). Il est vrai ce système élitaire n'est bien possédé que par ceux qui ont une bonne connaissance du lexique latin, presque toujours en arrière-plan des mots béarnais ou français, et donc des orthographies notant des lettres étymologiques disparues de l'oral. Or il est douteux que M. Labazée ait appris le latin dans une école normale d'il y a plus de 50 ans.

En outre, n'est-il pas paradoxal qu'un socialiste de haut rang se soit prononcé pour cette graphie élitaire, alors que la ministre de l'éducation nationale de l'actuel gouvernement socialiste veut réduire l'enseignement du latin à la portion congrue, au prétexte qu'il favorise l'élitisme et les élèves issus de familles cultivées ?

10.2. Du conformisme idéologique au « parler vrai » ?

Tous les faits rapportés ici vérifient a contrario la phrase que dans les années 1920 un autre instituteur, Antonin Perbosc (1861-1944 ; cf. « *Le choix...* », § 4), avait empruntée à l'épître de St Jacques (II, 20), pour en faire la devise de l'occitanisme, *La fe sens òbras mòrta es*, « La foi sans œuvres est morte » : M. Labazée n'a pas agi pour transmettre le béarnais ni apprendre à l'écrire parce qu'il n'avait pas la foi. Tous ses discours et écrits sur l'avenir du béarnais n'ont été que des mots auxquels il ne croyait pas, mais qu'il dut prononcer ou écrire par conformisme avec le discours ambiant des milieux enseignants, voire par discipline de parti, parce que son parti jugeait profitable de flatter le mouvement occitaniste.

Peut-on lui reprocher des mensonges en « service politique commandé » qui ne lui ont rien rapporté personnellement et que c'est le fait de tou(te)s les politicien(ne)s, de quelque bord qu'ils (elles) soient ? Certainement pas ; mais nous devons rester critiques, quittes à penser souvent « Cause toujours... ».

Me revient alors en mémoire sa lettre du 12 février 2009 où, à propos des graphies, justement, il admettait que « chacun au cours d'une longue vie choisit son camp... et même peut en changer » (§ 3). Ce fut mon cas en 2003, où les recherches préparatoires à ma thèse me convainquirent d'abandonner la graphie occitane, que je pratiquais depuis 21 ans et enseignais depuis 14, pour la fébusienne, quelque peu rajeunie et même enrichie de quelques apports de l'occitane. Que M. Labazée me permette donc de lui conseiller amicalement de faire de même ; il mettra ainsi ses paroles en accord avec ses actes.

Il pourrait même faire siens les mots de Roger Lapassade, autre enseignant et socialiste, qui a tant fait pour le béarnais. C'est dans le poème *Drapèus arlats* (*Drapeaux mités*) qui ouvre son dernier recueil *La Cadena* (Per Noste, 1997). En voici l'essentiel pour notre propos ; le pavillon sang et or, c'est évidemment le drapeau occitan ; et celui des trois couleurs, celui de la France, présidée par M. Mitterrand depuis 13 ans quand ce poème fut écrit...

Qu'èi mesclat tres drapèus
tà sonqu'ua patria
Qu'èi hantat tres Partits
Shens trobar bona via
e blandit estendaus
au cap d'astas guerreras

pabalhons sang e aur
o de las tres colors

J'ai mêlé trois drapeaux
pour une seule patrie
J'ai fréquenté trois partis
sans trouver bon chemin
et brandi des étendards
au bout de lances
guerrières,
pavillons sang et or
ou des trois couleurs,

e qui, tots, e m'enganavan.
Sol lo carrat biarnés
dens un castèth penut
dab duas vacas rojas
dens l'aur deu blat madur
m'an regaudit lo còr
au crit : « Viva la vaca ! »

et qui tous me trompaient.
Seul le Carré béarnais,
dans un château suspendu,
et (ses) deux vaches rouges,
dans l'or du blé mûr,
m'ont réjoui le cœur
au cri : « Vive la vache ! »

*24 de junh de
1994*

A LA MEMÒRI DE PÈIRE PAUL

Sian tóuti esta entristesí pèr la despartido de Pèire PAUL, « lou dóutour Paul », coume disian en parlant d'éu.

L'aviéu rescountra tre la debuto de l'annado universitàri 1969-1970, à la Faculta di Letro de-z-Ais. Lou proufessour Pèire Colotte ié tenié un semenàri semanié. Ié participave d'abord que travaiave sus lou pouèto Antòni Bigot, i'avié tambèn Jan-Pèire Tennevin que s'èro groupa à-n-uno tèsi sus Charloun. Pèire Paul ié venié coume ausidou libre.

A la fin de l'ouro, souvent restavian à béure un cafè o un choucoulat. Paul voulié n'en saupre mai sus Bigot que, lou fau bèn dire, se n'es gaire parla en foro dóu païs nimoues. E lou matin que soustenguère publicamen moun memòri èro presènt. Pèr n'en festeja lou sucès, dinerian ensèn.

Ma vido proufessiounalo m'aliuenchè de Prouvènço mai, à l'óucasioun d'ùni vacanço — lis ensignaire, es pas un secret, soun de-longo en vacanço ! — lou rescountrière au Museon Granet, à-z-Ais. Se saup lou goust de Paul pèr la pinturo e èro, coume iéu, un ami dóu conservadou, Louis Malbos. Garde lou souveni d'aquel après-dina que nous faguè uno vesito en prouvençau — dise bèn « en prouvençau » — de l'espousicioun dóu moumen.

Plus tard, quand me fisèron la beilié de *L'Astrado prouvençalo*, reprenguerian nòsti relacioun. Publiquère li cansoun de Jòrgi Brassens dins la viraduro prouvençalo que n'avié facho, emé lis ilustracioun de Jan Arène. D'àutri proujèt pousquèron pas espeli.

Pèire Paul travaiavo sènso brut. Quand si recerco capitavon, publicavo. L'an que cunsacrèrè un numerò de *L'Astrado* à Louis

Malbos pèr soun centenàri, ié demandère sa coulabouracioun. Me respoundeguè qu'aurié que de causo aneidoutico à counta, de causo sènso grand interès segound éu, mai me mandè uno caricaturo qu'es di miés reüssido.

Chasco annado, quand renouvelavo soun abounamen, apoundié un mot di mai gènt pèr nous dire soun amista e nous encouraja countunia dins la rego qu'es la nostro.

Recebren pas, l'an que vèn, aquéu bihetoun dóu « dóutour Paul » que nous es de manco sus lou batèu di « copains d'abord ».

Michèu COURTY

PARUTIONS À SIGNALER

- ALIBERT Louis, *Dictionnaire occitan-français d'après les parlers languedociens*, Toulouse, IEO, 712 p. (réédition de l'original de 1966)¹.
- BOUVIER Jean-Claude et MARTEL Claude, *La langue d'oc telle qu'on la parle. Atlas Linguistique de Provence*, Forcalquier, Les Alpes de Lumières, 320 p².
- [Collectif], *Ome e Ativeta*, Revue L'Astrado 51, Berre, 2016, 156 p³.
- [Collectif], *Les Cahiers du Bayle-Vert* n° 6, Revue du Centre Mas-Felipe Delavouët, 2015, 102 p⁴.
- [Collectif], *Liò e formo de poudé*, Revue pédagogique Lou prouvençau à l'Escolo n° 40, 2016-1, 122 p⁵.
- DUPUY, Tricio, *Lis Escais-noum. Li noum escoundu dis escrivan de lango d'oc*, Berre, Ciel d'Oc, 2016, 150 p⁶.
- EYGUN J. et Le NAIL J.-F., *Lexiques gascons inédits de Jean Soulé-Venture et François Marsan*, Toulouse, Letras d'Oc, 2015, 144 p⁷.

¹ Commande à Institut d'Etudes Occitanes, 11, rue Malcousinat , 31000 Toulouse (<http://www.ieo-oc.org>)

² Commande à ALPES DE LUMIÈRE, 1 place du Palais, BP57, F 04301 FORCALQUIER Cedex 01 (<http://www.editions-alpes-de-lumiere.org>).

³ Commande à L'Astrado Prouvençalo, 7 les Fauvettes, 13130 Berre.

⁴ Commande au Centre Mas-Felipe Delavouët, Lou Bayle-Vert, 13450 Grans (<http://www.delavouet.fr>).

⁵ Commande à N. Seisson, 54 rue Notre-Dame, 13190 Maiano.

⁶ Commande à CIEL D'OC, 3 place Joffre, 13130 Berre (<http://www.cieldoc.com>).

⁷ Commande à <http://www.letrasdoc.org/index.php>

- GIÈLY, Bernat, *L’Ouro dóu Secrèt*, Marsiho, Prouvènço d’Aro, 2016, 383 p. (roman en provençal)¹.
- JAUSSERAN Jean-Michel et ARNAUD Robert, *Li Bouscarlo. Les mots du commérage en Provence*, Grans, Collectif Prouvènço, 241 p².
- LAGARDE, Cristian e Martina, *Per la lenga e la cultura d’Òc, Andrieu Lagarda, la fé en obras*, Limoges, Lambert-Lucas, 2016, 104 p³.
- TURC Jean-Michel, *Zóu, Bouleguen-si ! 70 fiches pour apprendre ou réviser le vocabulaire provençal de base*, Paris, Ellipses, 2016, 160 p.

¹ Commande à Edicioun Prouvènço d’Aro, Flora Pargue bât. D, 64 Traverse Paul, 13008 Marsiho (<http://www.prouvenco-aro.com>).

² Commande à Collectif Prouvènço, ZA Camp Jouven, 13450 Grans (<http://www.collectifprovence.com>).

³ Commande à <http://www.lambert-lucas.com>

TABLE DES MATIÈRES

Présentation (Philippe Blanchet)	p. 5
Que é uma língua? imaginário, ciência & hipóstase (texte original, Marcos BAGNO)	p. 9
Qu'est-ce qu'une langue ? Imaginaire, science et hypostase (traduction par Marcos BAGNO)	p. 45
Les Droits linguistiques en France ? Analyse d'une glottophobie instituée (Philippe Blanchet)	p. 79
Diversité linguistique et discriminations : l'exemple d'un usage de la langue corse (Texte d'un collectif d'universitaires)	p. 91
Le choix de la graphie occitane : une erreur tragique (Jean Lafitte)	p. 97
Au <i>Journal Officiel</i> : le fiasco de la graphie occitane (Jean Lafitte)	p. 127
A la memòri de Pèire Paul (Michèle COURTY)	p. 157
Parutions à signaler	p. 159